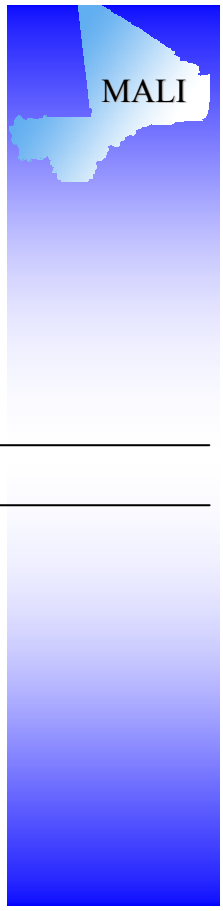

CSLP 2ème Génération 2007 – 2011

DOCUMENT ADOPTE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES LE

Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

07 Novembre 2006

Map No. 4231 UNITED NATIONS
October 2004

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

Table de Matières

AVANT PROPOS **9**

1 RESUME EXECUTIF **10**

1.1 EVALUATION DU CSLP I 11
1.2 VISION STRATEGIQUE A LONG TERME 11
1.3 OBJECTIFS GLOBAUX ET CADRE MACRO-ECONOMIQUE 11
1.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES 12
1.5 DOMAINES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES 13
1.6 MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION 13
1.7 PRESENTATION DU DOCUMENT CSLP II 13

2 INTRODUCTION **15**

3 L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE AU MALI **16**

4 L'EVALUATION DU CSLP **18**

4.1 L'EVALUATION DES AXES DU CSLP 18
4.1.1 Le cadre macroéconomique 18
4.1.2 Le développement institutionnel, la gouvernance et la participation 19
4.1.3 Le développement des ressources humaines et l'accès aux services de base 20
4.1.4 Le développement des infrastructures de base et les secteurs productifs 22
4.2 LES LIENS ENTRE LE CSLP ET LES INSTRUMENTS BUDGETAIRES 24
4.3 LES LIENS ENTRE LE CSLP ET LES OMD 24
4.4 LES LIENS ENTRE LE CSLP ET L'ETUDE NATIONALE PROSPECTIVE MALI 2025 25
4.5 LES LIENS ENTRE LE CSLP ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS 25
4.6 LES LEÇONS DU SUIVI ET EVALUATION DU CSLP 25

5 LES OBJECTIFS ET LES ATTENTES DU CSCRP **26**

5.1 L'OBJECTIF GLOBAL 26
5.2 LES OBJECTIFS SPECIFIQUES 26
5.3 LES ATTENTES 26

6 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES **27**

6.1 LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRODUCTIF 27
6.2 LA CONSOLIDATION DES REFORMES DU SECTEUR PUBLIC 28
6.3 LE RENFORCEMENT DU SECTEUR SOCIAL 30

7 CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2007 – 2011 **33**

7.1 HYPOTHESES DE PREVISION DU CADRAGE 33
7.2 RESULTATS PRINCIPAUX DE CADRAGE 33
7.3 FINANCES PUBLIQUES 35
7.4 DETTE PUBLIQUE 37
7.5 BALANCE DES PAIEMENTS ET SITUATION MONETAIRE 38
7.6 AIDE EXTERIEURE 38
7.7 INCIDENCES SUR LA PAUVRETE 39

8 LES AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES **41**

8.1 LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL 41
8.1.1 La sécurité alimentaire 41
8.1.2 Le développement rural 41
8.2 LE DEVELOPPEMENT DES PME- PMI 43
8.3 LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES 43
8.4 LA CONSOLIDATION DE LA REFORME DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 44
8.4.1 La décentralisation et la déconcentration 44
8.4.2 L'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques 46
8.5 LA POURSUITE DE LA REFORME DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES 46
8.6 LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER 46
8.7 LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES 47
8.8 LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET DES LIBERTES PUBLIQUES 48

8.9 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE 49
8.10 LE RENFORCEMENT DES INITIATIVES D'INTEGRATION REGIONALE ET SOUS REGIONALE, L'APPUI CONSTANT A LA REALISATION DE L'UNITE AFRICAINE 49
8.11 LA CREATION ET LA PROMOTION D'EMPLOIS DURABLES 50
8.12 LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE 51
8.12.1 L'éducation 51
8.12.2 La santé et le développement social 52
8.12.3 L'eau potable et l'assainissement 53
8.12.4 L'emploi et la formation professionnelle 54
8.12.5 L'habitat 54
8.13 LA LUTTE CONTRE LE VIH/ SIDA 55
8.14 L'INTEGRATION AU SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL 56

9 STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE 57

9.1 LES SECTEURS MOTEURS 57
9.1.1 Le secteur rural 57
9.1.2 Les mines 59
9.2 LES NOUVELLES POSSIBILITES 60
9.2.1 Les industries 60
9.2.2 Le commerce 60
9.2.3 Le tourisme 60
9.2.4 Fruits, légumes, oléagineux 61
9.2.5 L'artisanat 61
9.2.6 La culture 62
9.2.7 La jeunesse et le sport 63
9.3 LES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE 63
9.3.1 Les énergies 63
9.3.2 Les transports 64
9.4 QUESTIONS TRANSVERSALES 65
9.4.1 Le genre 65
9.4.2 L'aménagement du territoire 67
9.4.3 Les questions de population 67

10 LES MECANISMES DE COORDINATION ET DE SUIVI-EVALUATION 69

10.1 LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL POUR LE SUIVI-EVALUATION 69
10.2 LE RENFORCEMENT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL (SSN) 70
10.3 LES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION 72

11 PLAN DE FINANCEMENT DU CSLP II 82

12 CADRE LOGIQUE DU CSLP II 86

13 CONCLUSION 91

Liste des Tableaux

TABLE 1: INDICATEURS DE PERFORMANCE MACROECONOMIQUE ET CRITERES DECISIONNELS 34
TABLE 2: BUDGET CONSOLIDE DES FINANCES PUBLIQUES ET SON FINANCEMENT (TOFE) (MRD. FCFA COURANTS) 35
TABLE 3: REPARTITION SECTORIELLE DES DEPENSES 2007-2011 (EN MILLIARDS FCFA) 37
TABLE 4: REPARTITION SECTORIELLE DES DEPENSES 2007-2011 EN % DU TOTAL 37
TABLE 5: AIDE EXTERIEURE REQUISE (EN MILLIARDS DE FCFA) 39
TABLE 6: GAP DE FINANCEMENT 39
TABLE 7: EVOLUTION DU PIB ET DU TAUX DE CROISSANCE 57
TABLE 8: INDICATEURS GLOBAUX CSLP II 73
TABLE 9: INDICATEURS SECTORIELS 76
TABLE 10: PLAN DU FINANCEMENT DU CSLP 84
TABLE 11: CADRE LOGIQUE 86

N.b. Le document central du CSLP II est accompagné par trois annexes séparées

Annexe I Cadrage Macroéconomique 2007 – 2011
Annexe II Cadre des Dépenses à Moyen Terme 2007 – 2011
Annexe III Matrice d'Actions prioritaires pour 2007 - 2009

Liste des abréviations et sigles

ABN	Agence du Bassin du Fleuve Niger
AGETIER	Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et Equipements Ruraux
AGOA	African Growth Opportunity Act
AMADER	Agence Malienne de Développement l'Energie Rurale
AMM	Association des Municipalités Maliennes
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures du Mali
APCMM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali
ARV	Anti Retro Viraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDM	Banque de Développement du Mali
BHM	Banque de l'Habitat du Mali
BIM	Banque Internationale du Mali
BIT	Bureau International du Travail
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CA	Conseil d'Administration
CAF	Centre d'Alphabétisation Fonctionnel
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CAS/SFD	Cellule d'Appui et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCC	Centre de Conseil Communal
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CED	Centre d'Education pour le Développement
CEDEAO	Communauté Economique et Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN SAD	Communauté des Etats Sahelo-Saheliens
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CILSS	Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLPD	Comité Local de Planification du Développement
CM	Code Minier
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CNPM	Conseil National du Patronat du Mali
CNSC	Conseil National de la Société Civile
CPM	Comité de Prévision et de Modélisation
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CRM	Caisse de Retraites du Mali
CRPD	Comité Régional de Planification du Développement
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCRP	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DTC3	vaccin contre la Diphtérie le Tétanos et la Coqueluche
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAF	Direction Administrative et Financière
DBB	Direction Générale du Budget
DGDP	Direction Générale de la Dette Publique
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNSI	Direction Nationale de Statistiques et d'Informatique
EBC	Enquête Budget Consommation
EBES	Enfant au Besoin d'Enseignement Spécial

EDM	Energie du Mali
EDS	Enquête Démographique de Santé
EID	Espace d'Interpellation Démocratique
ELIM	Enquête Légère Intégrée des Ménages
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
ENP	Etude Nationale Prospective
EDSM	Enquête Démographique de Santé du Mali
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDE	Fonds de Développement Economique
FGHM	Fonds de Garantie Hypothécaire du Mali
FMI	Fonds monétaire international
GAFI	Groupe d'Action Financière
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HCNLS	Haut Conseil National de Lutte contre le Sida
HUICOMA	Huilerie Cotonnière du Mali
IADM	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IDA	International Development Agency
IDHD	Indice de Développement Humain Durable
IMF	Institution de la Micro Finance
INPS	Institut National de Prévoyances Sociales
IPC	Indice de Pauvreté Communale
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LPDSC	Lettre de Politique de Développement du Secteur de Coton
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MME_DNPD	Modèle Macro-Economique du Mali de la DNPD
MPAT	Ministère de Planification et de l'Aménagement Territorial
NEPAD	New Partnership for African Development
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMH	Office Malien de l'Habitat
OMVS	Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONAP	Office National de l'Approvisionnement en Produits Pétrolier
PACD	Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants
PAGAMGFP	Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PAGIRE	Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PASAOP	Programme d'Appui aux Secteurs Agricoles et aux Organisations Paysannes
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PDSA	Programme de Développement du Secteur de l'Artisanat du Mali
PDSF	Programme de Développement des Systèmes Financiers
PDSS	Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Projet d'Investissement dans le Secteur Educatif
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNL	Programme National de Logement

PNP	Politique Nationale de Population
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPIP	Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEC	Programme Décennal de l'Education
PRODEJ	Programme Décennal de la Justice
PRODESS	Programme de Développement Sanitaire et Social
PROSEPA	Programme Sectoriel Eau Potable et Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTI	Programme Triennal d'Investissement
REM	Ratio Elève Maître
SDA	Schémas Directeurs d'Approvisionnement (en bois d'énergie)
SDDR	Schéma Directeur pour le Développement Rural
SDS	Schéma Directeur Statistique
SDU	Schéma Directeur d'Urbanisme
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIG	Système d'Information Géographique
SOTELMA	Société des Télécommunication du Mali
SSN	Système Statistique National
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
TBS	Taux Brut de Scolarité
TEC	Tarif Extérieur Commun
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique Monétaire et Monétaire Ouest Africaine
UGP-CI	Unité de Gestion des Projets Cadre Intégré

AVANT PROPOS

Le Ministère de l'Economie et des Finances est heureux de mettre à la disposition des acteurs au développement du Mali (administration publique, société civile, secteur privé, Collectivités décentralisées, partenaires techniques et financiers, Institutions de la République), le document final du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté 2ème génération (CSLP II) adopté par le Conseil des Ministres en sa Session du …….2006. Ce document dénommé Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, qui sera désormais le Cadre unique de référence des Politiques et Stratégies de Développement du Mali, a été préparé selon un large processus participatif impliquant aussi bien le niveau national que les niveaux régional et local.

Le présent document est le fruit de ce long processus qui a duré près d'un an. Il constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles. Sa préparation s'est largement inspirée des leçons tirées de l'évaluation du CSLP I 2002-2006 des OMD et l'étude nationale prospective Mali 2025 (ENP Mali 2025) réalisée de 1997 à 1999 sur toute l'étendue du territoire national et qui a permis de recueillir la perception des Maliens et leur vision de la société à l'horizon d'une génération.

Le CSLP II a donné l'occasion de revoir, à la lumière de l'objectif principal de croissance et de réduction de la pauvreté, l'ensemble des politiques sectorielles, nationales et thématiques. Ces réflexions ont permis non seulement de faire ressortir les causes et obstacles majeurs à la réduction de la pauvreté mais aussi les principaux atouts économiques et sociaux permettant de garantir une croissance forte et un développement durable.

Par ailleurs, il me paraît important de préciser que le processus CSLP est un processus itératif. De ce fait, des améliorations seront apportées au document au fur et à mesure de la disponibilité d'informations et d'analyses pertinentes. Le but recherché est que le CSLP serve d'espace permanent de dialogue entre tous les acteurs et qu'il constitue à tout moment, la meilleure réponse possible à la problématique de lutte contre la pauvreté.

Le processus préparatoire de ce document a généré une série de documents intermédiaires que le Ministère de l'Economie et des Finances mettra à la disposition de l'ensemble des utilisateurs. Il s'agit notamment des rapports des groupes ad hoc, des rapports de revue et d'ateliers sur le CSLP.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des acteurs, pour leur implication de qualité au processus d'élaboration du CSLP qui reste perfectible et ouvert à tous, car, au-delà de la production d'un document de référence, le défi majeur demeure sa mise en œuvre et son suivi-évaluation dont la réussite garantira l'atteinte des objectifs recherchés. La réussite du CSLP est à ce prix.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Abou-Bakar TRAORE

1 RESUME EXECUTIF

1. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de nouvelle génération, qui peut être défini comme le Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté, décrit les politiques et programmes que le pays entend mettre en œuvre sur le plan macroéconomique, structurel et social afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté, au cours de la période 2007-2011. Il expose également le plan de financement ainsi que les besoins de financement extérieurs qui en découlent pour cette période.

2. Le CSLP constitue aussi la base des apports d'aide des partenaires techniques et financiers ainsi que des allégements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE (Initiative en faveur des pays pauvres très endettés) et de l'IADM (Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale), deux initiatives dont le Mali est bénéficiaire.

3. Le premier CSLP du Mali, adopté dans sa forme définitive en mai 2002, avait pris appui sur le CSLP intérimaire (CSLP-I). Il portait sur la période 2002-2006. Au total, onze groupes de travail réunissant des représentants de l'administration centrale, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement extérieurs ont joué un rôle clé dans son établissement. Le processus d'élaboration du document a également donné lieu à des consultations régionales.

4. représentant désormais le cadre unique de référence à moyen terme de la politique de développement du Mali et le principal référentiel pour l'ensemble des PTF dans leurs appuis au pays, il a permis de mettre en œuvre plusieurs programmes dans chacun des axes prioritaires retenus, à savoir: (i) le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation, (ii) le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux, (iii) le développement des infrastructures et l'appui aux principaux secteurs productifs.

5. Les rapports de mise en œuvre et une revue du CSPL réalisée en juin 2006 ont souligné les acquis et les faiblesses tant dans la préparation du CSLP I que dans son exécution. Les justifications de la préparation d'un CSLP de nouvelle génération résident donc dans le constat des faiblesses du CSLP I. Il s'agit surtout : (i) de l'insuffisance des résultats atteints par rapport aux objectifs globaux fixés, (ii) de la faiblesse relevée dans les liens entre le CSLP et le budget de l'Etat, de la faiblesse opérationnelle du dispositif institutionnel de suivi - évaluation, de la faiblesse des divers instruments de travail (indicateurs, statistiques).

6. C'est dans ce contexte qu'a été préparé le CSLP nouvelle génération qui est exposé dans le présent document.

7. Les travaux ont été élaborés à partir des résultats des évaluations du CSLP de 2002-2006, des travaux spécifiques de six groupes ad hoc constituées et des conclusions de la première revue du CSLP.

8. Préparés dès la fin de 2005, les travaux ont été lancés en janvier 2006 et les premiers documents présentés en juillet 2006. Des consultations de toutes les parties ont eu lieu tout au long du processus d'élaboration et un atelier national qui s'est tenu en septembre 2006 a permis de recueillir les avis de l'ensemble des acteurs. Le présent document résulte de ces concertations.

9. Les principes qui ont présidé à la préparation du CSLP II sont les suivants:

- La Consolidation des acquis du CSLP I.
- L'accélération de la croissance à travers la levée des contraintes majeures.
- La mise en œuvre de nouvelles sources de croissance.
- L'intégration des OMD.

1.1 Evaluation du CSLP I

10. La mise en œuvre du CSLP I a permis de réduire le niveau de pauvreté monétaire de 68,3% en 2001 à 59,2 % en 2005 sur la base d'un seuil de pauvreté actualisé de FCFA 153.310. L'objectif d'une réduction d'un quart de la pauvreté pendant la période 2001-2006 et visant à ramener ce niveau à 47,5% en 2006 n'a donc pas été atteint. L'analyse dénote un écart significatif entre le milieu rural (73,0%) et le milieu urbain (20,1%). En revanche, la pauvreté en milieu urbain s'est atténuée, l'incidence de la pauvreté urbaine étant passée de 26,2% en 2001 à 20,12% en 2006, soit une baisse de plus de 6 points. En milieu rural, l'incidence de la pauvreté est restée stable, évoluant de 73,8% en 2001 à 73,0% en 2005.. Enfin les deux autres indicateurs, profondeur et sévérité de la pauvreté, s'améliorent légèrement mais de façon insuffisante et moindre que prévue par le projet du premier CSLP.

11. En conclusion, il faut noter que le faible niveau de réduction de la pauvreté au cours du CSLP I s'explique par la faible maîtrise de la croissance démographique, l'insuffisance du taux de croissance de l'économie malienne, la répartition inégale des fruits de la croissance, et le faible accès aux services de base.

1.2 Vision stratégique à long terme

12. Comme pour le CSLP I, le CSLP II repose sur la vision contenue dans l'Etude Nationale Prospective Mali 2025. Cette vision consensuelle sur le devenir du pays à l'horizon 2025 a été construite autour des aspirations des individus. Elle exprime ce que la majeure partie de la population malienne, y compris pauvre, souhaite : « une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population ».

13. Une telle vision est volontariste. Elle invite à une attitude pro-active, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les provoquer. Elle suppose également la mobilisation des esprits et des énergies en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Elle se situe dans le prolongement des engagements internationaux pris dans différents sommets mondiaux particulièrement les Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

1.3 Objectifs Globaux et Cadre Macro-économique

L'objectif général

14. Promouvoir une croissance rédistributive et une réduction de la pauvreté, par la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public. L'objectif principal qui guide le cadrage macro-budgétaire

est le maintien des équilibres macroéconomiques et budgétaires en tenant compte des potentialités réelles de l'économie malienne et des objectifs globaux et sectoriels du CSLP. Après l'examen de plusieurs variantes fondées sur diverses hypothèses d'investissements publics et de pression fiscale, un scénario volontariste de forte croissance a été retenu qui traduit la volonté politique d'accélérer la croissance globale tirée par un développement rapide du secteur privé. Le taux de croissance moyen du PIB prévu sur la période 2007-2011 sera de + 7 %. Les finances publiques seront marquées par les efforts de mobilisation des ressources internes avec une pression fiscale de 17% atteinte dès 2008, conformément aux engagements du Mali sur les critères de convergence de l'UEMOA. La politique budgétaire et financière de l'Etat sera appuyée par les activités prévues dans le Programme d'Action Gouvernementale d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAMGFP). Pour la période du CSLP II, les prévisions de recettes et de dépenses totales (y compris les prêts nets) sont cohérentes avec le cadrage macroéconomique et le Cadre Budgétaire à Moyen Terme. Le niveau des recettes totales (hors dons) s'élèverait à 884 milliards de FCFA en 2011 contre 540 milliards en 2007. Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne annuelle de 10,3%. Les dépenses totales et prêts nets progresseraient au rythme annuel moyen de 7,1% pour atteindre 1.217 milliards de FCFA en 2011. Ces prévisions incluent les programmes de financement et les évaluations des besoins intérieurs et extérieurs de financements pour la période.

Les objectifs spécifiques

- Accélérer la croissance: + 7% par an sur la période 2007-2011
- Améliorer le bien être des populations maliennes.

1.4 Orientations stratégiques

15. Pour atteindre ces objectifs le CSLP II propose trois orientations stratégiques, qui ont vocation à se renforcer mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté :

- Le développement des infrastructures et du secteur productif.
- La poursuite et la consolidation des réformes structurelles.
- Le renforcement du secteur social.

OS1: Développement des infrastructures et des secteurs productifs

16. Cette première orientation stratégique vise à améliorer l'environnement productif pour une meilleure productivité des facteurs de production permettant de tirer la croissance économique.

OS2 : La poursuite et la consolidation des réformes structurelles

17. Cette deuxième orientation stratégique vise la poursuite de la mise en œuvre des réformes relatives à la structure et au fonctionnement de l'Etat et de ses institutions. A cet effet, l'Etat mettra les préoccupations des usagers au cœur des réformes institutionnelles qui seront conduites par le Programme de Développement Institutionnel (PDI) pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité sociale. Celui-ci s'est fixé des objectifs de mutations profondes en matière de gestion publique. Les réformes, dont certaines ont été initiées depuis plusieurs années,

doivent être renforcées au cours de la mise en œuvre du CSLP II. Outre la consolidation du processus de décentralisation, plusieurs aspects aussi fondamentaux les uns que les autres seront privilégiés dans le CSLP II : le renforcement de l'Etat de droit et l'amélioration du système et de l'organisation judiciaire, le renforcement des capacités de la société civile, la lutte contre la corruption.

OS3 : Le renforcement du secteur social

18. Cette orientation stratégique met l'accent sur une meilleure prestation des principaux services sociaux de base, particulièrement l'Education, la santé, l'Eau potable et l'assainissement et l'Habitat. L'Emploi-formation et la lutte contre le VIH/SIDA seront des domaines d'intervention prioritaires.

19. Pour chacun des orientations stratégiques, l'accent est mis sur le besoin d'actions spécifiques et correctives pour intégrer les pauvres et pour réduire les disparités entre régions, entre communes, entre milieux urbain-rural et entre sexes.

1.5 Domaines d'interventions prioritaires

20. Les trois orientations stratégiques sont explicitées dans treize domaines prioritaires qui recouvrent l'ensemble des activités de l'administration, de la société civile, du secteur privé et du secteur productif : (1) La sécurité alimentaire et le développement rural ; (2) Le développement des petites et moyennes entreprises ; (3) La préservation et la gestion durable des ressources naturelles ; (4) La consolidation de la réforme des administrations publiques ; (5) La poursuite de la réforme de l'environnement des affaires ; (6) Le développement du secteur financier ; (7) Le développement des infrastructures ; (8) La promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques ; (9) Le renforcement des capacités de la société civile ; (10) Le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale ; (11) La création et la promotion d'emplois durables ; (12) Le développement de l'accès aux services sociaux de base ; (13) La lutte contre le VIH/SIDA.

1.6 Mise en Œuvre, Suivi et Evaluation

21. Il s'est avéré opportun au niveau du dispositif institutionnel de clarifier et de simplifier ce dispositif. Les mécanismes institutionnels du CSLP comprendront : (i) un Comité d'Orientation, (ii) une Commission Mixte Mali Partenaires au développement, (iii) un Comité National de Pilotage, et (iv) une cellule technique du CSLP, qui sera renforcée. La conduite et la coordination du processus CSLP sont assurées par le Ministère chargé de l'Economie.

22. Au niveau des méthodes, l'évaluation du CSLP invite à réviser le nombre et la nature des indicateurs retenus par composantes ou domaines thématiques pour une meilleure lisibilité et une plus grande pertinence.

1.7 Présentation du document CSLP II

23. Ce document présente les résultats des travaux réalisés par l'administration, centrale et déconcentrée, en liaison constante avec tous les partenaires : société civile, secteur privé et partenaires techniques et financiers. Il est composé d'une dizaine de chapitres que l'on peut regrouper en cinq parties principales :

- La présentation de la situation de la pauvreté au Mali et les résultats du premier CSLP de 2002- 2006.
- L'exposé des grands objectifs et du cadre général dans lequel va s'exécuter ce nouveau CSLP: le cadrage macroéconomique et le cadrage budgétaire des années 2007 à 2011.
- L'exposé des stratégies et des politiques à travers les orientations stratégiques, les axes prioritaires et le détail des politiques sectorielles.
- La stratégie de croissance accélérée inluant les questions tranversales (population, genre, aménagement du territoire)
- On trouve enfin la présentation des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation, avec les indicateurs de suivi évaluation.

2 INTRODUCTION

24. Le défi que le Mali doit relever pour réduire la pauvreté est d'abord celui de la création de richesses à travers une croissance forte et soutenue. Cette croissance est une condition nécessaire à une redistribution de la richesse pour le bien-être des populations maliennes.

25. Ainsi, la 2ème génération 2007–2011 du CSLP est dénommée « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) » qui vise deux objectifs majeurs:

- promouvoir une croissance annuelle forte de 7,0%, par la génération de richesses et la création d'emplois à travers des secteurs porteurs de l'économie nationale tels que les secteurs des productions rurales (agriculture, élevage, pêche, agroforesterie, fruits et légumes), le secteur des mines et de l'énergie, et celui des biens et services (commerce, tourisme, culture et NTIC). Ces secteurs porteurs supposent la prise en compte de stratégies énergétiques explicites qui permettent de traiter toutes les formes d'énergie (force motrice, pompage, énergies nouvelles et renouvelable, etc). Une réelle maîtrise de la croissance démographique et une meilleure redistribution de la richesse créée permettront de réduire les inégalités et les distorsions d'accès aux services sociaux de base qui sont les causes principales de la paupérisation croissante.

- Améliorer le fonctionnement des administrations publiques par la poursuite, la consolidation et l'approfondissement des réformes entreprises dans les domaines institutionnel (la décentralisation et la déconcentration), de la gouvernance démocratique (la démocratie, la lutte contre la corruption et la construction de l'état de droit), économique (la micro finance et le secteur privé) et l'amélioration du secteur social (notamment l'éducation, la santé, l'eau potable, l'emploi-formation et la lutte contre le VIH/Sida).

26. Au cours du CSLP I, la priorité avait été mise sur les allocations de ressources budgétaires aux secteurs sociaux en général. Dans le CSLP II, tout en préservant ces secteurs, l'accent sera mis sur l'exécution des réformes structurelles et sur les investissements pour soutenir les secteurs porteurs de croissance comme les productions rurales, les mines et les infrastructures et l'environnement.

27. Pour une croissance soutenue et une réduction pérenne de la pauvreté, l'ancrage du développement doit se faire à travers la décentralisation de l'action publique vers le niveau local à travers le développement territorial et l'aménagement du territoire pour la mise en valeur des potentialités économiques, humaines et environnementales existantes, l'atténuation des contraintes et déséquilibres territoriaux et la dynamisation des économies locales.

28. La mise en cohérence des stratégies nationales (Etat) avec les priorités locales (collectivités) et l'amélioration des conditions de production dans les zones rurales doivent permettre de créer des pôles de développement attractifs en vue d'atténuer l'exode rural des jeunes notamment vers les centres urbains. La réduction de la pauvreté nécessite aussi une réelle maîtrise de la croissance démographique et une attention spécifique à la redistribution par catégorie sociale et spatiale des richesses.

3 L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE AU MALI

29. Les études antérieures réalisées au Mali ont révélé trois formes de pauvreté:

- la pauvreté des conditions de vie ou pauvreté de masse, qui traduit une situation de manque dans les domaines de l'alimentation, l'éducation, la santé et le logement.
- La pauvreté monétaire ou de revenu qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante.
- La pauvreté de potentialité qui se définit par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi). Cette forme de pauvreté est peu évaluée au Mali. Toutefois, l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté a fourni des indications sur cette forme de pauvreté dans son Rapport sur le Développement (édition de 2003). En plus, l'ODHD a calculé l'Indice de Pauvreté Communale basé sur la dotation de 703 communes en infrastructures de base.

30. Le CSLP I a été basé sur l'approche «conditions de vie» à travers l'Enquête Budget Consommation de 1998. L'estimation en 2002 de l'incidence de la pauvreté sur cette base donnait 64% de pauvres tandis que les résultats de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté basée sur l'approche monétaire en 2001 donnaient 68%.

Des différentes évaluations du CSLP I, il ressort que :

31. la mise en œuvre du CSLP a permis de réduire le niveau de pauvreté de 68,3% en 2001 (base revenu) à 59,2 % en 2005 sur la base d'un seuil de pauvreté actualisé de FCFA 153.310. L'objectif d'une réduction d'un quart de la pauvreté pendant la période 2001-2006 et visant à ramener ce niveau à 47,5% en 2006 n'a donc pas été atteint. L'analyse dénote un décalage significatif entre le milieu rural (73,04%) et le milieu urbain (20,12%). En outre, la pauvreté en milieu urbain s'est atténuée puisque l'incidence de la pauvreté pour ce milieu est passée de 26,2% en 2001 à 20,12% en 2006, soit une baisse de plus de 6 points. En revanche en milieu rural, l'incidence de la pauvreté est restée stable évoluant de 73,8% en 2001 à 73,04% en 2005. Les analyses précédentes révèlent donc qu'au Mali la pauvreté est essentiellement un phénomène rural ;

32. la profondeur de la pauvreté s'établit à 24,1% en 2005 contre 31,4 % en 2001, ce qui constitue un progrès. Ceci indique que la distance des revenus des pauvres par rapport au seuil de pauvreté diminue.

33. Dans le même sens, on note une réduction de la sévérité de la pauvreté qui, estimée à 17,6% en 2001, s'établit à 12,6% en 2005 soit une baisse de 5 points.

34. L'indice Gini était de 0,401 en 2001. Les informations actuelles disponibles ne permettent pas de se prononcer sur l'évolution des inégalités depuis la mise en œuvre du CSLP.

35. Pour crédibiliser le processus CSLP, il convient d'affiner l'analyse et la mesure de la pauvreté pour mieux asseoir les objectifs de la seconde génération, particulièrement sur l'évolution de l'inégalité et le niveau d'accès aux services sociaux de base. Les enquêtes en cours (ELIM II notamment) contribueront à mieux faire comprendre ces aspects.

36. En conclusion, il faut noter que le faible niveau de réduction de la pauvreté au cours du CSLP s'explique, d'une part, par l'insuffisance du taux de croissance de l'économie malienne et, d'autre part, par la répartition inégale des fruits de la croissance, le faible accès aux services de base et la faible maîtrise de la croissance démographique.

4 L'EVALUATION DU CSLP

37. Adopté le 29 mai 2002 après de larges consultations avec tous les acteurs de la société malienne (les administrations de l'Etat, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales décentralisées et les partenaires techniques et financiers), la 1ère génération (2002-2006) du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté est arrivée à son terme. L'évaluation du CSLP présentée ci-après a permis de mieux préparer la 2ème génération, appelée « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) » qui couvre la période 2007-2011.

4.1 L'évaluation des axes du CSLP

38. La première revue du CSLP effectuée les 8 et 9 juin 2006 a permis d'apprécier l'évolution de la situation macroéconomique et des secteurs à travers les différents axes du CSLP.

39. Pendant la période sous revue, l'économie malienne a été frappée par des facteurs exogènes : le conflit en Côte d'Ivoire, l'envolée du prix du pétrole, et l'invasion acridienne et l'arrêt précoce des pluies en 2002 et 2004. La Côte d'Ivoire, premier partenaire commercial du Mali dans la sous région est le pays par lequel transite 70% des échanges commerciaux. Le conflit a emmené le Mali à passer par des ports lointains comme Lomé ou Cotonou pour assurer le ravitaillement notamment en hydrocarbures. Ceci a accru de façon importante les charges récurrentes liées au transport des biens importés tout en réduisant les recettes budgétaires.

4.1.1 Le cadre macroéconomique

40. Il a été prévu une évolution annuelle moyenne de l'économie malienne de 6,7% pendant la période 2002-2005. Ceci devait permettre une réduction de l'incidence de la pauvreté de 63,8% en 2001 à 47,5% en 2006. Le taux de croissance du PIB réel moyen a été de 5,2% pendant la période 2002-2005. La décomposition de cet indicateur indique un taux de croissance du secteur primaire de 4,7% (contre 7,3% prévu), du secteur secondaire de 5,3% (contre 6,2%) et du secteur tertiaire de 4,8% (contre 5,9%). Ainsi, l'objectif de croissance n'a pas pu être atteint.

41. Des avancées significatives ont été réalisées en terme de gestion des finances publiques et dans le domaine de planification macroéconomique (i) par la mise en œuvre de Budgets programmes et des CDMT sectoriels; (ii) la mise en application de manuels de procédures d'exécution des dépenses; (iii) l'interconnexion des réseaux informatiques des administrations chargées de l'élaboration et de l'exécution du Budget d'Etat; (iv) la mise en place d'une nouvelle nomenclature budgétaire et le renforcement des contrôles; (v) la création d'un Comité de Prévision et de Modélisation (CPM) en 2003.

42. Le taux d'inflation moyen a été de 1,9% pendant la période 2002-2005, restant ainsi inférieur au seuil tolérable de 3%.

43. Le total du financement extérieur du programme de développement a connu un décalage significatif et s'est situé à 78,4% (montant prévisionnel de 1043,6 milliards FCFA). Il convient en outre de noter que c'est l'année 2002 qui a connu le niveau le plus élevé de mobilisation par rapport aux prévisions dû aux efforts de la réalisation de la CAN 2002.

44. S'agissant des dépenses publiques, une gestion rigoureuse a permis de maintenir une position budgétaire conforme aux objectifs du programme

avec le FMI. Les dépenses courantes et d'investissement ont été maintenus dans les limites du programme. Les retards dans les décaissements de l'aide extérieure ont entraîné une baisse du volume et du taux d'exécution du Budget Spécial d'Investissement (BSI). Toutefois, ces dernières années le taux d'exécution du BSI s'améliore.

45. Sur la période du CSLP I, le Mali a respecté la plupart des critères de convergence de l'UEMOA exception faite du solde budgétaire de base et du taux de pression fiscale.

4.1.2 Le développement institutionnel, la gouvernance et la participation

46. Par rapport à l'amélioration des performances de l'administration publique, les actions réalisées concernent entre autres, l'élaboration du Programme Développement Institutionnel (PDI) et de son Plan Opérationnel. S'agissant du renforcement des capacités nationales de planification et de la gestion du développement, il y a eu la restructuration des services et organes chargés de la planification, de la statistique, de la prévision macroéconomique, de l'aménagement du territoire et de la population, ainsi que l'élaboration de politiques, d'outils, d'instruments et de méthodes de gestion du développement. Par ailleurs, le renforcement de la déconcentration qui doit accompagner la décentralisation est un engagement majeur de l'Etat. Le volet financier de cet engagement est en cours d'exécution avec le Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAMGFP) à travers des actions de déconcentration budgétaire, de déconcentration de la procédure de passation des marchés publics et de mise en place opérationnelle d'organigrammes et cadres organiques déconcentrés.

47. L'organisation et la tenue des élections démocratiques (présidentielles, législatives et municipales), dans un climat politique consensuel et apaisé, ont contribué à la consolidation du processus démocratique. L'installation du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), la création d'une Commission interministérielle de pilotage des transferts de compétence et de ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales et la mise en place d'un dispositif d'appui technique et financier (CCC et ANICT) aux collectivités territoriales concrétisent l'effectivité du processus de la décentralisation. Par ailleurs, un Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation a été élaboré et soumis aux partenaires. La mise en œuvre de ce document permettra de consolider les acquis de cette réforme.

48. La compréhension commune du concept de société civile, l'identification de ses faiblesses, la maîtrise de son rôle et de ses responsabilités dans le contexte démocratique du Mali et la mise en place du Conseil National de la Société Civile (CNSC), sont autant d'éléments ayant contribué au renforcement des capacités de cet acteur important de la société malienne.

49. Pour lutter efficacement contre la corruption, le département de la justice, à travers le PRODEJ, a pris des mesures importantes pour renforcer la transparence dans le traitement des dossiers de la justice et renforcer les structures de contrôle. En 2003, le Gouvernement a désigné des procureurs pour l'animation des pôles économiques et financiers. En 2004, il a été mis en place le Bureau du Vérificateur Général et des agents de police judiciaire. Des efforts déployés en matière de formation et de recrutement du personnel de la justice, de maîtrise des systèmes d'information sur la gestion des ressources humaines, des dossiers judiciaires et des ressources financières ont contribué au renforcement des capacités et à la

crédibilité de la justice. Les autres structures de contrôle en l'occurrence la Section des Comptes de la Cour Suprême et le Contrôle Général des Services Publics ont été aussi renforcées.

50. L'introduction de la culture de la paix dans les programmes d'enseignement, la valorisation des mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits, la tenue des Espaces d'Interpellation Démocratiques (EID) et la préservation de la laïcité de l'Etat ont favorisé l'instauration de la paix et de la sécurité.

51. Des actions ont été menées sur la restauration et la réhabilitation des sites historiques, la promotion de biens du patrimoine, la formation des acteurs culturels et du personnel du Ministère de la Culture. Par ailleurs, en tant que facteur de développement économique, le secteur de la culture a contribué à la lutte contre la pauvreté en termes d'emplois et de richesse à travers l'organisation des manifestations culturelles et de développement des industries et des entreprises culturelles (de musique, de spectacle, d'édition, d'arts plastiques, de photos).

4.1.3 Le développement des ressources humaines et l'accès aux services de base

52. En ce qui concerne l'éducation de base, de grands progrès ont été réalisés en termes de couverture scolaire. De 2002 à 2005, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) mixte a connu un accroissement de 9,66% (de 64,4% à 74%) et celui des filles un accroissement de 9,70% (de 53,7% à 63,4%). Le taux d'alphabétisation des garçons est resté beaucoup plus élevé que celui des filles, en raison des pesanteurs socioculturelles. Le Ratio Elèves Maître (REM) est demeuré constant entre 2002 et 2004 (57 élèves/maître). En 2005, il enregistre un recul de 3 points atteignant le ratio de 54 élèves par maître. Cette évolution positive résulte d'importants investissements en infrastructures scolaires et de recrutements appréciables d'enseignants contractuels.

53. La réalisation des objectifs du CSLP en matière de santé et population, a été satisfaisante. L'extension de la couverture vaccinale DTCP3 des enfants de moins de 1 an (de 75% en 2002 à 91% en 2005) a été forte sur la durée de la période et la proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé fonctionnel est passée de 44% en 2002 à 50% en 2005. Les principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre du PRODESS II, sont entre autres les retards dans l'opérationnalisation du décret relatif au transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales, l'insuffisance de personnels qualifiés et d'équipements dans les CSCOM ainsi que l'absence de cadre formel opérationnel de maintenance des équipements et des infrastructures.

54. Les interventions dans le domaine de l'eau ont contribué à améliorer les conditions de desserte en eau potable. Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 57% en 2002 à 66,1% en 2005. Les problèmes majeurs rencontrés se résument à la non finalisation du programme sectoriel eau potable et assainissement (PROSEPA), la non mobilisation d'un financement adéquat pour soutenir les programmes d'urgence à Bamako et dans d'autres localités et la non création de l'Agence de l'Eau Potable et l'Assainissement.

55. Pour l'amélioration de l'accès à l'habitat, le Gouvernement a mis en place une politique de l'urbanisme et de l'habitat qui s'est traduit par l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU), le Programme National de

Logement (PNL) et la création de trois institutions de référence: (i) la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) spécialisée dans le financement de l'habitat ;(ii) l'Office Malien de l'Habitat (OMH), mécanisme de financement chargé d'accompagner la BHM dans sa politique de réduction du coût d'acquisition du logement et (iii) le Fonds de Garantie Hypothécaire du Mali (FGHM) chargé de la garantie hypothécaire et le refinancement des banques et établissements financiers opérant dans le domaine de l'habitat.

56. Dans le cadre de la promotion de l'emploi des jeunes, 2.000 volontaires ont été placés en stage dans les services publics. Cependant, le secteur primaire continue d'être le plus grand pourvoyeur d'emplois avec 83,4% des actifs occupés alors que les secteurs secondaire et tertiaire emploient respectivement 4,1% et 12,5%. La situation de l'emploi au Mali, particulièrement l'emploi des jeunes, demeure une préoccupation majeure du Gouvernement. La forte croissance démographique (environ 2,2% par an) accélère l'afflux de jeunes sur le marché du travail pendant que l'urbanisation croissante alimentée par l'exode rural et le retour d'émigrés crée une forte demande d'emplois.

57. Au niveau du développement social, des efforts importants ont été enregistrés dans la mise en place des structures, de l'équipement et du dispositif législatif et réglementaire en faveur des handicapés. L'appui aux personnes âgées pour l'accès aux services sociaux de base (soins de santé, prise en charge sociale) est effectué à travers l'exécution d'un plan d'action national. Des initiatives importantes ont été prises en direction des personnes démunies notamment le financement des activités génératrices de revenus, la prise en charge médicale et la scolarisation des enfants en situation difficile. Des réformes importantes ont été réalisées en matière de protection sociale et de l'économie solidaire. Il existe actuellement 75 mutuelles de santé dont 64 agréées. Les mutuelles couvrent environ 160.150 personnes (environ 1,3% de la population), toutes prestations confondues dont environ 144.729 personnes pour le risque maladie (environ 1,2% de la population). Quant aux sociétés coopératives, il existe actuellement 4.197 sociétés coopératives enregistrées et essentiellement: artisanales, multifonctionnelles, agro-pastorales, agricoles, de production, de consommation, d'habitat, de services, de promotions de la culture, de pêche.

58. Pour ce qui concerne le genre, des efforts importants restent à faire quant à la présence des femmes dans les instances de décisions ; ce domaine n'a pas connu une évolution significative jusqu'à maintenant.

59. Au Mali, le taux de prévalence du VIH/SIDA reste faible (1,7% en 2001 selon EDSM III). Cependant, la séropositivité augmente particulièrement parmi les groupes à risques. Les principaux déterminants de l'épidémie au Mali sont les comportements sexuels à risques, l'important flux de migration, l'étendue de la pauvreté, la plus grande vulnérabilité économique et sociale des femmes, la stigmatisation et la marginalisation des personnes et des familles affectées et enfin les pratiques socioculturelles à risques (le lévirat).

60. L'épidémie du VIH/SIDA affecte négativement tous les secteurs de l'économie par la réduction du temps de travail, la perte en main d'œuvre qualifiée et l'augmentation des coûts direct et indirect. La pandémie a aussi des répercussions sur les pratiques sociales, les us et les coutumes. Face à la montée du VIH/SIDA, le Mali a entrepris des réformes institutionnelles multiples pour renforcer la lutte contre la pandémie. Ces efforts ont abouti à : (i) la création d'un Secrétariat exécutif chargé d'assurer la mise en

œuvre et le suivi évaluation de la politique nationale à travers une coordination multisectorielle; (ii) l'adoption d'une déclaration de politique; (iii) la création du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida (HCNLS) ; (iv) la création de comités sectoriels et régionaux de lutte contre le SIDA ; (v) la modification de la composition du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida (HCNLS) pour y faire participer tous les segments de la société et le rattachement du HCNLS à la Présidence de la République du Mali; (vi) l'adoption du Cadre Stratégique National (CNS) de lutte contre le VIH/SIDA ; (vii) l'engagement de fournir une prise en charge gratuite des Anti Rétro Viraux (ARV) à toutes les personnes victimes du SIDA et (viii) la promulgation d'un texte de loi sur le VIH/SIDA en date du 26 Juillet 2006.

4.1.4 Le développement des infrastructures de base et les secteurs productifs

61. Les résultats atteints dans le domaine des infrastructures routières sont appréciables en termes de réalisation et d'entretien. Le nombre de kilomètres (km) de routes bitumées réhabilitées a été de 136 km en 2002, 282 km en 2003, 160 en 2004 et une réalisation provisoire de 103 km en 2005. Le nombre de km de pistes construites a été de 246 km en 2003, 232 km en 2004 et 130 km en 2005. Le nombre de km de routes en terre moderne entretenue a été de 5.976 km en 2002, 6.012 km en 2003, 6.059 en 2004 et 8.880 km en 2005. Les actions prioritaires prévues dans le cadre du PACT concernent (i) l'organisation et la concurrence sur le marché des transports, (ii) l'assainissement et la modernisation du parc de véhicules de transport publics, (iii) l'amélioration de la sécurité routière, (iv) l'amélioration du recouvrement des charges d'infrastructures routières et (v) la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et problématique VIH/SIDA et transport.

62. En ce qui concerne les infrastructures aéroportuaires et ferroviaires, de grandes difficultés et d'insuffisances demeurent. La mise en œuvre de la concession ferroviaire et des Aéroports du Mali est en cours.

63. S'agissant de la politique énergétique, l'objectif global était de contribuer au développement durable du pays à travers la fourniture des services accessibles au plus grand nombre de la population au moindre coût et favorisant la promotion des activités socio-économiques. L'atteinte de cet objectif suppose d'améliorer la gestion et la réglementation du secteur de l'énergie et d'accentuer les moyens de lutter contre les manifestations de la pauvreté énergétique. Cela passe par l'impératif du développement de la réponse aux besoins énergétiques des autres secteurs (particulièrement la santé et l'éducation) et des populations en milieux rural et périurbain. La politique énergétique doit être en adéquation avec le Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) en matière de santé, avec le PRODEC en matière d'éducation, ou encore avec le 2ème Schéma Directeur du Secteur de Développement Rural.

64. Sur la période 2002 à 2005, le taux d'accès global à l'électricité est passé de 12% à 15,03% et la consommation de gaz butane est passée de 2.740 tonnes en 2002 à 4.084 tonnes en 2005.

65. Pour le secteur primaire, les résultats atteints portent sur la mise en œuvre du Programme Gouvernemental d'Aménagement de 50.000 hectares, la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Secteurs Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP), la mise en œuvre effective du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) et la création et

installation de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux (AGETIER).

66. L'adoption par le Conseil des Ministres d'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire en Novembre 2002, d'un cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire en Avril 2003 et l'institution auprès du Président de la République d'un Commissariat à la Sécurité Alimentaire chargé d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique en matière de sécurité alimentaire montrent la priorité que les autorités accordent à cette question. Après avoir connu une année difficile en 2004 en raison de la sécheresse et de l'invasion acridienne, diminuant la production céréalière à 2.845 milliers de tonnes, celle-ci est remontée en 2005 à 3.399 milliers de tonnes pour atteindre son niveau record de 2003 (3.402 milliers de tonnes). La production de céréales a connu en 2005 une augmentation de 24% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

67. Après avoir augmenté entre 2002 et 2003 (+75%), les superficies aménagées en maîtrise totale sont restées relativement stables aux environs de 5.000 ha par an, ce qui correspond à peu près à la moitié de l'objectif d'aménagement. Le programme global d'aménagement est de 64.279 ha dont 50.000 ha en maîtrise totale et 14.279 ha en maîtrise partielle. Le financement acquis permet de réaliser 70% des superficies soit 44.710 ha. Globalement, le taux de réalisation des actions programmées est de 78%.

68. Les interventions dans le secteur minier sur la période 2002-2005 ont conduit à une production d'or de 63,7 t en 2002 ; 51,6 t en 2003 ; 44,6 t en 2004 et 52,1 t en 2005.

69. Les initiatives prises relatives à la promotion du commerce ont porté sur (i) l'appui à la promotion des exportations de certains produits agricoles ciblés, (ii) l'appui à la structuration du secteur, (iii) l'assainissement du climat des affaires et (iv) l'implication des opérateurs économiques aux décisions qui les concernent. Des initiatives sectorielles lancées par quatre pays africains, dont le Mali, à l'OMC ont visé à éliminer toutes les formes de subventions liées au coton et à l'indemnisation des pays victimes. La réalisation et la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants (PACD) et la réalisation et la mise en œuvre du projet pilote du processus cadre intégré d'assistance technique lié au commerce sont venues appuyer les opérateurs du commerce de détails.

70. Des évolutions importantes ont été enregistrées en matière de micro finance durant la période. Le nombre de structures de proximité ou points de service a augmenté de près de 10% en passant de 730 à plus de 800, le nombre d'adhérents et/ou bénéficiaires de ces structures a passé de 522.000 à plus de 820.000 personnes soit 57% d'accroissement. Un malien sur six de la population active bénéficie des services financiers de proximité et 35% des femmes sont membres des structures de micro finance. Toutefois, malgré les évolutions favorables constatées, l'exclusion financière demeure élevée (82% de la population active n'ayant pas accès aux services financiers). Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) restent concentrés dans les zones à potentialité économique relativement importante, comme Sikasso, Ségou, Mopti, Kayes et le District de Bamako alors que les régions moins favorisées du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal) sont peu couvertes par ces services. La répartition des SFD par région administrative se présente comme suit: Ségou (27%); Sikasso (20%); District de Bamako (18%);

Koulikoro (17%); Kayes (8%); Mopti (6%); Tombouctou (2%); Gao (1,5%); et Kidal (0,5%).

71. De sérieux efforts de renforcement de capacités et de structuration ont été faits au niveau du secteur privé avec la création d'une base de données (sites Internet) sur les questions économiques et commerciales au niveau du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), la mise en place, en partenariat avec le Bureau International du Travail (BIT), d'un programme d'appui à la compétitivité et à la productivité des entreprises, la création de l'union des chambres consulaires regroupant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM), l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM), la création d'une agence de développement des services aux entreprises et d'une bourse nationale de sous-traitance et partenariat.

72. Pour exploiter son potentiel touristique, le Mali a développé une politique culturelle qui vise à structurer l'économie de la culture, pour en faire un levier du développement économique et social. Le Gouvernement a également réactualisé certains textes relatifs à l'organisation de la profession d'organisateurs de voyages et de guides ; en plus, il a développé les activités de promotion du tourisme. Entre 2002 et 2005, le Mali a connu une progression de plus de 83% de sa fréquentation touristique.

4.2 Les liens entre le CSLP et les instruments budgétaires

73. Il est admis par tous les acteurs au développement que le CSLP est le cadre unique de référence des politiques et des stratégies de développement à moyen terme ainsi que le principal instrument de négociation avec les partenaires techniques et financiers. Il est cependant apparu, à la lumière des différentes évaluations, la faiblesse des liens entre le processus du CSLP et les instruments budgétaires à court et à moyen terme (budget programme, CBMT global, CDMT sectoriels). Il sera procédé à une plus grande harmonisation entre ces instruments et en l'occurrence entre le CSLP, le Programme Triennal d'Investissement (PTI) et ses tranches annuelles (BSI). Il est aussi relevé un manque de cohérence explicite entre le CSLP, les stratégies sectorielles/thématiques et le Budget de l'Etat. On a dû constater en outre une faible synergie entre le CSLP et d'autres documents de politiques sectorielles quant à l'identification des actions favorables aux couches les plus vulnérables de la population.

4.3 Les liens entre le CSLP et les OMD

74. De même, l'absence de liens explicites entre le CSLP et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) affaiblit l'intention de faire du CSLP le plan d'action à moyen terme pour l'atteinte de ces objectifs. Il convient en conséquence d'aligner étroitement les actions prioritaires du Gouvernement avec les OMD. L'élaboration d'une stratégie nationale de développement centrée sur les OMD devra en conséquence être une partie intégrante du processus de planification et de budgétisation. Ce resserrement nécessite aussi de faire l'inventaire des documents de planification stratégique antérieurs existants et d'évaluer la qualité des outils de suivi et d'évaluation mesurant les progrès accomplis dans la réalisation des OMD.

4.4 Les liens entre le CSLP et l'Etude Nationale Prospective Mali 2025

75. L'opérationnalisation de l'Etude Nationale Prospective (ENP Mali 2025), adoptée par le Gouvernement en 2000, qui a comme objectif la mobilisation de tous les acteurs autour de la réalisation des objectifs de développement, passe par sa prise en charge dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des cadres stratégiques de développement à moyen terme. L'ENP Mali 2025 a révélé que la perception des Maliens sur les problèmes de la pauvreté peut se résumer : au niveau très bas des revenus, les conditions naturelles défavorables, les difficultés d'accès aux services publics de base, la mauvaise gestion des ressources nationales et la corruption ainsi que l'enclavement du pays. Il est aussi ressorti que seul des investissements soutenus dans le domaine de l'agriculture, la création de nombreux emplois, le renforcement de la solidarité et de l'entraide et une meilleure gestion des ressources permettront un recul significatif de la pauvreté.

76. L'ENP Mali 2025 révèle aussi, qu'à l'horizon 2025, les Maliens aspirent à un développement du pays qui aura comme base le secteur primaire, le développement des industries agroalimentaires, textiles et minières, la décentralisation de la gestion publique, le désenclavement intérieur et extérieur du pays et un développement plus équilibré du territoire. Il est donc nécessaire que ces préoccupations et aspirations soient prises en charge dans la préparation et la mise en œuvre de la 2ème génération du CSLP.

4.5 Les liens entre le CSLP et les Partenaires Techniques et Financiers

77. La prévisibilité de l'aide doit constituer un indicateur important dans le processus du CSLP. S'agissant de l'harmonisation des procédures, il existe un certain nombre d'efforts de la part des bailleurs visant à mieux coordonner les procédures de suivi et d'évaluation conjointes ainsi qu'à renforcer les ententes de cofinancement. Il existe aussi des études, des mesures de conditionnalités et de suivi et évaluation qui se font de manière conjointe, ou à tout le moins de manière coordonnée. En dépit de ces tentatives, l'harmonisation des procédures n'a pas fait suffisamment de chemin depuis l'adoption du CSLP. En vue de l'alignement de l'aide et de l'harmonisation des pratiques, un arrangement cadre général d'appui budgétaire et des accords sectoriels ont été signés en 2006.

4.6 Les leçons du suivi et évaluation du CSLP

78. Il est ressorti des analyses : la faible opérationnalisation du dispositif institutionnel de suivi et évaluation, la nécessité de renforcer la Cellule CSLP et la capacité institutionnelle au niveau des méthodes, des outils, des instruments et des indicateurs utilisés. Il a été aussi relevé la faiblesse de la qualité des statistiques de base. Il découle des analyses sur le CSLP que le système d'information utilisé est encore inapte à mesurer précisément les indicateurs de performance.

5 LES OBJECTIFS ET LES ATTENTES DU CSCRP

5.1 L'objectif global

79. S'appuyant sur les acquis et les leçons tirées de la réalisation du CSLP I, la 2ème génération qu'est le Cadre Stratégique pour la Croissance et Réduction de la Pauvreté (CSCRP) s'est donnée pour objectif global l'impulsion d'une croissance forte et soutenue (environ 7% par an) et la réduction significative de la pauvreté. La pauvreté monétaire devrait aussi baisser de 6 points de pourcentage pendant la période de cinq ans. Pour parvenir à cette croissance, une attention particulière sera portée sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réformes du secteur public qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives du secteur privé. A travers la réforme du secteur public, le CSLP II consolidera aussi la bonne gouvernance économique et politique.

5.2 Les objectifs spécifiques

80. De façon plus spécifique, le CSCRP vise à:

- accélérer la croissance économique à travers notamment le développement des filières des productions rurales et minières ;
- améliorer le bien-être des populations maliennes à travers la poursuite des efforts entrepris dans les secteurs sociaux et leur renforcement grâce aux réformes liées à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

5.3 Les attentes

81. Les attentes majeures sorties de l'évaluation de la mise en œuvre du CSLP et qui peuvent conditionner la réalisation des objectifs du CSLP II portent essentiellement sur les points suivants :

- le maintien d'une stabilité de l'environnement macroéconomique et l'établissement d'une cohérence entre les prévisions macroéconomiques et budgétaires ainsi que les apports extérieurs de financement ;
- une meilleure adéquation entre les stratégies, les priorités et les programmations budgétaires du CBMT global et celles des CDMT sectoriels (notamment au niveau des plans d'actions et de financement sectoriels détaillés) ;
- une réduction sensible de la pauvreté et de la faim surtout dans le monde rural ;
- l'amélioration de l'état de santé des populations notamment les plus pauvres ;
- une amélioration significative de la quantité et de la qualité de l'offre de l'éducation ;
- la création d'un environnement propice au développement du secteur privé et la poursuite des réformes structurelles telles que les privatisations (CMDT, SOTELMA) ;
- la poursuite et l'accélération de la réforme de l'Etat par rapport à la décentralisation, à la déconcentration et aux finances publiques.

6 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

82. En vue de l'atteinte de l'objectif global et des objectifs spécifiques du CSLP II, trois grands axes d'orientations stratégiques ont été retenues: (i) le développement du secteur productif, (ii) la poursuite et la consolidation des réformes structurelles, et (iii) le renforcement du secteur social. Ces objectifs vont être déclinés en domaines d'interventions permettant de construire la cohérence entre les grands choix en termes d'objectifs de développement à moyen terme et les stratégies annuelles et pluriannuelles qui vont être arrêtées et mises en œuvre au niveau sectoriel et intersectoriel. De plus, l'atteinte des objectifs du CSLP II nécessite au préalable un cadre macroéconomique stable et une gestion saine et transparente des ressources publiques qui passe par une bonne gouvernance économique et judiciaire.

6.1 Le développement du secteur productif

83. Cet axe repose sur les domaines d'intervention prioritaires suivants :

- La sécurité alimentaire et le développement rural ;
- Le développement des petites et moyennes entreprises ;
- La préservation et la gestion durable des ressources naturelles ;
- Le développement des infrastructures
- La poursuite de la réforme de l'environnement des affaires ;
- Le développement du secteur financier.

84. Les deux derniers domaines d'intervention font partie des réformes structurelles à poursuivre pour permettre au secteur privé de mieux jouer son rôle de moteur de la croissance.

85. La création de la richesse qui permettra de réduire la pauvreté proviendra de l'accélération de la croissance économique. Au Mali, les leviers de cette croissance sont notamment: les filières des productions rurales (agricole, élevage, pêche, fruits et légumes et agroforesterie), les productions minières, le commerce, le tourisme, l'artisanat et la culture. Ces filières, constituant les éléments fondamentaux l'économie nationale, devront jouer un rôle plus important dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et la contribution à la création de la richesse. Il est à noter que le rôle transversal de l'énergie dans toutes ces filières de productions rurales se révèle tout à fait fondamental pour être en mesure d'induire une croissance pérenne du monde rural.

86. L'impulsion de la croissance à travers le secteur productif découlera de la vigueur de la de mise en œuvre des réformes structurelles en l'occurrence la qualité de l'environnement des affaires, l'accroissement de l'investissement privé et la réussite des privatisations en cours. L'accent sur les secteurs productifs sera reflété à travers les allocations budgétaires du PTI prévu.

87. Par le passé, le processus de privatisation des entreprises publiques a connu des difficultés liées à des faiblesses dans la préparation des dossiers, aux difficultés de négociations et de recherche de partenaires et aux retards dans la cession des actifs. Il reste à mettre en place un fonds de garantie et

le Fonds National d'Investissement pour répondre aux questions que pose le financement du secteur privé.

88. La compétitivité du secteur privé est entravée par (i) le coût élevé du transport et des infrastructures (près de 40% du coût d'un projet d'investissement proviennent du seul aménagement du terrain) et (ii) par des contraintes logistiques liées à l'inadéquation de la facilitation du commerce et des services de transport. Les acquis législatifs nationaux et régionaux seront appliqués de manière équitable en l'occurrence le Règlement n° 14/2005/CM/UEMOA relatif aux gabarits et charges à l'essieu des véhicules de transport. La mauvaise gestion, l'absence le plus souvent de politique de la qualité des produits manufacturés, la méconnaissance des marchés des pays développés et des opportunités offertes par les accords multilatéraux et bilatéraux, les équipements de production souvent vétustes et peu entretenus sont des handicaps significatifs pour le secteur privé. La consolidation des acquis du Programme de l'UEMOA pour la « Mise en place d'un Système d'Accréditation, de Normalisation et de Promotion de la Qualité » contribuera à corriger ces faiblesses. Il en est de même du renforcement des capacités productives à travers le développement des Chaînes de Valeurs.

89. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) servira de base à la politique générale de développement rurale du pays à l'horizon 2025. Elle sera l'instrument directif et fédérateur pour les politiques touchant aux domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt. Ces objectifs généraux concernent entre autres la souveraineté alimentaire du pays ou le choix du pays de produire l'essentiel de son alimentation sur son territoire en optant pour des modes de production durables, la modernisation de l'agriculture familiale, le développement de l'agro-industrie; la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles pour un développement durable.

90. Le secteur privé a besoin d'un accompagnement financier pour être performant et jouer pleinement son rôle. Toute politique dans le cadre de la lutte contre la pauvreté devrait tenir compte de la nécessité d'élargir l'accès aux services financiers en vue de la levée de l'une des contraintes fortes à la promotion économique et sociale des plus démunies, à savoir le capital financier. Le PDSF doit améliorer la viabilité du secteur financier, le rendre plus performant et compétitif de sorte qu'il puisse soutenir une croissance diversifiée du secteur privé.

91. Concernant les autres secteurs (le commerce, l'artisanat, le tourisme et la culture) il s'agit d'améliorer les niveaux de productivité grâce à la mise en place des infrastructures industrielles et de transport, de les diversifier et de poursuivre le transfert progressif de certaines fonctions au secteur privé en créant un environnement favorable à l'investissement.

6.2 La consolidation des réformes du secteur public

92. Cet axe repose sur les domaines d'intervention prioritaires suivants :

- La consolidation de la réforme des administrations publiques ;
- La poursuite de la réforme de l'environnement des affaires ;
- Le développement du secteur financier ;
- La promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques ;
- Le renforcement des capacités de la société civile ;

- Le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale

93. En vue d'atteindre les objectifs de développement, la République du Mali poursuivra la mise en œuvre des réformes relatives à la structure et au fonctionnement de l'Etat et de ses institutions. A cet effet, l'Etat mettra les préoccupations des usagers au cœur des réformes institutionnelles qui seront conduites par le Programme de Développement Institutionnel (PDI). Celui-ci s'est fixé des objectifs de mutations profondes en matière de gestion publique. Les réformes, dont certaines ont été initiées depuis plusieurs années, doivent être renforcées au cours de la mise en œuvre du CSLP II. Des résultats incontestables ont été obtenus dans le domaine du changement institutionnel à l'issue du CSLP I, mais des difficultés majeures ont été notées en ce qui concerne les cohérences à établir entre les choix qui fondent ces réformes et leurs implications sur les stratégies et programmes des secteurs productifs et sociaux.

94. Le CSLP I considère le développement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance et la participation comme un des axes stratégiques pour atteindre l'objectif de lutte contre la pauvreté. Cette option, qui ouvrait la voie à une mutation profonde de la gestion publique peut s'articuler au vu des acquis autour des axes majeurs que sont: (i) la décentralisation et la déconcentration des administrations pour une gestion publique plus proche des populations donc plus efficace; (ii) la réforme de la justice pour renforcer la construction d'un Etat de droit, (iii) la lutte contre la corruption, (iv) l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques et (v) la réforme du secteur financier pour augmenter l'efficacité de l'environnement des affaires. Il convient d'ajouter à ces quatre axes majeurs l'intégration régionale et sous régionale qui sont un choix fait par le Mali depuis de son accession à l'indépendance.

95. Dans le domaine des finances publiques plus particulièrement, de nombreuses mesures ont été prises au cours du CSLP I: (i) l'harmonisation des grilles salariales de l'ensemble des corps de la fonction publique et la révision de l'âge de départ à la retraite, (ii) la forte augmentation de certaines rubriques contrairement aux tendances initiales (notamment les dépenses de communication et d'énergie) afin de tenir compte des niveaux réels de consommation des services publics et d'éviter les impayés préjudiciables à la SOTELMA et à l'EDM, (iii) les dépenses d'investissement financées sur les ressources internes ont connu de fortes progressions à cause de l'ouverture des chantiers et programmes entièrement financés sur ressources nationales, le programme emploi- jeunes et les logements sociaux. La structure des allocations budgétaires est restée malgré tout conforme aux orientations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en dépit aussi de la prise en charge (i) du déficit de la filière coton, (ii) du paiement des arriérés extrabudgétaires audités avec l'accord des partenaires au développement, (iii) de la subvention exceptionnelle à l'EDM, (iv) des remboursements de crédits TVA et les dépenses fiscales relatives aux exonérations des hydrocarbures notamment pour les compagnies minières.

96. Dans le cadrage macroéconomique du CSLP II, la politique budgétaire reste caractérisée par la poursuite de l'effort d'ajustement en termes d'amélioration des recettes, de maîtrise des dépenses publiques et la recherche de financement extérieur selon les modalités de l'appui budgétaire, conformément aux engagements de la Table Ronde de Genève des 30-31 mars 2004.

97. L'aide budgétaire est l'instrument de coopération financière entre le Gouvernement du Mali et les PTF qui permet : (i) de mieux coordonner leurs activités et de substituer progressivement les procédures nationales à la multiplicité des procédures des bailleurs de fonds et (ii) d'examiner les moyens concrets d'harmoniser les programmes et les procédures, afin de préparer une réorientation progressive d'une partie de l'aide internationale sous la forme d'une aide programme passant par le budget.

98. En ce qui concerne le secteur minier, il est prévu d'adopter un seul Code Minier en vue de maîtriser l'assiette et le taux de la taxe ad valorem et afin d'affiner les conditions de paiement des dividendes. L'amélioration des recettes passe nécessairement par un suivi accru du portefeuille de l'Etat, la relecture des textes pour une meilleure définition des recettes domaniales, la détermination d'un taux ad valorem à appliquer à l'ensemble des sociétés minières. Ceci requiert aussi une représentation efficace de l'Etat dans les conseils d'administration et la communication à temps des conclusions de ces conseils.

99. Au cours de la période du CSLP II, la politique salariale restera inchangée et sera, par une approche systématique, intégrée dans le processus budgétaire en se fondant sur quelques indicateurs clefs (les ressources disponibles, le coût de la vie, les comparaisons avec le secteur privé, la productivité et les objectifs prioritaires). L'ampleur des augmentations de salaire devrait être liée à la vigueur des réformes structurelles. A ce titre, il sera mis en place des structures d'incitations favorisant (i) le mérite plutôt que l'ancienneté, (ii) la rationalisation des primes et indemnités, (iii) la décompression de l'échelle des salaires afin d'offrir une motivation appropriée au personnel qualifié et (iv) la prise en compte des objectifs de réduction de la pauvreté tels que les services dans les zones isolées.

6.3 Le renforcement du secteur social

100. Cet axe repose sur les domaines d'intervention prioritaires suivants :

- La création et la promotion d'emplois durables ;
- Le développement de l'accès aux services sociaux de base ;
- La lutte contre le VIH/SIDA

101. Le développement économique implique un développement social soutenu et la réalisation des OMD qui demandent surtout la poursuite des efforts entrepris au cours du CSLP I dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la solidarité, de la protection sociale et du bien être des populations maliennes. Cette réalisation des OMD ne pourra pas se faire sans le lien à approfondir entre l'apport indispensable d'énergie (éclairage, cuisson, réfrigération, communication, force motrice, pompage) et l'ensemble des secteurs productifs ruraux.

102. La création et l'accès à l'emploi surtout de la couche des jeunes et la sécurisation des emplois sont le souci majeur de toutes les familles maliennes. La mise en œuvre de La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) contribuera à solutionner le problème d'emploi. Une solution durable de ce problème passera aussi par une adéquation entre la formation et les exigences du marché de l'emploi.

103. La consolidation de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire avec la poursuite du dialogue avec les partenaires sociaux dans le cadre du Pacte de Solidarité pour la croissance et le développement (voir Encadré 2),

constitue une priorité importante du Gouvernement pour l'atteinte de l'objet de travail décent au Mali.

Encadré 1 : Le Pacte de solidarité pour la croissance et le développement

La réforme administrative au Mali de 1969 à 1990 a essentiellement visé la diminution du coût de fonctionnement de l'Administration dans le budget d'Etat. Cette approche louable en soi est mise en œuvre par la réduction du nombre et de la taille des services publics, l'introduction des cadres organiques, la liquidation d'entreprises publiques structurellement déficitaires etc. Le principal reproche fait au processus de réforme au Mali est celui de son ignorance, de l'aspect humain. En effet, la réforme n'a jamais véritablement visé les questions de motivations des agents publics. Des notions essentielles telles que la gestion des rares compétences restées dans le secteur public après la saignée des départs volontaires, n'ont jamais été abordées de façon claire.

En terme réel, le salaire de l'agent public malien (malgré les efforts consentis par le Gouvernement depuis 1991) reste très faible et reste l'un des plus bas de la sous région. Parallèlement, sous l'impulsion de puissants mouvements syndicaux, ou sous le couvert de particularités, certaines catégories d'agents de l'Etat sont parvenues à se faire accorder des grilles alléchantes ou des primes et indemnités dont les montants dépassent souvent le salaire de leurs collègues d'autres secteurs. Ces iniquités en ajoutent encore à la démotivation générale.

Le Gouvernement du Mali, dans le cadre du dialogue social nécessaire à la mise en œuvre du programme de développement économique national, a proposé aux partenaires sociaux dans sa Déclaration de Politique Générale du 6 mai 2000, l'élaboration d'un pacte de solidarité pour la croissance et le développement. Le pacte issu des discussions est conçu sous forme de programme d'actions, et contient les éléments suivants :

1. Pour améliorer les conditions de vie et de travail, le Gouvernement se propose d'élaborer une grille unique de rémunération pour l'ensemble des fonctionnaires exceptés les statuts autonomes (Magistrats, Armée, Police) et celui de l'enseignement supérieur.

2. Par ailleurs, dans le cadre de l'application des cadres organiques le Gouvernement s'engage à : (i) recruter les fonctionnaires en nombre suffisant ; (ii) assurer la formation et le perfectionnement du personnel de l'administration ; (iii) élaborer un plan de carrière pour chaque corps de fonctionnaire.

3. Dans le domaine de la protection sociale, il est prévu d'entreprendre des actions pour la mise en place d'un véritable régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires, la relecture des textes relatifs à la prise en charge médicale des personnes âgées, l'amélioration du niveau des pensions ; l'assainissement de la situation financière des organismes chargés du versement des prestations sociales.

4. Pour sécuriser les travailleurs sur les lieux de travail, le pacte prévoit un ensemble de mesures destinées à assurer la protection des salariés contre les agressions des usagers et les risques d'accident du travail.

5. Les organisations syndicales s'engagent à entreprendre les actions en vue d'augmenter le rendement et la qualité des prestations des travailleurs.

Tous les engagements pris dans le Pacte seront mis en œuvre dans le cadre d'un programme pluriannuel assorti d'un chronogramme remis à jour chaque année. Ces mesures sont de nature à améliorer qualitativement la situation des rémunérations dans un contexte d'intégration sous régionale et de lutte contre la corruption.

104. Les études ont fait ressortir que le faible accès aux services publics de base est une des principales causes de la situation de pauvreté. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, habitat décent) contribue au renforcement du secteur social. Il est aussi important de noter que la décentralisation et l'appui à toutes les dynamiques institutionnelles vers le local sont les conditions de réalisations des OMD. Les OMD doivent comprendre des cibles quantifiées en matière d'accès aux services énergétiques.

105. La lutte contre le VIH/SIDA, les pires formes de travail des enfants, la promotion du genre à travers une plus grande responsabilisation des femmes dans la gestion publique et la promotion de la solidarité vis-à-vis des couches défavorisées sont les conditions d'un développement harmonieux et durable.

106. Dans le cadre du CSLP I, plusieurs actions ont été prévues en ce qui concerne l'intégration des variables démographiques qui permettent la réalisation des objectifs de la politique nationale de la population. Il s'agit en l'occurrence des questions relatives au VIH/SIDA; aux besoins et droits des jeunes ; aux besoins et droits des personnes âgées ; aux groupes de populations vulnérables et à l'accès aux services de base. Par contre, certaines questions relatives à la dynamique de la population n'ont pas été développées. Le CSLP II prévoit une meilleure prise en compte: (i) de la maîtrise de l'accroissement démographique avec un plaidoyer auprès des décideurs politiques et des leaders d'opinion, (ii) de la problématique des importants flux migratoires externes et internes ainsi que des transferts de fonds des maliens de l'extérieur, (iii) de l'équité et l'égalité du genre, (iv) du rôle des communautés dans la mise en œuvre du CSLP II, (v) de la question de l'iniquité entre les régions ainsi que (vi) de la problématique environnementale et (vii) de la politique d'aménagement du territoire.

107. Depuis 2006, le Mali est doté d'un Programme National de Lutte contre les pires formes du Travail des Enfants. Ce programme qui couvre la période 2006-2010 incorpore des mesures permettant d'empêcher l'engagement des enfants dans les types d'actions identifiées comme faisant partie des pires formes, aussi bien que des mesures destinées à retirer, protéger et assurer la réinsertion socio-économique des enfants. Ce programme ambitionne de faire le lien entre les orientations stratégiques de la lutte contre le travail des enfants, le CSLP II et les différentes politiques sectorielles comme l'éducation, la santé, la justice.

7 CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2007 – 2011

7.1 Hypothèses de prévision du cadrage

108. L'objectif principal qui guide le cadrage macroéconomique et budgétaire est le maintien des équilibres macroéconomiques et budgétaires en tenant compte des potentialités réelles de l'économie malienne et des objectifs globaux et sectoriels du CSLP.

109. A cet effet, le scénario volontariste a été retenu pour guider l'élaboration des politiques sectorielles et la mise en œuvre des stratégies de développement du pays à l'horizon 2011. Ce scénario volontariste (dit scénario du CSLP-II) fait des hypothèses de plus forte croissance sur les secteurs porteurs, à savoir 7% par an en moyenne, et une fiscalité élargie respectant l'objectif de taux de pression fiscale de l'UEMOA de 17% minimum dès 2008.

110. Le cadrage macroéconomique a été élaboré par le Comité de Prévision et de Modélisation (CPM). Les travaux de modélisation et de cadrage macroéconomique ont été effectués à l'aide du Modèle Macro-Economique du Mali (MME) et du modèle de prévision et de simulation de moyen et long terme Treshold 21 (T21). Les détails du cadrage macroéconomique se trouvent en ANNEXE I.

111. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) global, de son côté, a été élaboré à partir des résultats du cadrage macroéconomique (réf. ANNEXE II).

112. Les cadrages macroéconomique et budgétaire tiennent compte, d'une part, des forces et faiblesses du premier CSLP, et d'autre part, se fondent sur la capacité productive réelle de l'économie nationale et les risques potentiels internes et externes. Ils tiennent également compte des grands objectifs de développement internationaux et régionaux, notamment les engagements du Mali vis-à-vis des OMD et de l'UEMOA.

113. Les hypothèses du cadrage macroéconomique sur l'environnement international, relatives aux cours des produits de base, à l'inflation mondiale et au taux de change, se réfèrent aux projections du FMI.

114. L'analyse faite entre la croissance économique et la pauvreté au moyen du modèle T21 atteste qu'avec la structure actuelle de l'économie malienne, un taux de croissance moyen de 6,5% (en termes de PIB au coût des facteurs) en cinq ans contribuerait à faire baisser le taux de pauvreté monétaire de 6 points de pourcentage à l'horizon 2011, soit une baisse annuelle de 1,2%.

7.2 Résultats principaux de cadrage

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats (scénario volontariste).

Table 1: Indicateurs de performance macroéconomique et critères décisionnels

	Moyenne	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Ressources et emplois des biens & services	2002-2005	Estim.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	2007-2011
PIB aux prix du marché (mrd. FCFA courants)	2 550,3	3 205,8	3 419,4	3 653,0	3 895,0	4 196,9	4 493,8	3 931,6
PIB aux prix du marché (mrd. $ courants)	4,5	6,1	6,7	7,2	7,7	8,3	9,0	7,8
PIB aux prix du marché (mrd. € courants)	3,9	4,9	5,2	5,6	5,9	6,4	6,9	6,0
Part du PIB du secteur formel (en % PIBf)	39,9%	38,0%	38,0%	38,0%	39,0%	39,0%	39,0%	38,6%
Taux de croissance réelle du PIB aux prix du marché	5,2%	3,6%	7,0%	6,6%	6,5%	7,8%	7,1%	7,0%
Taux de croissance réelle du PIB au coût des facteurs	4,6%	4,4%	6,5%	6,1%	6,2%	6,7%	6,8%	6,5%
- PIB secteur primaire	4,7%	5,0%	5,5%	5,6%	5,6%	5,7%	5,9%	5,7%
- PIB secteur secondaire	5,3%	5,9%	7,1%	6,0%	6,4%	6,7%	7,0%	6,6%
- PIB secteur tertiaire	4,8%	2,9%	7,2%	6,8%	6,7%	7,7%	7,5%	7,2%
FBCF total (mrd. FCFA courants)	443,8	671,6	659,1	717,8	780,8	851,9	937,6	789,4
- FBCF privée (mrd. FCFA courants)	255,9	351,7	376,7	400,7	425,9	454,4	505,2	432,5
- FBCF publique (mrd. FCFA courants)	188,0	319,9	282,5	317,2	354,9	397,6	432,4	356,9
Taux d'investisssements bruts (I/PIBm)	21,4%	21,4%	19,7%	20,1%	20,5%	20,7%	21,2%	20,4%
Taux d'investissement fixe (FBCF/PIBm)	17,6%	20,9%	19,3%	19,7%	20,0%	20,3%	20,9%	20,0%
- FBCF publique en % du PIBm	7,4%	10,0%	8,3%	8,7%	9,1%	9,5%	9,6%	9,0%
- FBCF privée en % du PIBm	10,2%	11,0%	11,0%	11,0%	10,9%	10,8%	11,2%	11,0%
Coefficient marginal de capital	14,5	2,0	3,2	2,9	3,0	2,6	2,9	2,9
Taux d'épargne intérieure (en % PIBm)	15,2%	15,9%	13,9%	14,4%	15,0%	14,5%	14,1%	14,4%
Taux d'épargne extérieure (= - balance des ressources BP/PIBm)	6,2%	5,5%	5,8%	5,7%	5,4%	6,1%	7,1%	6,0%
Taux d'épargne nationale brute (en % PIBm)	14,8%	17,1%	15,1%	15,2%	15,7%	15,3%	14,8%	15,2%
Taux de consommation (en % PIBm)	84,8%	84,1%	86,1%	85,6%	85,0%	85,5%	85,9%	85,6%
- Taux de consommation privée	73,4%	71,2%	73,4%	73,5%	73,0%	73,4%	73,7%	73,4%
- Taux de consommation publique	11,4%	12,9%	12,7%	12,1%	12,0%	12,0%	12,2%	12,2%
Produit national brut par tête en FCFA courants	225 096	269 324	279 650	289 717	300 315	315 076	328 400	302 632
Produit national brut par tête en FCFA constants (1987)	112 020	119 061	123 426	127 589	132 145	138 647	144 573	133 276
Taux de croissance réel du Produit national brut par tête	2,6%	2,5%	3,7%	3,4%	3,6%	4,9%	4,3%	4,0%
Produit national brut par tête en $ E.U.	395	516	548	571	595	627	656	599
Balance des paiements	Moyenne	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
	2002-2005	Estim.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	2007-2011
Taux d'importation (en % du PIBm), prix cour.	33,7%	32,4%	33,6%	33,6%	33,7%	33,5%	33,5%	33,6%
Taux d'exportation (en % du PIBm), prix cour.	27,5%	26,9%	27,8%	28,0%	28,2%	27,3%	26,4%	27,5%
Déficit commercial (fob) en % du PIBm	-0,3%	-1,1%	-1,1%	-1,1%	-1,1%	-1,7%	-2,5%	-1,5%
Balance des ressources (X-Mcaf) en % du PIBm	-6,2%	-5,5%	-5,8%	-5,7%	-5,4%	-6,1%	-7,1%	-6,0%
Compte courant (hors transf. off.) en % du PIBm	-8,6%	-7,4%	-7,3%	-7,0%	-6,7%	-7,3%	-8,2%	-7,3%
Compte courant (y compris transf. off.) en % du PIBm	-6,6%	-4,3%	-4,6%	-4,9%	-4,7%	-5,4%	-6,4%	-5,2%
Réserves nettes en mois d'importations caf	5,5	5,7	5,6	5,6	5,4	5,3	5,3	5,4
Réserves brutes en mois d'importations caf	8,3	7,8	7,6	7,5	7,2	6,9	6,9	7,2
Ratio du service de la dette en % des exportations B&SNF	8,1%	125,9%	4,9%	4,4%	4,2%	4,2%	4,3%	4,4%
Finances publiques	Moyenne	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
	2002-2005	Estim.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	2007-2011
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB m)	14,6%	14,7%	14,9%	17,0%	17,0%	17,0%	17,2%	16,6%
Taux de fiscalité (recettes courantes, hors dons, en % du PIB)	17,2%	16,8%	17,0%	19,7%	19,7%	19,7%	19,9%	19,2%
Taux de fiscalité (recettes courantes en % du PIB sect.formel)	47,7%	49,0%	49,5%	57,5%	56,3%	56,9%	57,7%	55,6%
Total des dépenses et prêts nets, en % du PIB	23,8%	27,0%	27,3%	27,0%	26,9%	26,9%	27,1%	27,0%
Solde opérations courantes (épargne publ. nat.) en % du PIB	7,3%	40,5%	8,1%	10,6%	10,5%	10,6%	10,7%	10,1%
Solde opérations courantes (épargne propre) en % du PIB	3,9%	3,5%	3,6%	6,4%	6,5%	6,5%	6,6%	5,9%
Solde primaire (=épargne publ. propre hors intérêts) en % du PIB	4,6%	4,2%	4,0%	6,7%	6,8%	6,8%	6,9%	6,2%
Solde budgétaire primaire (FMI), en % du PIB	1,4%	0,6%	0,2%	2,9%	2,9%	3,0%	3,1%	2,4%
Solde budgétaire primaire (UEMOA), en % du PIB	0,2%	-0,6%	-1,3%	1,3%	1,4%	1,5%	1,6%	0,9%
Solde global (base engagements), hors dons, en % du PIB	-6,7%	-10,2%	-10,2%	-7,3%	-7,2%	-7,1%	-7,1%	-7,8%
Solde global (base engagements), dons compris, en % du PIB	-2,6%	27,3%	-5,3%	-2,8%	-2,9%	-2,8%	-2,9%	-3,4%
Solde global (base caisse) , en % du PIB	-2,5%	27,3%	-5,3%	-2,8%	-2,9%	-2,8%	-2,9%	-3,4%
Situation monétaire	Moyenne	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
	2002-2005	Estim.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	2007-2011
Créances sur le trésor (taux de croissance)	35,8%	280,6%	-36,1%	117,4%	62,6%	51,6%	38,2%	46,7%
Créances sur l'économie (taux de croissance)	11,4%	3,2%	-3,3%	17,2%	19,6%	20,5%	17,6%	14,3%
Croissance de la masse monétaire (M2)	15,2%	1,5%	5,3%	5,4%	5,3%	6,2%	5,6%	5,5%
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2, fin de période)	3,4	3,8	3,8	3,9	3,9	4,0	4,0	3,9
Taux de liquidité (M2/PIBm)	29,4%	26,6%	26,3%	25,9%	25,6%	25,2%	24,9%	25,6%

Prix et taux de change	*Moyenne*	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Moyenne*
	2002-2005	Estim.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	*2007-2011*
Inflation mondiale (MUV)	3,5%	1,6%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
TC Indice des prix à la consommation des ménages de Bamako	1,8%	2,4%	0,2%	0,5%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%
Déflateur du PIB (taux de croissance)	1,9%	6,3%	0,2%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
Termes de l'échange (1987 = 100)	69,2	73,8	78,2	81,7	85,3	86,6	86,7	83,7
Taux de change FCFA/DTS (fin de période)	787,4	756,7	738,9	734,9	731,7	728,6	725,7	732,0
Taux de change FCFA/$ E.U. (fin de période)	547,0	522,3	509,9	507,2	505,0	502,9	500,8	505,2
Taux de change FCFA/$ E.U. (moyenne de période)	582,2	522,3	509,9	507,2	505,0	502,9	500,8	505,2
Taux de change FCFA/€ (moyenne de période)	656,0	656,0	656,0	656,0	656,0	656,0	656,0	656,0
Indice du taux de change réel (IP_M/IP_PIB; + dévaluation)	126,7	125,9	123,5	122,9	122,7	122,5	122,4	122,8
Aide extérieure	***Moyenne***	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	***Moyenne***
	2002-2005	Estim.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	***2007-2011***
Aide extérieure (brut) en % du PIB	9,2%	46,5%	10,5%	10,1%	10,0%	10,0%	10,0%	10,1%
Aide extérieure (net) en % du PIB	7,2%	12,7%	9,6%	9,2%	9,0%	9,0%	9,0%	9,2%
Aide extérieure (brut) en mio. $ E.U.	407,0	2853,8	706,7	728,6	769,3	834,0	896,6	787,0
Aide extérieure (net) en mio. $ E.U.	319,3	778,9	643,2	660,5	696,0	754,2	809,9	712,8
Aide extérieure (brut) $ E.U. par tête de la population	36,0	236,8	57,1	57,3	58,9	62,2	65,0	60,1
Aide extérieure (net) $ E.U. par tête de la population	28,2	64,6	52,0	52,0	53,3	56,2	58,8	54,4
Critères de convergence UEMOA	***Moyenne***	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	***Moyenne***
Critères de premier rang: Ratio	***2002-2005***	Estim.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	***2007-2011***
Ratio du solde budgétaire de base / PIB m 1/	0,2%	-0,6%	-1,3%	1,3%	1,4%	1,5%	1,6%	0,9%
Taux d'inflation (IHPC Bamako)	1,8%	2,4%	0,2%	0,5%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB m	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
dont: encours dette extérieure / PIB m	64,3%	23,3%	24,9%	25,2%	23,6%	21,1%	18,2%	22,6%
Variation des Arriérés de paiement intérieurs (en mrd. FCFA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des Arriérés de paiement extérieurs (en mrd. FCFA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Critères de second rang:								
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	30,7%	31,7%	31,5%	28,1%	28,2%	28,8%	28,8%	29,1%
Ratio invest. publics financés sur ress. internes sur rec. fisc. 2/ >=	21,9%	25,8%	22,5%	22,5%	22,5%	22,5%	22,5%	22,5%
Ratio déficit extérieur courant hors transferts publics / PIB m <=	-8,6%	-7,4%	-7,3%	-7,0%	-6,7%	-7,3%	-8,2%	-7,3%
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB m)	14,6%	14,7%	14,9%	17,0%	17,0%	17,0%	17,2%	16,6%

1) Recettes (hors dons) moins total des dépenses (y c. prêts nets) (hors dépenses en capital à financem. ext. et hors PPTE) / PIBm
2/ ici seulement invest. BSI
Source: DNPD, modèle MME-DNPD

7.3 Finances publiques

115. La programmation des finances publiques pour l'année 2007 correspond à celle de la Loi de Finances 2007. Les prévisions du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) pour la période 2008 à 2011 par le modèle MME correspondent aux projections du CBMT.

116. Les résultats du cadrage macro-budgétaire font ressortir une amélioration sensible de la pression fiscale assurant l'atteinte des normes communautaires en matière de finances publiques, notamment le taux de pression fiscale de 17% à partir de 2008. Pour respecter cette dernière norme communautaire et pour soutenir les hypothèses de renforcement des investissements, l'Etat devrait fournir des efforts supplémentaires de recouvrement de recettes fiscales.

117. En matière de finances publiques, la politique de l'Etat serait impulsée à moyen terme par les activités prévues dans le Plan d'Action Gouvernementale d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAMGFP). Ceci se traduirait par le renforcement des efforts d'assainissement des finances publiques à travers la maîtrise des dépenses et une plus grande mobilisation des recettes intérieures.

Table 2: Budget consolidé des finances publiques et son financement (TOFE) (mrd. FCFA courants)

	Moyenne	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Moyenne*
	2002-2005		CSLP	CSLP	CSLP	CSLP	CSLP	*2007-2011*
Total des recettes et dons	**542,6**	**1 740,0**	**749,4**	**881,4**	**935,6**	**1 008,0**	**1 088,3**	**932,6**
Recettes totales	**438,5**	**540,0**	**582,4**	**718,6**	**768,6**	**828,5**	**896,3**	**758,9**
Recettes budgétaires	**398,7**	**497,5**	**535,4**	**663,5**	**708,5**	**765,9**	**829,5**	**700,6**
Recettes fiscales	373,7	469,9	509,5	621,0	662,2	713,5	773,6	655,9
Recettes non fiscales	25,1	27,6	25,9	42,5	46,4	52,4	55,9	44,6
Recettes fonds spéc. et budgets annexes	**39,8**	**42,5**	**47,0**	**55,0**	**60,0**	**62,6**	**66,8**	**58,3**
Dons	**104,1**	**1 200,0**	**167,0**	**162,9**	**167,1**	**179,5**	**191,9**	**173,7**
Dons pour projets	67,5	81,3	93,0	102,4	110,1	119,5	129,3	110,9
Dons budgétaires	36,6	35,8	24,8	25,0	25,2	25,3	25,5	25,2
Appui budgétaire sectoriel		47,2	49,2	35,5	31,8	34,7	37,1	37,7
Restructuration dette IADM		1 035,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Dépenses et prêts nets	**608,5**	**865,6**	**932,3**	**984,5**	**1 048,0**	**1 127,6**	**1 216,7**	**1 061,8**
Dépenses budgétaires	**567,5**	**828,7**	**890,9**	**933,5**	**992,4**	**1 069,3**	**1 153,9**	**1 008,0**
Dépenses courantes	**338,8**	**427,0**	**459,5**	**484,7**	**515,5**	**555,0**	**598,6**	**522,7**
Salaires	**114,8**	**149,0**	**160,5**	**174,2**	**186,4**	**205,4**	**222,6**	**189,8**
Biens et services	**123,5**	**161,1**	**181,8**	**189,9**	**204,8**	**221,7**	**244,3**	**208,5**
Transferts et subventions	**81,4**	**96,8**	**103,7**	**109,0**	**113,0**	**117,1**	**121,6**	**112,9**
Intérêts dus	**19,0**	**20,1**	**13,5**	**11,6**	**11,3**	**10,8**	**10,1**	**11,5**
Dette intérieure	2,3	2,6	1,7	1,6	1,5	1,4	1,4	1,5
Dette extérieure	16,8	17,5	11,8	10,0	9,8	9,4	8,7	9,9
Dépenses en capital	**228,7**	**401,7**	**431,4**	**448,8**	**476,9**	**514,3**	**555,3**	**485,3**
Financement extérieur	146,6	280,7	295,1	303,9	322,1	351,9	382,4	331,1
Emprunts	79,1	152,2	152,9	166,0	180,2	197,7	216,0	182,6
Dons globaux	67,5	81,3	93,0	102,4	110,1	119,5	129,3	110,9
Appui budgétaire sectoriel	0,0	47,2	49,2	35,5	31,8	34,7	37,1	37,7
Financement intérieur 1)	82,1	121,0	136,3	144,9	154,8	162,4	172,9	154,3
Dépenses fds.spéc. et budgets annexes	**39,8**	**42,5**	**47,0**	**55,0**	**60,0**	**62,6**	**66,8**	**58,3**
Prêts nets	**1,2**	**-5,6**	**-5,6**	**-4,0**	**-4,4**	**-4,3**	**-4,0**	**-4,5**
Solde budgétaire primaire (FMI) 2)	**-23,4**	**-44,9**	**-54,8**	**37,9**	**42,6**	**52,8**	**62,0**	**28,1**
Solde global (engagements, hors dons)	**-170,0**	**-325,6**	**-349,9**	**-266,0**	**-279,5**	**-299,1**	**-320,4**	**-303,0**
Solde global (engagements)	**-65,9**	**874,4**	**-182,9**	**-103,1**	**-112,4**	**-119,6**	**-128,4**	**-129,3**
Ajustement	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse & hors dons)	**-168,3**	**-325,6**	**-349,9**	**-266,0**	**-279,5**	**-299,1**	**-320,4**	**-303,0**
Solde global (base caisse)	**-64,2**	**874,4**	**-182,9**	**-103,1**	**-112,4**	**-119,6**	**-128,4**	**-129,3**
FINANCEMENT	**64,2**	**-874,4**	**182,9**	**103,1**	**112,4**	**119,6**	**128,4**	**129,3**
Financement extérieur net	**89,3**	**-845,1**	**159,2**	**172,3**	**185,3**	**201,9**	**215,6**	**186,9**
Emprunts	**100,6**	**200,7**	**182,9**	**196,0**	**210,2**	**227,7**	**246,0**	**212,6**
Projets	79,1	152,2	152,9	166,0	180,2	197,7	216,0	182,6
Prêts budgétaires	21,4	48,5	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Amortissement (-)	-39,0	-1 071,7	-34,2	-34,4	-36,1	-37,9	-41,5	-36,8
Régulation dette/PPTE	27,7	25,9	10,5	10,7	11,2	12,1	11,1	11,1
Financement intérieur net	**-25,2**	**-43,1**	**23,7**	**-69,2**	**-72,9**	**-82,4**	**-87,2**	**-57,6**
bancaire (net)	-3,0	-34,0	36,3	-76,3	-88,3	-118,1	-132,2	-75,7
Recetttes de privatisation	10,3	8,1	8,1	4,0	4,0	4,0	4,0	4,8
Autres financements	-32,5	-17,2	-20,7	3,1	11,4	31,7	41,0	13,3
Gap de financement Etat (+ = déficit)	**0,0**	**13,8**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

1) secteur bancaire et secteur privé

2) Recettes (hors dons) moins total des dépenses (y c. prêts nets) (hors dépenses en capital à financement extérieur)

Source: DNPD, modèle MME-DNPD

118. Les résultats du scénario volontariste font ressortir un niveau des recettes totales (hors dons) de 896,3 milliards de FCFA en 2011 contre 540,0 en 2006, soit un taux de progression moyen annuel de 10,7% (contre 13,0% en 2002-2005). Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne annuelle de 10,5%. En vue d'un taux de pression fiscale de 14,6% en moyenne annuelle en 2002-2005, cet indicateur s'améliorerait considérablement ; la norme communautaire serait respectée à partir de 2008 où le taux de pression fiscale atteindrait 17,0% et se maintiendrait à ce niveau jusqu'en 2011.

119. La mise en œuvre effective des mesures consignées dans le PAGAMGFP demeure la condition nécessaire pour l'atteinte de cet objectif.

120. Les prévisions en matière de dépenses totales et prêts nets sont également entièrement cohérentes dans le cadrage macroéconomique et le CBMT global. Le cadre macro-budgétaire prévoit une augmentation de dépenses totales et prêts nets au rythme annuel moyen de 7,0% pour atteindre 1.216,7 milliards de FCFA en 2011.

121. Pour sa part, la masse salariale passerait de 149 milliards de FCFA en 2006 à 222,6 milliards en 2011, soit un taux de croissance moyen de 8,4% contre 12,6% en 2002-2005. Elle se situerait en moyenne à 29,1% des recettes fiscales entre 2007 et 2011, contre 30,7% entre 2002 et 2005. Ainsi, l'objectif de l'UEMOA de moins de 35% est bien atteint. Ceci concerne également l'objectif quant au solde budgétaire de base qui devrait être positif. Ce solde rapporté au PIB se chiffre à 0,9% en moyenne annuelle 2007-2011 contre 0,2% entre 2002 et 2005. Le troisième critère de l'UEMOA est également observé, à savoir le ratio des investissements publics financés sur ressources internes par rapport au PIB dont le seuil minimum est fixé à 20%. Les prévisions budgétaires dégagent un ratio de 22,6% en moyenne pour la période 2007-2001 contre 21,9% en 2002-2005.

122. Les tableaux suivants montrent la répartition sectorielle des dépenses budgétaires en milliards de FCFA et en pourcentage. Il est à noter que cette répartition fonctionnelle de la DGB et de la Loi de Finances diverge à certains égards de la nomenclature du TOFE ce qui fait que le total des dépenses (et des recettes) ne sont pas les mêmes [1].

Table 3: Répartition sectorielle des dépenses 2007-2011 (en milliards FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITE	2006	2007	2008	2009	2010	2011
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALI	115,695	117,318	128,993	133,177	142,494	153,243
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	16,714	20,265	20,300	21,778	23,706	25,455
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	68,920	75,633	77,290	83,323	93,860	101,587
EDUCATION DE BASE	119,322	122,629	135,451	138,575	145,436	159,035
ENSEIG. SEC. SPERIEUR & RECH. SCIENTIFIQUE	39,169	41,494	44,171	47,763	52,004	56,805
CULTURE JEUNESSE ET SPORT	13,051	13,668	14,780	15,758	17,150	18,126
SANTE	72,684	65,307	70,146	72,299	79,797	87,417
SECTEURS SOCIAUX	27,849	36,620	38,799	38,976	41,126	43,342
EMPLOI	7,636	7,876	7,698	7,045	7,996	8,785
AGRICULTURE	118,283	131,192	132,908	145,563	158,222	170,297
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	53,859	68,353	72,882	79,626	85,120	91,030
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	99,217	115,376	119,051	131,830	140,332	150,908
TRANSPORT	10,570	13,749	14,580	15,969	18,133	19,982
COMMUNICATION	9,100	10,845	11,945	12,775	13,579	14,487
DETTE INTERIEURE	1,637	1,748	1,603	1,520	1,446	1,373
DETTE EXTERIEURE	61,522	34,239	34,410	36,103	37,852	41,513
INTERET DETTE EXTERIEURE	17,531	11,769	10,042	9,783	9,385	8,671
DOTATIONS NON REPARTIES	83,002	88,522	79,335	83,189	85,711	89,688
TOTAL	**935,759**	**976,602**	**1.014,385**	**1.075,052**	**1.153,349**	**1.241,745**

Source : DGB

Table 4: Répartition sectorielle des dépenses 2007-2011 en % du total

SECTEURS D'ACTIVITE	2006	2007	2008	2009	2010	2011
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALI	12,4%	12,0%	12,7%	12,4%	12,4%	12,3%
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	1,8%	2,1%	2,0%	2,0%	2,1%	2,0%
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	7,4%	7,7%	7,6%	7,8%	8,1%	8,2%
EDUCATION DE BASE	12,8%	12,6%	13,4%	12,9%	12,6%	12,8%
ENSEIG. SEC. SPERIEUR & RECH. SCIENTIFIQUE	4,2%	4,2%	4,4%	4,4%	4,5%	4,6%
CULTURE JEUNESSE ET SPORT	1,4%	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
SANTE	7,8%	6,7%	6,9%	6,7%	6,9%	7,0%
SECTEURS SOCIAUX	3,0%	3,7%	3,8%	3,6%	3,6%	3,5%
EMPLOI	0,8%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%
AGRICULTURE	12,6%	13,4%	13,1%	13,5%	13,7%	13,7%
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	5,8%	7,0%	7,2%	7,4%	7,4%	7,3%
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	10,6%	11,8%	11,7%	12,3%	12,2%	12,2%
TRANSPORT	1,1%	1,4%	1,4%	1,5%	1,6%	1,6%
COMMUNICATION	1,0%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
DETTE INTERIEURE	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
DETTE EXTERIEURE	6,6%	3,5%	3,4%	3,4%	3,3%	3,3%
INTERET DETTE EXTERIEURE	1,9%	1,2%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%
DOTATIONS NON REPARTIES	8,9%	9,1%	7,8%	7,7%	7,4%	7,2%
TOTAL des dépenses	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

Source : DGB

7.4 Dette publique

123. L'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) entrée en vigueur à compter du 02 janvier 2006 est estimée à un stock de 64,7 milliards de FCFA au titre du FMI. Les contributions de la Banque Mondiale et du groupe de la BAD à la même initiative, effectives depuis juillet 2006, sont respectivement de 706 milliards de FCFA et 265 milliards de FCFA environ. Ainsi, le Mali a bénéficié de l'annulation de 100% de sa dette multilatérale, cette annulation est ainsi estimée à 1.035,7 milliards de FCFA. Le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB serait de 22,6% en moyenne pour la période 2007-2011 contre 64,3% en 2002-2005.

124. Ainsi, le service de la dette par rapport aux exportations se situerait en moyenne à 4,4% entre 2007-2011 contre 8,1% entre 2002-2005.

[1] La DGB a cependant fait un effort de reconstitution afin de présenter le CBMT global sous la nomenclature du TOFE (réf. ANNEXE II, Tables 6,7 et 9).

125. Pour le Trésor, l'économie provenant de la restructuration de la dette IADM s'élève à environ 34 milliards de FCFA par an entre 2007 et 2011 ce qui constitue un gain annuel d'environ 3,4% des dépenses budgétaires (hors service de la dette extérieure).

7.5 Balance des paiements et situation monétaire

126. Le cadrage macroéconomique prévoit une croissance moyenne annuelle de 6,6% des exportations et 7,7% des importations, en liaison avec les évolutions de la production des principaux produits d'exportations (or et coton) et de leurs cours sur le marché international. Ainsi, le déficit commercial moyen représenterait 2,5% du PIB contre 0,3% sur la période 2002-2005.

127. Le solde des transactions courantes hors transferts publics est attendu en moyenne à 7,3% du PIB contre 8,6% entre 2002 et 2005. Cette évolution serait en relation avec l'amélioration du solde commercial et du déficit des services non facteurs induit par le dynamisme du secteur touristique. Le solde des transactions courantes y compris dons s'élèverait à une moyenne de 5,2% en 2007-2011 contre 6,6% en 2002-2005.

128. Les avoirs extérieurs nets évolueraient graduellement pour atteindre une couverture d'importation de 5,4 mois pour la réserve nette et de 7,2 mois pour la réserve brute en moyenne 2007-2011 (contre 5,5 et 8,3 en 2002-2005). Ils s'élèvent à 653,5 milliards de FCFA en 2011.

7.6 Aide extérieure

129. En ce qui concerne les projections du volume d'aide extérieure, le cadrage macroéconomique prévoit deux variantes du scénario volontariste. La première variante suppose que les besoins de financement extérieur tels qu'exprimés dans le cadrage macroéconomique soient entièrement couverts. Ceci implique qu'aucun gap de financement ne se dégage. En adoptant cette vue optimiste, le besoin d'aide extérieure brute (avant service de la dette et régulation PPTE) se situerait à 397 milliards de FCFA (787 millions de $ E.U.) par an pour la période 2007 – 2011. Ceci correspondrait à environ 606 millions d'EURO par an contre 355 millions en 2002-2005.

130. Dans la mesure où cette hypothèse est considérée comme trop optimiste, on a établi un scénario alternatif qui part de l'hypothèse que seulement 75% du financement extérieur requis soit réalisable. Le tableau suivant montre ainsi un gap de financement d'environ 97 milliards de FCFA (191 millions $ E.U. ou bien 147 millions d'EURO) par an.

Table 5: Aide extérieure requise (en milliards de FCFA)

	Moyenne	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Moyenne*
	2002-2005	Estim.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	*2007-2011*
Total Aide extérieure financière requise (brut)	**233,0**	**1 490,4**	**360,4**	**369,5**	**388,5**	**419,4**	**449,1**	**397,4**
Total des Dons (BdP, hors Ass.technique et aide en nature)	104,7	1 305,2	167,0	162,9	167,1	179,5	191,9	173,7
Dons en capital liés aux projets	68,1	186,5	93,0	102,4	110,1	119,5	129,3	110,9
Dons budgétaires globaux	36,6	35,8	24,8	25,0	25,2	25,3	25,5	25,2
Appui budgétaire sectoriel	0,0	47,2	49,2	35,5	31,8	34,7	37,1	37,7
Restructuration dette IADM	0,0	1 035,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des tirages sur emprunts extérieurs	100,6	159,3	182,9	196,0	210,2	227,7	246,0	212,6
Budgétaires	21,4	48,5	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Prêts-projets	79,1	110,8	152,9	166,0	180,2	197,7	216,0	182,6
Remboursements dus sur dette publique	39,6	1071,7	34,2	34,4	36,1	37,9	41,5	36,8
Régulation dette/PPTE	27,7	25,9	10,5	10,7	11,2	12,1	11,1	11,1
Total Aide extérieure financière (hors intérêts) (net)	**165,7**	**392,8**	**315,7**	**324,5**	**341,2**	**369,3**	**396,4**	**349,4**
Intérêts sur la dette extérieure publique	16,8	14,0	12,3	10,5	10,3	9,9	9,2	10,4
Total Aide extérieure financière (net)	**182,5**	**406,8**	**328,0**	**335,0**	**351,5**	**379,2**	**405,6**	**359,9**
Aide à rechercher: gap de financement du Budget	**0,0**	**13,8**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
	Moyenne							*Moyenne*
Aide extérieure (millions $ E.U.)	*2002-2005*	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	*2007-2011*
Total Aide extérieure financière requise (brut)	**407,0**	**2853,8**	**706,7**	**728,6**	**769,3**	**834,0**	**896,6**	**787,0**
Total des Dons (BdP, hors Ass.technique et aide en nature)	184,0	2499,1	327,5	321,1	330,8	357,1	383,3	343,9
Dons en capital liés aux projets	118,7	357,1	182,4	201,9	218,0	237,6	258,2	219,6
Dons budgétaires globaux	65,4	68,5	48,6	49,2	49,8	50,4	51,0	49,8
Appui budgétaire sectoriel	0,0	90,4	96,5	70,0	63,0	69,0	74,1	74,5
Restructuration dette IADM	0,0	1983,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des tirages sur emprunts extérieurs	174,8	305,0	358,7	386,5	416,2	452,8	491,2	421,1
Budgétaires	35,5	92,9	58,8	59,2	59,4	59,7	59,9	59,4
Prêts-projets	139,3	212,2	299,8	327,3	356,8	393,2	431,3	361,7
Remboursements dus sur dette publique	68,7	2052,0	67,1	67,8	71,5	75,4	82,9	72,9
Régulation dette/PPTE	48,2	49,6	20,5	21,0	22,2	24,1	22,2	22,0
Total Aide extérieure financière (hors intérêts) (net)	**290,1**	**752,1**	**619,1**	**639,8**	**675,6**	**734,5**	**791,6**	**692,1**
Intérêts sur la dette extérieure publique	29,2	26,8	24,1	20,7	20,4	19,7	18,4	20,7
Total Aide extérieure financière (net)	**319,3**	**778,9**	**643,2**	**660,5**	**696,0**	**754,2**	**809,9**	**712,8**
Aide à rechercher: gap de financement du Budget	**0,0**	**26,4**	**0,1**	**0,0**	**-0,1**	**0,0**	**-0,1**	**0,0**
Aide extérieure financière (brut) en % du PIB	**9,2%**	**46,5%**	**10,5%**	**10,1%**	**10,0%**	**10,0%**	**10,0%**	**10,1%**
Aide extérieure financière (net) en % du PIB	**7,2%**	**12,7%**	**9,6%**	**9,2%**	**9,0%**	**9,0%**	**9,0%**	**9,2%**
Aide extérieure (brut) Euro par tête de la population	**31,5**	**188,5**	**44,4**	**44,3**	**45,4**	**47,7**	**49,7**	**46,3**
Aide extérieure (net) Euro par tête de la population	**22,4**	**49,7**	**38,9**	**38,9**	**39,8**	**42,0**	**43,8**	**40,7**
Aide extérieure financ. (brut) $ E.U. par tête de la populatio	**36,0**	**236,8**	**57,1**	**57,3**	**58,9**	**62,2**	**65,0**	**60,1**
Aide extérieure financ. (net) $ E.U. par tête de la population	**28,2**	**64,6**	**52,0**	**52,0**	**53,3**	**56,2**	**58,8**	**54,4**

Source: DNPD, modèle MME-DNPD

Table 6: Gap de financement

	Moyenne	2006	2007	2008	2009	2010	2011	*Moyenne*
	2002-2005	Estim.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	*2007-2011*
Total Aide extérieure financière requise (brut)	**233,0**	**1 490,4**	**272,9**	**279,8**	**294,2**	**317,6**	**339,6**	**300,8**
Total des Dons (BdP, hors Ass.technique et aide en nature)	104,7	1 305,2	125,3	122,1	125,3	134,7	144,0	130,3
Dons en capital liés aux projets	68,1	186,5	69,8	76,8	82,6	89,6	97,0	83,1
Dons budgétaires globaux	36,6	35,8	18,6	18,7	18,9	19,0	19,2	18,9
Appui budgétaire sectoriel	0,0	47,2	36,9	26,6	23,9	26,0	27,8	28,2
Restructuration dette IADM	0,0	1 035,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des tirages sur emprunts extérieurs	100,6	159,3	137,2	147,0	157,7	170,8	184,5	159,4
Budgétaires	21,4	48,5	22,5	22,5	22,5	22,5	22,5	22,5
Prêts-projets	79,1	110,8	114,7	124,5	135,2	148,3	162,0	136,9
Remboursements dus sur dette publique	39,6	1071,7	34,2	34,4	36,1	37,9	41,5	36,8
Régulation dette/PPTE	27,7	25,9	10,5	10,7	11,2	12,1	11,1	11,1
Total Aide extérieure financière (hors intérêts) (net)	**165,7**	**392,8**	**228,2**	**234,7**	**246,8**	**267,5**	**287,0**	**252,9**
Intérêts sur la dette extérieure publique	16,8	14,0	12,3	10,5	10,3	9,9	9,2	10,4
Total Aide extérieure financière (net)	**149,0**	**378,8**	**215,9**	**224,2**	**236,5**	**257,6**	**277,8**	**242,4**
Aide à rechercher: gap de financement du Budget (mrd.FCFA)	**0,0**	**0,0**	**87,5**	**89,7**	**94,3**	**101,8**	**109,5**	**96,6**
Aide à rechercher: gap de financement du Budget (mio. $ E.U.)	**0,0**	**0,0**	**171,5**	**176,9**	**186,8**	**202,5**	**218,6**	**191,3**
Aide à rechercher: gap de financement du Budget (mio. EURO	**0,0**	**0,0**	**133,4**	**136,8**	**143,8**	**155,2**	**166,9**	**147,2**

Source: DNPD, modèle MME-DNPD

7.7 Incidences sur la pauvreté

131. Sur la base de l'analyse structurelle de l'économie malienne effectuée à l'aide du modèle T21, les résultats du cadrage macroéconomique du CSLP-II indiquent qu'avec un taux de croissance économique annuel moyen du PIB au coût des facteurs de 6,5%, la proportion des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (72.011 FCFA aux prix de 1987 par personne et par an) passerait de 59,0% en 2007 à environ 53,5% en 2011, soit une baisse de 6,0 points de pourcentage en 5 ans. Ceci représente une baisse moyenne annuelle de 1,2 point. Il est à noter que le taux de pauvreté monétaire selon l'EMEP était de 68,3% en 2002.

132. Cette analyse sur la pauvreté suppose une amélioration de la répartition des revenus et une maîtrise de la croissance démographique.

133. En vue de la croissance démographique et en tenant compte des apports extérieurs au revenu national (transferts courants et services facteurs), le revenu national par tête accuserait une croissance réelle moyenne de 3,9% entre 2007 et 2011 contre 2,6% entre 2002 et 2005 pour atteindre un niveau d'environ 328.000 FCFA courants (654 $ E.U.) en 2011.

8 LES AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

8.1 La Sécurité alimentaire et le développement rural

8.1.1 La sécurité alimentaire

134. L'instauration d'une sécurité alimentaire requiert la garantie d'approvisionnement en denrées alimentaires de toutes les populations à partir de la production nationale ou des importations commerciales. Elle renvoie à un certain nombre de déterminants tels que: (i) la disponibilité pour faciliter l'approvisionnement des zones déficitaires, (ii) l'accessibilité géographique par le désenclavement des zones de production ou (iii) la stabilité de la production et (iv) l'utilisation optimale des aliments conformément aux objectifs du millénaire et à ceux du sommet mondial de l'alimentation. Elle prévoit également l'intégration des aspects d'augmentation, de diversification, de valorisation des productions. La sécurité alimentaire sera recherchée prioritairement par :

- une forte réduction de l'impact des crises alimentaires majeures à travers le renforcement et l'élargissement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- la promotion des filières de produits agricoles d'origine végétale, de l'élevage et des filières animales, de la filière de la pêche et de l'aquaculture et des filières sylvicoles ainsi que la promotion de la mécanisation agricole.

135. Pour la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire, les deux programmes ci-dessous sont élaborés en rapport avec les partenaires techniques et financiers :

- le Programme National de Sécurité Alimentaire qui vise à accroître la sécurité alimentaire au niveau des 166 communes les plus vulnérables prioritairement à travers les petits aménagements, l'intensification, la diversification des productions, l'amélioration de la commercialisation et la transformation, de la conservation des productions et de leur meilleure utilisation, la prévention et la gestion des crises alimentaires ;
- le Programme de Renforcement du Système National de Maîtrise des Risques Alimentaires qui vise à consolider et adapter aux nouveaux objectifs et environnement institutionnel le Programme de Restructuration du Marché Céréalier, une expérience de coopération réussie dans la prévention et la gestion de l'urgence et du conjoncturel en matière de sécurité alimentaire.

8.1.2 Le développement rural

136. En ce qui concerne les secteurs du développement rural (agriculture, élevage, pêche, agroforesterie) les défis à relever peuvent se résumer à:

- la disponibilité et la maîtrise de l'eau ;
- le financement de l'agriculture ;
- l'accessibilité aux facteurs de production (matériels agricoles, produits phytosanitaires, semences et intrants) ;
- la valorisation, la diversification et une meilleure commercialisation des productions rurales ;

- la protection des végétaux ;
- la protection et la sauvegarde de l'environnement (urbain et rural) ;
- l'encadrement technique et la responsabilisation des producteurs ruraux ;
- l'accès au foncier.

137. L'objectif de développement rural est l'accroissement, la sécurisation et la diversification de la production alimentaire par : (i) le développement de la maîtrise de l'eau (agriculture irriguée par les aménagements hydro-agricoles, petits barrages, bas-fonds, gestions des pâturages et des points d'eau), qui va de pair avec les services énergétiques associés (exhaure de l'eau, pompage pour l'irrigation des périmètres agricoles, mécanisation de l'agriculture) et (ii) l'adoption des techniques d'intensification à travers:

- la facilitation de l'accès aux équipements et aux intrants (mécanisation, traction animale, semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires, aliment, fourrage et des sous-produits agricoles et agro-industriels) ;
- le développement de l'accès au financement des producteurs et opérateurs des filières à travers l'accroissement de l'offre de services financiers (Fonds de développement rural, Fonds National des Risques et des Calamités Agricoles, lignes de crédits spécifiques, fonds de garantie, refinancement du crédit, programmes d'aides incitatrices, etc.) et de réseaux de crédit de proximité ;
- le désenclavement des zones de production et des grands marchés ruraux ;
- le renforcement des mesures de prévention ou de maîtrise des nuisibles des cultures, des grandes épizooties du bétail et de la volaille domestique.

138. La promotion des emplois ruraux et la lutte contre le chômage des jeunes telles que définies dans la LOA demeure un objectif fondamental commun à toutes les politiques et stratégies du secteur agricole et alimentaire. Elles se concrétiseront à travers les filières agricoles, animales, piscicoles et forestières qui constituent des bassins d'absorption des demandeurs d'emplois, pour établir des convergences fructueuses entre elles et toutes les catégories de demandeurs d'emploi.

139. Les secteurs du développement rural, qui sont les véritables leviers de la croissance économique du Mali, doivent contribuer lors la période 2007-2011 à la réalisation de la sécurité alimentaire, à l'accroissement des revenus des producteurs ruraux donc à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Pour cela le Gouvernement a adopté récemment une Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui est venue s'ajouter au Schéma Directeur pour le Développement Rural (SDDR).

140. En plus de ces outils d'orientation, les domaines prioritaires qui ont été retenus pour que le secteur du développement rural contribue la réalisation des objectifs du CSLP II sont :

- le développement des filières de productions agricoles, pastorales, piscicoles et forestières ;
- la promotion de la mécanisation agricole ;
- la préservation, la gestion des ressources naturelles et de la faune sauvage ;
- la promotion des emplois ruraux et lutte contre le chômage des jeunes.

141. Les mesures d'accompagnement se rattachant à ces domaines prioritaires sont relatives (i) à la création d'un cadre juridique et institutionnel favorable au développement du secteur rural, (ii) au développement de l'accès au financement des producteurs et opérateurs des filières, (iii) à l'accompagnement des filières par une recherche/vulgarisation orientée par la demande des producteurs et du marché et respectueuse de l'environnement et (iv) au désenclavement des zones de production et des grands marchés ruraux.

8.2 Le développement des PME- PMI

142. Le développement des PME-PMI se fera à travers la création et la promotion d'unités artisanales et industrielles performantes et compétitives pour la transformation et la commercialisation des productions agricoles et minières. L'objectif de cet axe doit être de créer, sinon d'accroître la valeur ajoutée de ces productions qui sont essentiellement exportées à l'état primaire. La disponibilité de l'énergie constitue une condition nécessaire à la compétitivité des PME-PMI. Le développement de marchés nationaux et la conquête de nouveaux marchés à l'extérieur doivent être les ambitions à réaliser dans ce domaine. Tout ceci permettra de réunir les conditions favorables à la création et à la promotion de nombreux emplois stables pour les jeunes et contribuer à mieux insérer les femmes dans l'économie nationale. Les nouveaux bassins de création des PME-PMI se trouvent dans les NTIC, le tourisme et les métiers de la téléphonie.

8.3 La gestion de l'environnement et des ressources naturelles

143. La protection de l'environnement et la meilleure gestion des ressources naturelles passent par la mise en œuvre d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables.

144. Il s'agira pour cela de: (i) créer des stations d'épuration ou de dépollution des rejets liquides, solides et gazeux des unités industrielles et artisanales dans les principales villes, (ii) promouvoir la restauration et la récupération des zones et sites dégradés, (iii) mettre l'accent sur l'élaboration de plans de Gestion des Ressources Naturelles et l'élaboration de conventions locales en vue d'une gestion décentralisée, (iv) renforcer des dispositifs de contrôle, de suivi et de surveillance continue de l'environnement et (v) le renforcement des capacités d'intervention et d'analyse et de communication.

145. Pour un développement durable, les défis majeurs à relever au Mali dans le domaine de l'environnement sont:

- la prise en compte de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles et dans le processus de planification du développement à toutes les échelles territoriales (nationale, régionale et local) ;
- la lutte contre la désertification et l'ensablement des lits des cours d'eau notamment du fleuve Niger ;
- la protection de la faune et des espèces aquatiques.

146. Le CSLP II doit appuyer la concrétisation de l'objectif de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement qui vise au développement économique et social durable du pays à travers la sécurité alimentaire, la lutte contre toute forme de pollution ou nuisance, contre le processus de dégradation des ressources naturelles et la désertification.

147. Les axes stratégiques de cette politique nationale sont: (i) la préservation et le renforcement des acquis techniques et méthodologiques dans le domaine de la protection de l'environnement, (ii) la promotion d'une approche globale et multisectorielle des questions de l'environnement et (iii) la promotion, la restauration et la récupération des zones et sites dégradés.

148. Les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre de cette politique sont : (i) l'application et le suivi rigoureux des textes législatifs en matière de gestion de l'environnement, (ii) le renforcement des capacités des institutions et des acteurs dans le domaine de la gestion de l'environnement et (iii) l'information et la sensibilisation.

149. il s'agira d'assurer durant les cinq prochaines années la mise en œuvre cohérente des programmes et actions prioritaires identifiés à travers le PNAE et de donner au cadre institutionnel légal de gestion des questions environnementales les moyens lui permettant d'exécuter ses missions, à savoir entre autres, la coordination des activités, le renforcement systématique des capacités acteurs intervenant dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

8.4 La consolidation de la réforme des administrations publiques

8.4.1 La décentralisation et la déconcentration

150. En faisant l'option de la décentralisation, les Maliens ont fait le choix de la réforme en profondeur des administrations publiques en installant des autorités administratives locales et régionales (les collectivités territoriales décentralisées) et en les responsabilisant à travers leurs organes élus pour la conception et le pilotage leur concédant ainsi que la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local.

151. Un examen de la mise en œuvre du processus de décentralisation, depuis l'installation des collectivités locales en 1999 et 2000, fait ressortir certes des avancées incontestables, mais des difficultés persistantes. Elles sont principalement liées: (i) aux lenteurs observées en ce qui concerne le transfert de la maîtrise d'ouvrage du développement local et régional aux collectivités locales ; en réalité, ce sont ces lenteurs qui entravent les transferts des compétences, du patrimoine et des ressources (humaines et financières) malgré la volonté politique exprimée à travers toutes les disposions législatives et réglementaires prises; (ii) aux difficultés de mise en cohérence des stratégies sectorielles du niveau national avec les choix et les priorités des collectivités locales et régionales; (iii) aux difficultés des autorités de tutelle, surtout au niveau déconcentré, d'assumer correctement leurs missions d'appui conseil, de suivi et de contrôle aux collectivités territoriales décentralisées; (iv) à la faible capacité des ressources humaines et à la faiblesse de la mobilisation des ressources humaines et financières au niveau local; (v) à la concentration excessive au niveau central des ressources humaines et de la décision d'exécution de la dépense publique, (vi) à l'insuffisante implication de la Société Civile en tant que détenteur de droit et de devoirs vis-à-vis des Collectivités Territoriales et, des représentants des pouvoirs locaux (HCCT, AMM, ACCRM) en tant que défenseur et négociateur avec le Gouvernement sur les enjeux de la décentralisation.

152. L'opérationnalisation de la décentralisation à travers l'installation des administrations locales élues ouvre ainsi des opportunités pour

l'approfondissement du processus démocratique, le renforcement de la gouvernance locale, une meilleure prise en compte du genre dans la gestion publique et surtout une amélioration de la couverture des besoins de base des populations, notamment des couches les plus pauvres. La mise en œuvre du CSLP II donne l'occasion de se focaliser sur les difficultés qui entravent la marche du processus de décentralisation, donc, de l'atteinte de ses objectifs que sont : l'approfondissement du processus de démocratisation et la dynamisation des économies locales qui sont deux fondements d'un développement économique et humain durable.

153. La décentralisation et la déconcentration de la gestion publique et une meilleure responsabilisation des administrations locales sont des conditions à satisfaire au plan stratégique pour accélérer l'atteinte des OMD. La responsabilisation des instances et des autorités des collectivités décentralisées créera les conditions favorables et même indispensables à la réalisation de sept des huit objectifs du millénaire. L'accent sera mis à ce titre sur:

- la consolidation des acquis de la décentralisation à travers le transfert effectif de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local aux collectivités territoriales décentralisées (régions, cercles et communes) ;
- la déconcentration effective des administrations centrales pour mettre plus d'efficacité et plus d'efficience dans les interventions de l'Etat ;
- l'amélioration de la territorialisation des stratégies sectorielles à travers l'élaboration et la mise en œuvre effective de la politique d'aménagement du territoire ;
- l'amélioration des dispositifs d'appui technique et financier aux collectivités territoriales et leur pérennisation et/ou transformation ;
- la déconcentration et la décentralisation de la gestion des ressources humaines et de la dépense publique. Un enjeu est (i) la fiscalité locale et l'accroissement des ressources des collectivités territoriales, (ii) la consolidation de leurs appuis financiers ainsi que (iii) le suivi/contrôle des transferts financiers. Des actions de déconcentration budgétaire, de déconcentration des procédures de marchés publics et de mises en place opérationnelle d'organigrammes et de cadres organiques déconcentrés seront mises en œuvre à travers le PDI, qui est axé sur six composantes : (i) la réorganisation de l'Etat central, (ii) l'amélioration des processus, procédures et méthodes de management des affaires publiques, (iii) le renforcement de la déconcentration, (iv) la consolidation de la décentralisation, (v) le renforcement et la valorisation des ressources humaines et (vi) la communication et les relations avec les usagers.

154. Avec la décentralisation, l'Etat a décidé de partager ses responsabilités dans les domaines de la conception et la conduite du développement territoriale avec les autorités décentralisées. L'Etat a donc décidé à travers une intervention concertée sur le territoire de coproduire le développement, c'est-à-dire de construire avec les collectivités locales et régionales de nouvelles politiques territoriales. La déconcentration de la gestion permettra de décongestionner les structures centrales donc mettra de l'efficacité dans la décision publique en même temps qu'elle donnera aux décideurs élus des collectivités décentralisées des interlocuteurs mandatés dont les responsabilités sont reconnues. Ainsi, en cohérences horizontales peuvent suppléer aux insuffisances des logiques strictement verticales dans la gestion publique.

8.4.2 L'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques

155. Le Gouvernement a adopté en avril 2005 un Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAMGFP). Dans ce cadre, il sera mis en œuvre des actions (i) d'adaptation et de modernisation du Cadre général des Finances Publiques, (ii) de renforcement de la gouvernance et de la transparence, (iii) d'accroissement de l'efficacité des administrations fiscales et financières, (iv) d'augmentation de la qualité de la préparation et de l'exécution du Budget, (v) d'intégration des financements extérieurs dans les procédures budgétaires nationales, (vi) d'interconnexion de systèmes informatisés de gestion des dépenses publiques, (vii) d'accroissement de la performance des Directions Administratives et Financières (DAF), (viii) d'accroissement de l'efficacité des marchés publics et (ix) de mise en œuvre d'une formation permanente pour les agents financiers.

8.5 La poursuite de la réforme de l'environnement des affaires

156. Des contraintes sévères limitent le développement du secteur privé au Mali. Une faiblesse structurelle découle du caractère exogène de la croissance. L'évaluation de l'environnement des affaires met l'accent sur; (i) les contraintes relatives à la corruption (pour 48,7 % des entreprises), (ii) les déficiences en infrastructure (évacuation des déchets, insuffisance du transport ferroviaire et du transport routier), (iii) la rigidité du marché du travail (licenciements problématiques, faible niveau d'éducation et de formations professionnelles, absentéisme lié à la prévalence des maladies endémiques), (iv) les incohérences du cadre réglementaire et du système judiciaire et (v) l'accès limité au financement bancaire.

157. L'incertitude juridique et les difficultés d'accès au foncier constituent aussi de grands handicaps. De ces faiblesses découlent les solutions nécessaires à une revitalisation des investissements à travers: (i) la lutte contre la corruption, (ii) l'amélioration de l'environnement réglementaire, (iii) la crédibilisation du système judiciaire, (iv) le renforcement des infrastructures, (v) l'amélioration du fonctionnement des marchés des facteurs de production et (vi) l'amélioration significative du financement bancaire.

158. Il y a également lieu de souligner les rencontres annuelles du Président de la République avec les représentants du secteur privé. Le Conseil Présidentiel pour l'Investissement a invité (i) à la mise en place d'un plan d'action visant à réduire le coût de transactions pour la création d'entreprise, (ii) à simplifier l'obtention de licences, (iii) à réduire les restrictions aux recrutements et aux licenciements et (iv) à simplifier les taxes. D'ici fin Décembre 2006 sera créé un guichet unique pour toutes les procédures administratives liées aux nouveaux investissements. De même, des journées de concertation tripartites Etat/secteur privé/banques sont annuellement organisées par l'Etat, pour débattre des questions relatives au financement bancaire des activités économiques.

8.6 Le développement du secteur financier

159. Le Gouvernement du Mali entend poursuivre et consolider les réformes et les actions visant l'amélioration de la viabilité, de la performance et de la compétitivité du secteur financier. C'est dans ce cadre que des rencontres périodiques ont été initiées par le Président de la République et le Premier Ministre avec les opérateurs économiques, les banquiers et les

acteurs de la micro finance et ont abouti à l'adoption de plans d'actions dont l'exécution doit faciliter un meilleur accès du secteur privé et des populations au financement.

160. Le renforcement du secteur bancaire et des marchés de capitaux passent par : (i) le développement de nouveaux produits financiers et notamment du crédit-bail, (ii) la mise en place d'un fonds d'investissement dédié aux financements en cause pouvant prendre la forme d'une ligne de crédit ou de dotation budgétaire remboursable (ou non), (iii) la création d'une société de capital risque et/ou de société d'investissement en fonds propres, (iv) le développement de dispositifs de facilitation de l'accès des PME au crédit, (v) l'amélioration de la bancarisation et modernisation des instruments de paiements et (vi) l'encadrement et accompagnement des entreprises à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BVRM).

161. Le développement de la micro-finance sera soutenu par: (i) la mise en œuvre du plan d'action 2005-2008, (ii) la prise en compte du plan d'action opérationnel des conclusions de la rencontre du Chef de l'Etat avec l'ensemble des intervenants du secteur de la micro-finance en Mars 2006 et (iii) la mise en place d'un groupe sectoriel de travail en charge du suivi de la mise en œuvre du volet micro-finance.

162. Les initiatives de réformes prises par le Programme de Développement du Secteur Financier (PDSF) doivent être appuyées en ce qui concerne le renforcement des institutions financières non bancaires que sont les assurances et la restructuration de la sécurité sociale.

8.7 Le développement des infrastructures

163. Les infrastructures et équipements de base sont caractérisés par leur insuffisance, leur vétusté et leur mauvais état ce qui constitue un frein au développement économique et social du Mali.

164. En matière de transport, le Gouvernement s'appuiera essentiellement sur les principales stratégies suivantes: (i) instauration d'une saine concurrence entre les modes de transport d'une part et entre les entreprises de transport d'autre part, (ii) extension et meilleure gestion du réseau de pistes rurales et (iii) restructuration des entreprises publiques du secteur transport dont la mise en concession des Aéroports du Mali.

165. En matière de communication, le Gouvernement mettra en œuvre les stratégies suivantes: (i) finalisation du processus de privatisation de la SOTELMA au plus tard d'ici la fin de l'année 2007, (ii) développement des compétences en ressources humaines, (iii) promotion de l'accès universel à l'information et à la communication à travers l'informatisation des services publics et des collectivités décentralisées et (iv) facilitation de l'investissement privé dans des cyber centres et Télé Centres Communautaires Polyvalents.

166. Dans le domaine de l'énergie, les stratégies qui seront mises en œuvre porteront sur: (i) la valorisation et la mise à disposition des sources énergétiques rentables (hydroélectricité et énergies nouvelles et renouvelables), (ii) la réhabilitation des infrastructures existantes, (iii) le développement d'une politique de coopération sous-régionale, (iv) la sensibilisation des populations relative à l'utilisation des sources d'énergie de substitution au bois et (v) l'exonération de droits et taxes des équipements de l'énergie nouvelle et renouvelable.

167. L'aménagement industriel vise à faciliter l'accès des investisseurs aux espaces aménagés par la mise à disposition de parcelles aménagées, de manière à rendre le secteur attractif et à promouvoir les investissements industriels. La stratégie principale consistera à réhabiliter la zone industrielle existante et à créer de nouvelles zones tant à Bamako que dans les régions.

8.8 La promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques

168. Le processus de construction d'un Etat de droit et de promotion d'une gouvernance démocratique qui a été initié au cours du CSLP I sera poursuivi. A cet effet, la réforme du secteur de la justice, qui est en cours depuis 2000 et qui a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, doit être conforté.

169. Le PRODEJ, dont les objectifs sont le renforcement de l'ancrage de l'Etat de droit, la garantie de la paix sociale et la promotion du développement du pays, a eu des résultats probants dans les domaines : (i) du renforcement du nombre et de la capacité du personnel et budgétaire du secteur de la justice, (ii) de la création d'un environnement propice à la promotion des droits de la personne et des libertés publiques, (iii) de la lutte contre la corruption et (iv) de la construction et de la réhabilitation des infrastructures sur l'ensemble du territoire.

170. Pour la création d'un environnement favorable à la promotion des droits de la personne, de la lutte contre la corruption, le CSLP II doit appuyer le renforcement des acquis du PRODEJ et les autres initiatives publiques sur les points suivants: (i) la dotation des juridictions en personnel, en infrastructures, en moyens logistiques et en équipements adéquats, (ii) la poursuite du renforcement des capacités du personnel, (iii) la réorganisation du service public de la justice pour le rendre plus accessible et plus efficace, (iv) la révision des statuts des professions juridiques et judiciaires et d'élaborer les codes de déontologie concernant lesdites professions, (v) le renforcement des capacités des services techniques et des structures de contrôle, (vi) le développement des capacités et des aptitudes de l'Etat et des organisations de la société civile à la détection et à la prévention de la corruption et (vii) le renforcement de la transparence dans la gestion des marchés publics.

171. Il sera aussi nécessaire de faire connaître et comprendre les textes en mettant en exergue les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées. A cet effet, une vaste campagne d'information et de sensibilisation devrait être entreprise en vue d'une correcte application des dispositions sur les droits de la personne. Il faut également procéder à une relecture de nos codes et les traduire en langues nationales.

172. Le CSLP II va œuvrer pour la construction d'une administration publique républicaine et crédible aux yeux de tous les acteurs de l'espace public. Les capacités des organisations de société civile devront être renforcées pour permettre à ces acteurs majeurs de la vie publique de jouer un rôle majeur dans le débat sur la définition et la conduite des politiques publiques. Les initiatives de maintien et de renforcement de la paix et de la sécurité qui sont des conditions pour la tranquillité des populations devront être soutenues. Le déroulement de l'exercice de la « revue par les paires » du NEPAD qui est prévu et la mise en application de ces conclusions peuvent contribuer à renforcer la crédibilité du processus de construction d'une gouvernance démocratique au Mali.

173. S'agissant de la lutte contre la corruption et la délinquance financière, les actions seront axées sur les directives internationales en la matière, en l'occurrence la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) sur le blanchiment des capitaux, ainsi que la Déclaration de Bâle formulée par la Banque des Règlements Internationaux. Le Mali exécute les actions du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment de l'Argent en Afrique (GIABA) dans le cadre de la CEDEAO ainsi que la Directive de l'UEMOA en date du 19 Septembre 2002 contre le blanchiment des capitaux. La loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux qui prévoit entre autres l'institution d'une Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), service administratif doté de l'autonomie financière et chargé d'assurer la collecte et le traitement des informations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux sera crée.

8.9 Le renforcement des capacités de la société civile

174. La complémentarité au renforcement de la démocratie et de la décentralisation est l'implication effective de la société civile à la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement pour à terme être un partenaire crédible de l'Etat et constituer un réel contre pouvoir susceptible d'influencer les décisions de façon constructive aux niveaux national et local. Le processus engagé dans le cadre du CSLP a, en un premier temps, permis une implication de la société civile au processus de définition des axes et priorités de la stratégie.

175. Cependant, afin de favoriser davantage la participation de la société civile à la conception et à la mise en œuvre des politiques de développement et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement, en rapport avec les différentes composantes de celle-ci, entend mettre en place un vaste programme de renforcement des capacités de la société civile comme une composante essentielle du CSLP II.

176. Les réflexions sur ce programme ont été entamées, ses grandes orientations portent sur:

- la formation des acteurs de la société civile afin de renforcer leurs compétences techniques et leur capacité de gestion;
- une plus grande organisation des institutions membres afin de renforcer leur représentativité ;
- des échanges d'informations et d'expériences entre organisations membres;
- et la mise en place de cadres de concertation au niveau national et le renforcement des cadres sectoriels aux niveaux local et régional.

8.10 Le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale, l'appui constant à la réalisation de l'unité africaine

177. Depuis son accession à l'indépendance, le Mali a œuvré de manière constante pour la promotion et la concrétisation de l'intégration régionale et sous régionale. Il est ainsi membre d'une vingtaine d'organisations d'intégration et de coopération régionale dont les plus importantes sont: la CEDEAO, l'UEMOA, l'OMVS, la CEN-SAD, l'ABN et le LIPTAKO-GOURMA et le CILSS.

178. De part sa situation géographique et de sa composition humaine, le Mali a vocation d'œuvrer pour la construction de grands ensembles

régionaux. Le choix en faveur de l'intégration et le dépassement des frontières administratives a été proclamé dans toutes les Constitutions depuis l'indépendance sous les termes: «La République du Mali peut conclure avec tout état africain des accords d'association ou de communauté comprenant un abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine».

179. Cet engagement est cependant freiné par des contraintes dont les plus importantes sont: (i) la non préparation des opérateurs économiques nationaux à la concurrence qui résultera de l'intégration des marchés et la libéralisation des échanges commerciaux régionaux, (ii) les appréhensions relatives aux éventuelles moins values de recettes fiscales dues au désarmement tarifaire et au tarif extérieur commun (TEC), (iii) le non respect par certains Etats membres des décisions communautaires, notamment celles relatives à la libre circulation des personnes et des biens et le droit de résidence et d'établissement et (iv) les charges financières que nécessite le respect des engagements sur le paiement des cotisations et autres contributions financières aux organisations intergouvernementales. Nonobstant ces difficultés, le choix politique majeur de l'intégration régionale est constamment réaffirmé par la création d'un département ministériel chargé de l'intégration africaine.

180. Des grandes conclusions d'une étude sur les politiques d'intégration, il ressort que (i) l'information et la sensibilisation sur les idéaux de l'intégration africaine doivent être poursuivies, (ii) le plaidoyer pour la mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes et des biens et du droit d'établissement doit être amplifié, (iii) la réalisation d'un marché commun sous régional et régional doit être poursuivie, (iv) l'engagement dans les domaines de l'harmonisation des législations et de la surveillance multilatérale doit être maintenu et (v) la mise en œuvre des approches communes et solidaires dans les secteurs stratégiques tel que l'agriculture, les réalisations d'infrastructures routières, aériennes et de télécommunication, mais aussi de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est une nécessité

181. Le renforcement des politiques d'intégration sous-régionale et régionale passe par le maintien des engagements du pays dans l'UEMOA, la CEDEAO et le NEPAD. Une attention particulière doit être portée sur les initiatives dans le cadre d'une part de l'OMVS qui va s'élargir à la République de Guinée et d'autre part du NEPAD en ce qui concerne la réalisation de grands programme régionaux d'infrastructures.

182. Le pays doit veiller au respect et à l'application des conventions internationales et une meilleure organisation des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux (Union Européenne /Afrique Caraïbes Pacifique et notamment les futurs Accords de Partenariat Economique, AGOA, Organisation Mondiale du Commerce, FAO, PAM).

8.11 La création et la promotion d'emplois durables

183. L'axe d'intervention prioritaire retenu en matière d'emploi est l'adéquation entre formation et exigences du marché de l'emploi, la mise en place d'un cadre favorable à la création d'emploi et enfin la sécurisation des emplois.

184. La création d'emplois favorisera (i) la promotion de l'emploi local à travers la décentralisation, (ii) la mise en œuvre des travaux à haute intensité de main-d'œuvre à travers les grands projets et (iii) le

développement des PME/PMI. Un accent particulier sera mis à la formation professionnelle et technique ; le Projet Emploi Jeunes (PEJ) qui est en place doit renforcer l'apprentissage et les stages de qualification, le développement de l'entreprenariat des jeunes et l'accès des jeunes promoteurs d'entreprises au crédit.

8.12 Le développement de l'accès aux services sociaux de base

8.12.1 L'éducation

185. L'objectif du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) d'ici 2015 est que «Tous les enfants Maliens achèvent une éducation de base de qualité et le secteur éducatif fournit au pays les ressources humaines nécessaires à son développement».

186. Pour l'atteinte de cet objectif, les défis à relever au niveau de ce secteur sont: (i) l'amélioration de la qualité des enseignements, (ii) l'augmentation et l'amélioration de l'offre d'éducation, (iii) l'adéquation formation et exigence du marché de l'emploi et (iv) la définition et la bonne gestion des actions prioritaires pour chaque composante du PISE II.

187. Les axes stratégiques pour la réalisation des choix faits dans la politique éducative sont les 4 composantes du PISE II:

- le développement d'une éducation de base de qualité ;
- l'appui à l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, la formation professionnelle par apprentissage ;
- la mise en œuvre d'une politique pérenne de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique ;
- la mise en place d'une gestion déconcentrée et décentralisée du système éducatif, ce qui facilitera la planification participative et concertée des initiatives dans le secteur.

188. Les mesures d'accompagnement de la politique éducative se trouvent détaillées dans le Programme Décennal de Développement de l'Education. Cependant la plus importante demeure la mise en œuvre effective des transferts de compétences et de ressources prévus dans le cadre de la décentralisation.

189. Par rapport aux aspects éducatifs, l'axe d'intervention prioritaire est le développement des différents ordres d'enseignement (éducation de base, enseignement secondaire général, technique professionnel, enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique) ainsi que la mise en place d'une gestion déconcentrée et décentralisée pour une planification transparente et participative du système éducatif.

190. En conformité avec le processus de décentralisation, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'infrastructures scolaires sera effectivement transférée aux collectivités territoriales. L'équipement en mobilier scolaire, comme en fournitures et matériels didactiques, se fera par les comités de gestion scolaire sous la responsabilité des communes. Le PISE II soutiendra entre autres (i) la construction et l'équipement de salles de classe pour le premier et le second cycle, sous une délégation de maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales, (ii) la réhabilitation d'environ 200 salles par an et l'aménagement d'environ 200 salles pour accueillir les enfants au besoin d'enseignement spécial (EBES), (iii) l'équipement de toutes les écoles publiques et communautaires en latrines et (iv)

l'augmentation du nombre de cantines scolaires sur initiative des Collectivités Territoriales pour améliorer l'accès à l'école notamment pour des filles.

191. Il sera pris en compte l'importance des facilités de transport dans l'accessibilité aux services publics de base de même que la nécessité d'un réseau de transport adéquat pour asseoir la présence de l'Etat sur tout le territoire et renforcer la cohésion nationale et la sécurité.

8.12.2 La santé et le développement social

192. Les défis du CSLP II dans le domaine de la santé restent ceux du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) et du deuxième Programme quinquennal de Développement Sanitaire et Social (PRODESS II) en cours. Parmi ceux-ci on peut citer: (i) l'amélioration de l'accès géographique aux services essentiels de santé et la disponibilité des ressources humaines qualifiées, (ii) la disponibilité de médicaments, vaccins et consommables de qualité de façon continue et à des prix bas sur le territoire national, (iii) l'allègement des coûts en faveur des pauvres pour les soins en particulier la vaccination, la consultation prénatale, la planification familiale, le prix des services Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), (iv) la réforme des établissements hospitaliers et des autres établissements de recherche et (v) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Santé et de l'ensemble des structures de santé.

193. La réalisation des objectifs de ce programme permettra: (i) l'augmentation de l'espérance de vie, (ii) la diminution du taux de mortalité maternelle et infantile et (iii) l'augmentation des consultations prénatales et la réduction de la mortalité et de la morbidité liée aux maladies prioritaires.

194. Les stratégies qui sont arrêtées pour la mise en œuvre du PDDSS sont: (i) l'accès géographique aux services de santé, (ii) l'amélioration de la disponibilité et la gestion des ressources humaines, (iii) l'amélioration de l'utilisation, la performance et la qualité des services de santé et (iv) la protection des revenus des ménages et la disponibilité des médicaments essentiels;

195. Les mesures d'accompagnement qui doivent aider le secteur santé à contribuer à la réalisation des attentes du CSLP II font l'objet d'une description détaillée dans le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social.

196. S'agissant du domaine de la santé et du développement social, l'axe prioritaire porte sur le renforcement des capacités des structures socio-sanitaires (disponibilité des ressources humaines de qualité et les médicaments essentiels), sur la base d'une capacité de réponse systématique aux besoins énergétiques nécessaires aux dites structures (conservation des médicaments et vaccins, stérilisation des matériels de soins, fonctionnement des équipements, éclairage) et leur accessibilité géographique et financière à travers notamment la décentralisation.

197. Pour cela, il faut noter que dans le PRODESS II, les orientations en matière de soins de santé portent sur (i) l'extension de la couverture des soins primaires dans les zones les plus pauvres (constructions, réhabilitations, relance de Centres de Santé Communautaire (CSCOM) non fonctionnel, (ii) le développement de partenariats avec des prestataires du secteur privé, (iii) le développement des stratégies alternatives (stratégie

avancée, équipes mobiles et relais communautaires, promotion des pratiques familiales) dans les zones enclavées et peu peuplées, (iv) les approches multisectorielles, décentralisées et participatives ciblant particulièrement les populations pauvres et marginalisées, (v) le renforcement de la lutte contre les maladies infantiles et maternelles et contre le paludisme, (vi) la gratuité de la césarienne, (vii) la prise en compte de besoins non satisfaits en matière de planification familiale et (viii) la gratuité du traitement du paludisme pour les enfants.

198. Le Programme de Développement Social adopté par le Gouvernement en 2005 a pour objectif principal de contribuer à assurer le bien-être des populations en réduisant les principales sources de détresse et d'instabilité sociales en vue d'un développement humain durable.

199. Les défis dans ce secteur sont nombreux et se traduisent par les problématiques principales suivantes :

- la prise en charge efficace des personnes et catégories sociales en situation difficile. Il s'agit notamment des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes indigentes, des femmes et enfants en situation difficile des personnes victimes de fléaux sociaux (alcoolisme, prostitution, tabagisme, VIH/SIDA) et catastrophes naturelles ou sociales (inondations, sécheresse, incendies, épidémies famines, guerres et conflits sociaux divers, rapatriements forcés) ;
- le renforcement des capacités des communautés pour un meilleur accès aux services sociaux de base et pour l'amélioration des revenus des populations les plus pauvres ;
- L'extension progressive de la protection sociale à l'ensemble de la population par des mécanismes efficaces.

200. La réalisation des objectifs du CSLP II dans ce secteur devrait se traduire par : (i) une solidarité accrue en faveur des couches les plus démunies et défavorisées, (ii) une meilleure couverture de l'ensemble de la population en matière de protection sociale, (iii) un meilleur accès des plus démunis aux services sociaux de base et aux micros finances, (iv) la mobilisation sociale et (v) la promotion de la santé communautaire.

8.12.3 L'eau potable et l'assainissement

201. L'objectif du CSLP II dans le secteur de l'eau pour la période 2007-2011 est de contribuer au développement du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à disponibilité de l'eau, dans le respect d'une gestion durable des ressources en eau. Il s'agit surtout de satisfaire les besoins en eau des populations (qualité et quantité), de diminuer les maladies liées à la consommation des eaux impropres, l'amélioration de la qualité de vie.

202. En matière d'alimentation en eau potable le taux d'accès devra passer de 64,4% en milieu rural en 2005 à 68,4% en 2007 et 73,2% en 2011 ; en milieu urbain de 70,2% en 2005 à 74,2% en 2007 et 79,3% en 2011. Le taux de couverture en matière d'assainissement évoluera de 4,4 % en 2004 à 20% en 2010.

203. Pour réaliser ces objectifs qui incluent la décentralisation et le désengagement de l'Etat de la maîtrise d'ouvrage au profit des collectivités territoriales, les défis à relever sont relatifs à la poursuite du transfert des compétences prévues et des ressources aux collectivités décentralisées en

matière de gestion de l'eau et à l'amélioration de la couverture géographique du territoire national en points d'eau potable.

204. Les mesures d'accompagnements prévues sont : (i) la promotion des techniques de mobilisation des ressources en eau de surface non pérenne pour la prise en compte des besoins des secteurs sociaux qui touchent les couches les plus défavorisées, (ii) la mise en œuvre effective du Code de l'eau et des textes réglementaire y afférant, (iii) la mise en place des mesures de suivi et de contrôle des ressources en eau, (iv) le renforcement des services techniques déconcentrés, (v) la mise en œuvre de la stratégie d'assainissement et les mesures de protection des ressources en eau et (vi) la promotion du secteur privé.

205. A cet égard le Programme Sectoriel Eau Potable et Assainissement (PROSEPA) a été élaboré. L'adoption du plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) et d'une Stratégie Nationale d'Evacuation des Déchets Liquides sont prévus pour décembre 2006.

206. Concernant le domaine de l'eau, La politique nationale de l'eau a pour objectifs majeurs (i) Satisfaire les besoins en eau, en quantité et en qualité, d'une population en croissance, ainsi que ceux des divers secteurs de l'économie nationale en développement (ii) Contribuer au développement des activités agro-sylvo-pastorales par leur sécurisation vis à vis des aléas climatiques, afin de prendre part activement à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation de la sécurité alimentaire (iii) Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau et assurer la protection des ressources en eau contre les diverses pollutions (iv) Alléger le poids du secteur de l'eau sur les finances publiques, par un partage solidaire des charges entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les usagers. (v) Promouvoir la coopération régionale pour la gestion des eaux transfrontalières afin de prévenir les conflits liés à l'utilisation des ressources en eau.

8.12.4 L'emploi et la formation professionnelle

207. L'objectif à atteindre à travers la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) est de trouver des réponses à la sécurisation des emplois, la réduction du chômage et du sous-emploi, l'adaptation de la formation aux besoins du marché, l'amélioration des conditions de travail.

208. Pour atteindre cet objectif, la stratégie à mettre en œuvre dans le cadre du CSLP II est bâtie autour de la création d'un cadre juridique favorable à la promotion du secteur privé, et la mise en place d'une fonction publique des collectivités territoriales.

209. Cette stratégie doit être accompagnée par les mesures relatives à: (i) la poursuite du développement des PME/PMI, (ii) le développement du financement de proximité, (iii) le renforcement et l'amélioration de la formation professionnelle et technique, (iv) le développement du marché de services privés d'appui aux entrepreneurs et (v) l'organisation du secteur informel.

8.12.5 L'habitat

210. Les défis à relever dans ce secteur sont: (i) la réalisation du programme de 12 000 logements sociaux à partir de 2007, (ii) la gestion des locations dans les centres urbains, (iii) l'extension galopante et anarchique

des villes, (iv) la gestion anarchique du foncier et (v) l'assainissement des centres urbains et le contrôle de la qualité des bâtiments.

211. La politique de logement à mettre en œuvre dans le cadre du CSLP II doit contribuer à faciliter l'accès au logement d'un grand nombre de populations à faibles revenus, le développement harmonieux des ville et l'amélioration du cadre de vie dans les centres urbains et les campagnes.

212. Les grandes orientations prévues en matière d'habitat sont : (i) le contrôle du développement des villes, (ii) le développement de l'industrie locale du bâtiment, (iii) la promotion foncière et immobilière, (iv) la mise en place d'une institution de refinancement de l'habitat et (v) le renforcement et amélioration du Cadre Partenarial Etat Collectivités Secteur Privé.

8.13 La lutte contre le VIH/ Sida

213. Depuis juillet 2006, le Mali s'est doté d'un Cadre Stratégique National (CSN) de Lutte Contre le VIH/SIDA qui couvre la période 2006-2010. Cet instrument fournit les orientations stratégiques de la lutte contre le VIH/SIDA en synergie avec le CSLP II dans les aspects de réformes sectorielles et les mécanismes de développement et de renforcement des capacités des collectivités territoriales. Le nouveau cadre stratégique national a défini trois (3) grands axes: (i) promouvoir un environnement favorable à l'appropriation, la durabilité et la bonne gouvernance de la lutte, (ii) réduire les risques et vulnérabilité liés à la pandémie et (iii) atténuer les impacts sociaux, économiques, et culturels de l'épidémie en particulier ceux qui affectent les enfants et les femmes.

214. Le Cadre Stratégique National donne les orientations stratégiques essentielles de la lutte contre le VIH/SIDA à l'ensemble des intervenants public, privés et civiles. A travers un cadre multisectoriel de réponse, coordonné par le Haut Conseil National de la Lutte contre le SIDA (HCNLS), le Mali assure l'intensification et l'extension massives des programmes et interventions favorisant :

- la prévention du VIH/SIDA ;
- les soins et le soutien des personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA ;
- l'atténuation des impacts sociaux, économiques et culturels du VIH/SIDA.

215. Les orientations stratégiques prêtent une attention particulière aux réalités socioculturelles et institutionnelles afin de favoriser la défense et la protection des droits humains et les prérogatives de chacun. Dans ce cadre, il faut noter que :

- l'aspect genre est partout privilège,
- des réformes législatives et règlementaires ainsi que des actions de sensibilisation sont introduites pour protéger les personnes infectées ou affectées par le fléau contre la stigmatisation et la discrimination,
- des réformes législatives et règlementaires ainsi que des actions de sensibilisation sont introduites pour lutter contre les pratiques physiques et psychosociales néfastes,
- la participation et l'implication des institutions, personnes, structures et organismes, influent dans la lutte contre le VIH/SIDA sont favorisés,

- les collectivités territoriales sont responsabilisées dans la construction de la réponse locale durable.

8.14 L'intégration au Système Commercial Multilatéral

216. Il s'agira d'assurer la mise en œuvre des recommandations de l'étude diagnostic pour l'intégration du commerce, la consolidation des acquis du système UEMOA d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité, de tirer un meilleur parti du système commercial multilatéral tel que défini dans les OMD.

217. Ceci passera par une plus forte libéralisation de l'économie (la libéralisation des prix et de la concurrence) à travers: (i) la création d'un environnement propice au développement du secteur privé, (ii) le développement des filières or, riz, sucre, viande, cuirs et peaux, fruits et légumes, karité, gomme arabique et arachide, (iii) le renforcement des capacités de structures d'appui à la promotion commerciale et (iv) l'organisation du commerce de distribution.

9 STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE

218. La mise en œuvre des reformes initialement prévues par la première génération du CSLP (2002-2006) a permis la réalisation d'importants projets qui ont contribué à améliorer sensiblement les conditions de vie des populations et reculer la pauvreté au Mali. Cependant, nombre d'objectifs n'ont pas été atteints, notamment celui de réaliser une croissance régulière d'un taux moyen annuel de 6,7% sur la période, afin de réduire considérablement la pauvreté. En effet, entre 2002 et 2006, le taux de croissance annuel moyen a été de 5,4%, soit en déca de l'objectif fixé. Si ce niveau, paraît relativement élevé en moyenne, des disparités importantes ont été observées d'une année à l'autre. Ainsi, le taux de croissance réel du PIB a enregistré une évolution en dents de scie.

Table 7: Evolution du PIB et du taux de croissance

	2002	2003	2004	2005	2006
PIB (en millards FCFA)	**2 222,7**	**2 453,6**	**2 632,1**	**2 896,1**	**3 204,3**
Taux de croissance réel	**4,30%**	**7,60%**	**2,30%**	**6,80%**	**6,00%**

219. Il apparaît que la croissance annuelle nécessaire pour générer suffisamment de richesse n'a pas été atteinte. Aussi, devient-il nécessaire de mener les réflexions sur les sources d'une croissance soutenue et durable, susceptible d'améliorer la situation socio-économique du pays et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)[2]. A ce titre, le plus grand défi est de diversifier ses sources de croissance afin d'élargir sa capacité d'offre. Ainsi le pays pourra s'adapter plus aisément aux changements climatiques et à la volatilité des cours internationaux des produits de base.

220. La stratégie globale d'action et les politiques économiques (macroéconomiques, sectorielles, par filières ou par produit) qui la sous-tendent et qui permettront d'accélérer significativement la croissance économique, se baseront sur l'idée que le secteur privé est le principal moteur de la croissance.

221. Cette stratégie se basera sur (1) l'identification des filières et secteurs porteurs ; (2) l'analyse des entraves à lever dans cette optique ; (3) la proposition d'actions concrètes (plans d'actions) pour l'accélération de la croissance économique au Mali.

9.1 Les secteurs moteurs

9.1.1 Le secteur rural

222. La croissance du secteur rural sera assurée à travers la valorisation maximale du potentiel agro-écologique et des savoir-faire agro-pastorales du pays ainsi que par la création d'un environnement propice au

[2] Objectifs de développement que la communauté mondiale se propose d'atteindre d'ici l'an 2015 : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

développement d'un secteur agricole structuré notamment à travers la relance et la création des PME-PMI. L'accent sera mis sur le développement des céréales sèches, du riz, du coton, des fruits et légumes et du bétail-viande.

223. S'agissant des secteurs porteurs de croissance, la croissance de la production agricole sera assurée par (i) la maîtrise de l'eau et une meilleure gestion des ressources naturelles (notamment des sols) pour minimiser la vulnérabilité aux aléas climatiques; (ii) une meilleure disponibilité des services énergétiques pour les services ruraux; (iii) un meilleur accès aux marchés; (iv) la fourniture et l'utilisation de l'information sur les marchés et les progrès technologiques; (v) la création d'un cadre institutionnel cohérent et incitatif facilitant la professionnalisation des acteurs des secteurs et la coordination des activités dans les filières.

224. Le coton continuera d'être un secteur important pendant la période du CSLP II. Le Cadre Stratégique National de Développement du secteur coton va contribuer à accroître la productivité du secteur. L'option de privatisation de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) à travers l'ouverture du capital aux privés nationaux et étrangers et la maîtrise du coût de production sont des facteurs de nature à stimuler la croissance.

225. Les nouveaux principes, qui guideront le Protocole d'Accord Etat-CMDT-Producteurs, sont principalement (i) un prix d'achat du coton graine au producteur déterminé de façon à favoriser un développement durable de la filière cotonnière malienne et calculé sur la base d'une répartition des revenus bruts de la filière entre les producteurs et la CMDT (respectivement 60% et 40%), (ii) l'instauration d'un fonds de soutien pour avoir de la flexibilité dans la détermination du prix initial et (iii) la mise en place de dispositifs pour corriger les fluctuations du marché soit au profit de la CMDT (en situation favorable) soit des producteurs (en situation défavorable).

226. Dans le cadre de la poursuite de la réforme du secteur coton, le chronogramme révisé du processus de réforme du secteur adopté en Novembre 2005 prévoit l'option de privatisation de la CMDT par cession des actions des filiales de la CMDT à créer. A cet effet, les mesures retenues porteront entre autres sur: (i) la définition des cadres organisationnel et réglementaire dans lesquels opèreront les acteurs de la filière, (ii) la mise en place de la bourse du coton, (iii) la mise en place des structures chargées de l'exécution des fonctions réglementées (classement du coton graine et de la fibre, politique semencière, recherche coton, etc.), (iv) l'ouverture du capital des filières de la CMDT aux producteurs, (v) l'achèvement du processus de structuration des organisations paysannes et (vi) la mise en œuvre d'un vaste et intense programme d'information et de formation des producteurs.

227. Par ailleurs, un cadre stratégique national de développement du secteur coton a été élaboré dont l'objectif est d'accroître la contribution de la filière coton au développement économique et social du pays. La réalisation de cet objectif se fera à travers les axes stratégiques suivants: (i) la poursuite de la lutte contre les pratiques de subvention de certains pays (USA, UE), (ii) le renforcement de la compétitivité du secteur, (iii) la sécurisation des revenus générés par le secteur coton contre les effets néfastes de la volatilité des cours mondiaux, (iv) la présence sur les nouveaux segments de marchés (coton biologique et commerce équitable), (v) l'augmentation du taux de transformation de la production nationale (vi)

le développement de la participation privée dans le secteur coton et (vii) l'amélioration de la gestion concertée de la filière du coton.

9.1.2 Les mines

228. Le secteur minier va également continuer à être un élément moteur de l'économie. L'or a été le secteur dont la croissance a été la plus forte au Mali durant la période 1994-2005 soit 22%. Il constitue le premier produit d'exportation et la deuxième source d'entrée de devises pour le Mali. La politique volontariste du Gouvernement en la matière s'est traduite par d'importants investissements dans le domaine des infrastructures, de la cartographie, de la recherche, de la mise en évidence, de l'évaluation et de l'exploitation des réserves minières. De même au terme des incitations fiscales, les opérateurs bénéficient d'exonérations au titre: (i) de la TVA pour trois ans; (ii) de l'impôt sur les bénéfices pour cinq ans; et (iii) des droits de douane sur les importations de biens d'équipement. Les conventions d'établissement concèdent la possibilité d'ouvrir des comptes off-shore dans lesquels elles peuvent conserver une partie de leurs ressources.

229. Dans le segment amont de la filière des hydrocarbures, un accent particulier sera mis sur la recherche et l'exploration pétrolière. S'agissant du segment aval de cette filière, le défi consiste à réduire le coût d'approvisionnement et d'acquisitions des produits pétroliers. Le renforcement des moyens de l'ONAP permettra d'augmenter les capacités de stockage et d'améliorer les circuits de distribution des produits aux populations.

230. Il est attendu du secteur des mines (i) l'amélioration des recettes de l'Etat par un accroissement substantiel de la part des produits miniers dans le PIB, (ii) la création d'emplois notamment pour les jeunes dans les zones de production, (iii) l'amélioration des revenus des exploitants traditionnels et (iv) le développement des zones d'exploitation de l'or.

231. Les défis que ce secteur doit relever à moyen et long terme sont (i) la sauvegarde de l'environnement et sa restauration dans les zones d'exploitation de l'or, (ii) la protection des populations et des animaux vivant dans les zones de mines d'or en exploitation, la protection du pouvoir d'achat des populations face à l'augmentation du coût de la vie et (iii) la mise en place d'un financement adapté aux activités du secteur.

232. La stratégie adoptée par le Gouvernement est son retrait progressif du secteur au profit des privés afin de se concentrer sur ses missions fondamentales de mise en place des infrastructures de base, de création d'un environnement favorable à l'investissement, de promotion, de régulation et de contrôle du secteur.

233. Pour cela, les mesures d'accompagnements prévues sont (i) le renforcement des capacités des acteurs du secteur, (ii) l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel, (iii) la gestion de l'environnement pour minimiser les impacts négatifs sur les populations et le milieu écologique, (iv) l'appui aux communautés de base des zones minières et (v) la promotion et l'assistance aux petites exploitations et à l'artisanat minier.

9.2 Les nouvelles possibilités

234. On peut citer un nombre important de secteurs présentant de très fortes potentialités d'accélération de la croissance du PIB, pour peu que les mesures d'accompagnement nécessaires soient prises :

9.2.1 Les industries

235. Au Mali, le secteur des industries est confronté à d'énormes défis parmi les quels ont peut citer : (i) la lutte contre la fraude, la contrefaçon et la concurrence déloyale, (ii) les difficultés d'émergence d'entreprises industrielles pour la transformation des produits locaux et (iii) le contrôle de la qualité des équipements importés en vue d'éviter des technologies polluantes et la lutte contre la pollution provoquée par les usines.

236. Il est cependant attendu de ce secteur une contribution à la croissance économique du pays à travers la transformation des productions du secteur rural que sont les fruits et légumes, les oléagineux, le bétail et la viande, les cuirs et peaux et les fibres textiles (coton et autres). Le développement du secteur des industries permettra la création d'emplois et l'augmentation d'une valeur ajoutée nationale sur les productions qui sont exportées et contribuera ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations.

237. Les mesures d'accompagnement qui devront être prises en ce qui concerne ce secteur sont relatives à: (i) la mise en place d'un fonds de promotion des investissements, (ii) le développement des zones industrielles viables à travers un schéma d'aménagement industriel opérationnel, (iii) le développement des infrastructures routières nécessaires à la distribution de la production nationale, (iv) l'intensification de la lutte contre la concurrence déloyale et la contrefaçon, (v) la restructuration et la mise à niveau des entreprises industrielles, (vi) la promotion de la qualité et normes ainsi que (vii) le développement de nouveaux pôles industriels.

9.2.2 Le commerce

238. La prédominance du commerce dans l'économie malienne fait que les défis à relever au niveau du commerce sont multiples: (i) la lutte contre la fraude en vue de l'assainissement du marché intérieur, (ii) l'assurance de la qualité des produits importés et exportés, (iii) la réglementation du secteur par un document de politique outre que le Code du Commerce, (iv) la préservation du pouvoir d'achat du consommateur dans un contexte de libéralisation des prix et (v) l'encadrement du commerce informel.

239. L'objectif recherché à travers le CSLP II est d'accroître le rôle du commerce dans le développement économique et social par une meilleure intégration du pays au marché régional et international (offre de produits maliens de qualité sur le marché international, diversification des marchés, rationalisation des importations, respect des normes et des règles sanitaires et phytosanitaires, renforcement des capacités des acteurs).

9.2.3 Le tourisme

240. Considéré comme l'un des secteurs les plus sûrs pour lutter contre la pauvreté, car touchant toutes les branches de l'économie, le secteur est confronté à d'énormes défis à relever. Il s'agit notamment: (i) de la cohérence à construire entre les actions des différents intervenants dans le secteur y compris du secteur privé, (ii) de l'instauration du contrôle des professions touristiques et hôtelières, (iii) de l'aménagement des sites

touristiques, (iv) de l'instauration de la confiance entre les professionnels privés et les représentants du secteur public et (v) de la professionnalisation des agents du secteur.

241. Pour lever ces défis et faire du tourisme un des moteurs de la croissance, le gouvernement a adopté en 2004, un rapport donnant des orientations stratégiques à suivre et dont l'objectif est de favoriser le développement touristique qui pourra contribuer largement à la création d'emplois et l'augmentation des recettes publiques (Etat et collectivités).

242. La stratégie dans le secteur sera axée sur (i) le renforcement du dispositif institutionnel, (ii) la diversification de l'offre des produits et (iii) l'assistance pour une meilleure maîtrise de l'activité par les acteurs.

243. Les mesures d'accompagnement pour soutenir le secteur sont: (i) le renforcement du dispositif institutionnel et celui des capacités de l'ensemble des acteurs, (ii) la diversité de l'offre et la valorisation des sites touristiques, des restaurants et hôtels, (iii) une meilleure coordination entre les programmes d'investissements en infrastructures routières, sécuritaires et l'organisation d'évènements de types touristiques et (iv) l'amélioration de la qualité des produits touristiques.

9.2.4 Fruits, légumes, oléagineux

244. Une filière prometteuse est celle des fruits et légumes qui a connu depuis plus d'une décennie un essor considérable. Le Mali produit plusieurs fruits exotiques ou de légumes de contre saison (mangue, haricot vert, pois sucré) pour lesquels il existe une demande importante en Europe. Aussi des actions vigoureuses seront menées pour organiser cette filière et assurer l'écoulement de sa production surtout sur le marché extérieur. En effet, la concurrence étant rude pour ces produits, il s'agit donc de veiller à la bonne qualité des fruits et légumes proposés sur ces marchés qui doivent absolument être conformes aux normes phytosanitaires internationales ainsi qu'à leur présentation notamment en matière d'emballage.

245. Dans le domaine des produits de base, le Mali regorge d'autres potentialités comme la gomme arabique, le karité, fruits et légumes.

9.2.5 L'artisanat

246. Le Schéma Directeur de l'Artisanat a été élaboré en 2003. Le secteur de l'artisanat, potentiellement grand pourvoyeur d'emploi, présente néanmoins des faiblesses qui entravent son développement. Bien qu'on est tendance à mettre l'accent sur l'artisanat d'art, avec la seule volonté de promouvoir les exportations et de soutenir le tourisme; le potentiel réside davantage dans l'artisanat utilitaire de produits et services pour le marché local.

247. Pour une émergence d'un secteur de l'artisanat moteur de la croissance, il est nécessaire que ses besoins soient identifiés et pris en compte, mais surtout que les différents acteurs du secteur (ministère, structures faîtières, partenaires au développement, etc.) définissent, de façon consensuelle, une vision stratégique à long terme de l'artisanat.

248. Le Ministère en charge de l'artisanat jouera le rôle fédérateur, à travers le Centre National de Promotion de l'Artisanat, en vue de faire de ce secteur un pôle de croissance économique pour l'atteinte des objectifs de croissance, de réduction de la pauvreté et des OMD.

249. Pour cela les stratégies suivantes sont proposées:

- mener un plaidoyer actif pour recentrer le rôle de l'artisanat autour de l'atteinte des différents objectifs sectoriels de croissance et de réduction de la pauvreté ;
- disposer des informations sur l'évolution de l'artisanat et les actions entreprises en vue d'améliorer la visibilité l'apport du secteur ;
- élaborer la politique sectorielle en matière de développement de l'artisanat y compris un plan d'actions stratégiques de renforcement des capacités et des infrastructures ;
- élaborer le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de l'Artisanat ;
- favoriser l'émergence d'un artisanat professionnel et compétitif en faisant ressortir le rôle interactif de l'artisanat et sa contribution dans l'atteinte des objectifs des autres secteurs économiques ;
- promouvoir un artisanat productif de bien et services, avec une politique de développement stratégique adapté aux réalités et potentialités des micros et petites entreprises ;
- faire émerger un artisanat professionnel ;
- le renforcement des capacités des acteurs et des infrastructures ;
- la collecte et la capitalisation d'informations sur l'évolution de l'artisanat.

250. Les mesures d'accompagnement en la matière seront entre autres: (i) la mise en place d'un mécanisme de contrôle, de suivi et d'évaluation des actions et une responsabilisation accrue des professionnels du secteur, (ii) la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et fiscal incitatif, (iii) la mise en place d'un cadre favorable au financement de l'investissement dans le secteur et (iv) la mobilisation des initiatives locales.

9.2.6 La culture

251. La Culture, facteur de cohésion sociale, est retenue comme une approche de lutte contre la pauvreté. Pour promouvoir les valeurs culturelles de notre pays et instaurer un climat de paix et de stabilité l'Etat malien a adopté les grandes orientations de la politique culturelle, dont les objectifs sont entre autres: (i) la promotion et le développement d'une culture ancrée dans les valeurs de la société malienne et de la civilisation universelle, (ii) la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel et artistique national, et (iii) la promotion de la culture comme facteur de développement économique de paix et de stabilité.

252. Cette politique culturelle vise à relever les défis relatifs à (i) la restauration des sites culturels, (ii) le respect et la valorisation de nos mœurs et coutumes, (iii) la capitalisation des aspects positifs des cultures, (iv) l'organisation et le contrôle du secteur de la culture, et (v) la lutte contre la piraterie.

253. Il est donc attendu de la mise en œuvre de cette politique dans le cadre du CSLP II: (i) la mise en valeur et le développement des sites touristiques culturels, (ii) l'accroissement des recettes en matière de culture, (iii) le renforcement de la créativité des artistes et (iv) le développement des manifestations culturelles.

254. Les mesures d'accompagnements prévus sont: (i) la préservation des lieux et sites historiques, (ii) la formation des acteurs culturels et des cadres du Ministère de la Culture, (iii) la promotion des entreprises culturelles, (iv)

la protection de la création artistique et (v) la promotion des échanges culturels.

9.2.7 La jeunesse et le sport

255. Le Mali comme la plupart des pays africains a une population en majorité jeune, d'où l'ampleur des défis liés à (i) la création d'emplois en vue de l'insertion de ces jeunes dans la vie socio-économique et professionnelle, (ii) une éducation adéquate et le développement du civisme et (iii) la lutte contre des fléaux sociaux comme la prostitution, la pédophilie et le banditisme et surtout la protection des jeunes contre le VIH/Sida.

256. Les objectifs recherchés dans le cadre du CSLP II en matière de jeunesse sont une meilleure intégration des jeunes à la vie sociale et le développement des aptitudes de recherche d'emplois.

257. Ces objectifs devront contribuer à (i) la réduction du taux de chômage des jeunes dans les villes et dans les campagnes, (ii) la fixation des jeunes et par conséquent une réduction de l'exode rural et des migrations, (iii) un climat social apaisé et (iv) la diminution des détresses et des frustrations.

258. La stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs est basée sur la création du cadre juridique et les conditions d'épanouissement de la jeunesse et les mesures d'accompagnement prévues sont: (i) l'encadrement socio-éducatif de la jeunesse, (ii) l'insertion socio-économique des jeunes, (iii) le renforcement des capacités du secteur associatif des jeunes en matière de mobilisation, de citoyenneté et de participation à la vie publique et (iv) le renforcement institutionnel des structures d'encadrement des jeunes.

259. En ce qui concerne le sport, les objectifs recherchés sont : (i) améliorer les résultats sportifs sur le plan national et international, (ii) développer l'animation sportive par la multiplication des compétitions sportives de masses, (iii) œuvrer à l'insertion socioéconomique des sportifs, (iv) promouvoir l'épanouissement des sportifs par la réalisation d'infrastructures sportives et (v) assurer la formation des cadres de jeunesse et sports.

9.3 Les infrastructures de soutien à la croissance

260. La croissance sera aussi impulsée à travers : (i) le développement de zones industrielles viables; (ii) la disponibilité de l'eau et l'électricité à de meilleurs coûts, (iii) la construction d'infrastructures de transport et (iv) l'accession aux financements plus importants. Il convient donc d'améliorer le climat des affaires. Pour les industries traitant les matières premières qui sont produites dans le pays (viande, lait, peaux et cuirs et fruits et légumes), le secteur public pourrait faciliter un partenariat commercial entre les grandes unités privées modernes et les micros et petites entreprises du secteur artisanal et informel.

9.3.1 Les énergies

261. La filière des énergies traditionnelles se caractérise par des besoins énergétiques en matière de combustibles domestiques qui sont constitués de bois et de charbon de bois. La couverture de ces besoins dépend à plus de 80% des ressources ligneuses et exerce une forte pression sur le couvert forestier. L'élaboration de Schémas Directeurs d'Approvisionnement en bois d'énergie (SDA) doit permettre d'initier un renouvellement progressif

de la ressource, tout en permettant d'exploiter les potentialités nationales en matière de biomasse agricole et animale.

262. Les défis majeurs à relever par les stratégies et les politiques dans le secteur des énergies, qui a pour objectif la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre (population et unités industrielles) et sur tout le territoire à moindre coût, sont:

- la recherche d'une alternative au bois de chauffage afin de sauvegarder les espèces végétales et l'arrêt de la coupe abusive du bois ;
- l'instauration d'une gestion saine de l'EDM SA ;
- la réduction des tarifs d'eau et d'électricité ;
- la pérennisation d'éclairage public des villes du Mali ;
- la recherche du financement nécessaire à la réalisation des projets et programmes prioritaires des cinq prochaines années.

263. La stratégie d'intervention prévue par le gouvernement dans ce secteur est définie dans la Lettre de Politique Sectorielle de l'Electricité et de l'Eau Potable adoptée le 10 novembre 1999. Cette lettre a prévu des mesures d'accompagnement qui tournent autour :

- du renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'énergie ;
- du développement de l'énergie domestique et l'électrification rurale ;
- de la promotion des Energies alternatives aux combustibles traditionnels ;
- de la constitution d'un stock national de sécurité pour les hydrocarbures ;
- du développement du Réseau National Interconnecté ;
- du développement des énergies renouvelables ;
- de la promotion de la recherche des hydrocarbures et des combustibles solides et gazeux.

264. Pour ce qui est de la gestion et de l'efficacité du secteur de l'énergie électrique, il s'agit de parvenir dans cette filière, à améliorer la productivité des activités de la société Energie du Mali (EDM) en milieu urbain à travers un programme de réduction des pertes techniques et non techniques et être en mesure de peser sur le niveau des tarifs d'électricité appliqués. Il est aussi recommandé de développer les infrastructures de production à travers un programme d'investissements conséquents pour accroître l'offre d'électricité et tirer ainsi profit de l'économie d'échelle pour baisser le coût d'électricité pour le secteur industriel.

9.3.2 Les transports

265. La position géographique centrale du Mali au cœur de l'Afrique de l'ouest soumet ce secteur à des défis important que sont : (i) la poursuite de l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité des moyens et des infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien et fluvial), (ii) la réduction des coûts des transports notamment en milieu rural, (iii) l'amélioration du fonctionnement des corridors de transports, (iv) la mise en œuvre de la concession ferroviaire et des Aéroports du Mali, (v) le suivi du respect des règles en matière de circulation routière et (vi) l'opérationnalisation de l'unité environnementale des projets routiers.

266. Le secteur des transports doit donc contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays à travers la gestion efficace et durable des moyens de transport et les entretiens périodiques des axes routiers prioritaires. Il s'avère indispensable pour cette raison d'élaborer un schéma directeur du développement du réseau d'infrastructures de transports au Mali.

267. La stratégie qui est retenue est la promotion des compagnies privées de transport public. Le rôle de l'Etat se limitant à la formulation de la politique nationale en matière de transport et au suivi de son exécution.

268. Les mesures d'accompagnement qui sont prévues sont entre autres: (i) le renforcement des capacités des acteurs du domaine des transports, (ii) l'assainissement et la modernisation du parc de véhicules de transports publics et (iii) l'application rigoureuse de la législation en vigueur en matière de transports et de sécurité.

269. Les besoins retenus lors de la consultation sectorielle sur le développement des infrastructures de transports au Mali (horizon 2008-2015) ont dénombré 87 projets prioritaires. Les objectifs principaux visent : (i) à la réalisation des tronçons manquant des corridors internationaux, (ii) la liaison de tous les chefs lieux de cercles par une route bitumée ou en terre moderne et (iii) la liaison de tous les chefs lieux de communes par une piste améliorée praticable en toute saison.

270. La matrice d'action du cadre intégré de commerce préconise en conséquence : (i) la réduction par l'UEMOA du TEC à l'importation des véhicules utilitaires, (ii) la mise en concurrence des différents corridors, (iii) au niveau national, l'adoption d'un régime fiscal unique pour les sociétés de transport, (iv) la création de ports secs; (v) la création d'une bourse nationale de fret, (vi) le renforcement de la réglementation technique des véhicules de transport.

271. S'agissant du transport aérien, les mesures suivantes sont préconisées: (i) la sécurisation du fret aérien selon des normes internationales, (ii) la suppression des redevances aéroportuaires à l'exportation de la viande rouge, des fruits et légumes, (iii) l'évaluation de l'adéquation de la chaîne logistique de froid et (iv) l'établissement des installations frigorifiques à l'aéroport.

272. Pour le transport ferroviaire, des mesures seront prises pour améliorer les entrepôts maliens en général et celui du port de Dakar en particulier et faire respecter les clauses du contrat de concession du chemin de fer « Dakar-Niger ».

9.4 Questions transversales

9.4.1 Le genre

273. Les principaux enjeux dans le domaine du genre sont :

- les facteurs socioculturels qui pèsent encore lourdement sur le statut de la femme et qui restreignent ses chances d'éducation, limitant ainsi ses capacités à participer à la vie socio économique de la communauté ;
- des disparités de genre en matière d'éducation, dans tous les ordres d'enseignement. Ces disparités ont comme conséquences d'affecter les capacités des femmes, de compromettre leur productivité et de limiter leur accès aux opportunités de développement ;

- une précarité de la santé des femmes et des jeunes filles se traduisant par un fort taux de mortalité maternelle (582 pour 100.000 naissances vivantes), une fécondité élevée (indice synthétique de fécondité 6,8) et un accès limité aux méthodes contraceptives modernes (taux de prévalence contraceptive globale 12,7% et 5% en milieu rural) ;
- une forte contribution des femmes à l'économie de ménage et à l'économie de marché et pourtant une faible visibilité de leur travail dans les agrégats économiques et un faible accès aux bénéfices du développement ;
- l'inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail, l'inégalité d'accès aux opportunités économiques qui explique le faible pouvoir économique des femmes et la féminisation de la pauvreté. Les femmes sont sous représentées dans le secteur moderne privé et public. Elles y occupent des postes subalternes et des écarts de revenus les discriminent. Malgré les progrès enregistrés dans le secteur de la micro finance à travers les organismes d'épargne et de crédit, l'accès aux services financiers reste encore limité aux femmes et entrave un véritable entreprenariat féminin ;
- des droits et un exercice des devoirs différenciés pour l'homme et la femme au sein de la famille et de la société malgré l'égalité de droit établie par la Constitution. Cela explique en grande partie la sous représentation et la faible participation des femmes aux instances de décision. La faible prise en compte du genre dans le processus de la décentralisation fait que la dimension du genre reste encore timide au niveau de la gestion locale et communale ;
- une faible prise en compte du genre dans le CSLP, qui a certes posé la problématique du genre mais présente encore des faiblesses d'analyse et des limites dans la capacité à mesurer la féminisation de la pauvreté. L'analyse faite de l'état de la pauvreté se base essentiellement sur la pauvreté des conditions de vie et ne tient pas compte des effets différenciés selon les femmes et les hommes.

274. Pour une prise en compte effective du genre dans le CSLP II, il convient de: (i) renforcer la coordination avec le MPFEF et d'impliquer davantage la société civile en particulier les associations et organisations féminines dans les processus de formulation et dans les mécanismes de suivi de la pauvreté et du genre, (ii) renforcer les capacités en genre des membres de la Cellule de Suivi de la Pauvreté et de valoriser l'expertise nationale existante, (iii) adopter l'approche genre comme élément stratégique à prendre en compte dans chaque secteur de développement et à tous les niveaux et (iv) faire la revue des politiques et programmes de développement nationaux et sectoriels pour mettre en exergue les besoins et potentialités des hommes et des femmes et pour renforcer l'intégration du genre dans le processus de formulation, suivi et évaluation du CSLP II, (v) approfondir l'analyse selon le genre dans l'élaboration des profils de pauvreté, pour une meilleure connaissance de la situation réelle des femmes et des groupes vulnérables au niveau national, régional et local, (vi) institutionnaliser un système de ciblage/repérage des plus pauvres en données désagrégées (hommes et femmes, filles et garçons) et (vii) d'intégrer des indicateurs pertinents sur le genre dans le système de suivi de la pauvreté.

9.4.2 L'aménagement du territoire

275. La politique nationale d'aménagement du territoire adopté par le gouvernement vise les objectifs ci-après:

- la répartition équilibrée des populations et des activités sur l'ensemble du territoire national ;
- la cohérence des activités publiques et privées qui contribuent au développement économique du pays ;
- la réduction des disparités interrégionales et intra-régionales en matière de développement ;
- l'émergence de régions économiques axées sur des pôles de développement ;
- une meilleure coordination des actions de développement des acteurs aux différents niveaux territoriaux ;
- la promotion d'une gestion foncière apaisée et traditionnelle ;
- la cohérence des politiques sectorielles nationales, communautaires et africaines ;
- le renforcement de l'intégration dans l'espace UEMOA.

276. Cette politique va aider le Mali à faire face aux grands défis que sont : (i) le développement durable à travers un meilleur équilibre territorial, (ii) la promotion de la solidarité nationale et (iii) la sauvegarde de l'environnement.

277. La stratégie globale pour atteindre les objectifs de la politique nationale d'aménagement du territoire sera axée :

- la mise en place d'un système d'information géographique ;
- l'élaboration des schémas d'aménagement aux différents niveaux territoriaux ;
- la révision des schémas, plans et programmes sectoriels et/ou régionaux et locaux antérieurs à l'adoption de la politique nationale d'aménagement du territoire ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire ;
- l'établissement des relations de partenariat avec les organisations/institutions sous-régionales engagées dans la promotion de l'aménagement du territoire (UEMOA, CILSS).

278. Les mesures d'accompagnement prévues pour soutenir la politique nationale de l'aménagement du territoire portent sur : (i) l'amélioration de la réglementation du cadre juridique et réglementaire en ce qui concerne l'aménagement du territoire, (ii) la mise en cohérence les initiatives émanant aussi bien du secteur privé, des collectivités territoriales que des partenaires techniques et financiers, et (iii) une bonne répartition des ressources nationales.

9.4.3 Les questions de population

279. La prise en compte des variables démographiques dans l'élaboration des plans et programmes de développement doit être envisagé dans un contexte plus large d'appréciation croissante de la signification des relations

mutuelles entre le social, l'économique et la démographie. Pour ce faire les défis à relever à ce niveau s'articulent autour des points suivants :

- plaidoyer auprès des décideurs pour une meilleure prise de conscience des interrelations entre population et développement ;
- mobilisation sociale autour des objectifs de la PNP ;
- renforcement des capacités pour une meilleure visibilité des interrelations entre population et développement ;
- appui aux collectivités et aux secteurs pour une meilleure prise en compte de la variable population dans les plans et programmes de développement ;
- études et recherches sur les différents aspects du domaine (population) ;
- harmonisation des concepts en matière de population ;
- mise en œuvre du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la PNP (adopté par le gouvernement).

10 LES MECANISMES DE COORDINATION ET DE SUIVI-EVALUATION

280. Il est ressorti des analyses, la faible opérationnalisation du dispositif institutionnel de suivi-évaluation, la faible capacité de la Cellule CSLP, la faible capacité institutionnelle au niveau des méthodes, outils, instruments et indicateurs utilisés. Ainsi, le système d'information demeure inapte à mesurer précisément les indicateurs de performance. La fiabilité et la cohérence de l'information et les statistiques obtenues de diverses sources demeurent un problème sérieux. Il a été aussi relevé la faiblesse de la qualité des statistiques de base.

281. Il s'est avéré opportun au niveau du dispositif institutionnel de clarifier et de simplifier ce dispositif. Au niveau des méthodes, outils, instruments et indicateurs utilisés, l'évaluation du CSLP invite à procéder à une harmonisation avec le Programme Triennal et le Budget Spécial d'Investissement ainsi que les budgets programmes. Elle invite également à réviser le nombre et la nature des indicateurs retenus par composantes ou domaines thématiques pour une meilleure lisibilité et une plus grande pertinence.

10.1 Le dispositif institutionnel pour le suivi-évaluation

282. Les mécanismes institutionnels du CSLP comprennent : (i) un Comité d'Orientation, (ii) une Commission Mixte Mali-Partenaires au développement, (iii) un Comité National de Pilotage, et (iv) un Secrétariat Technique. La conduite et la coordination du processus CSLP sont assurées par le Ministère chargé de l'Economie.

283. Le Comité d'Orientation est l'instance d'orientation et de décision du processus d'élaboration et de suivi du CSLP. A ce titre, il est chargé de: (i) fixer les orientations en matières de conduite du processus pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans le cadre du CSLP, (ii) examiner les questions et propositions soumises par le Secrétariat Technique pour décision et (iii) soumettre, au besoin, les documents finaux à l'approbation du gouvernement.

284. Le Comité d'Orientation est composé comme suit : (i) le Premier ministre, (ii) les membres du Gouvernement, (iii) le Président du Haut Conseil des collectivités, (iv) le Président du Conseil National du Patronat du Mali, (v) Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, (vi) Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali, (vi) Président de la Fédération Nationale des Artisans du Mali, (vii) le Président du Conseil National de la Société Civile, (viii) la Fédération des Collectifs d'ONG, (ix) Secrétaires Généraux des syndicats Nationaux des Travailleurs du Mali et (x) Président de l'Association des Municipalités du Mali. Le Ministre chargé de l'Economie en assure le Secrétariat.

285. La Commission Mixte Mali-Partenaires au développement est l'organe de concertation entre le Gouvernement et l'ensemble des PTF dans le cadre du processus d'élaboration et de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. A ce titre, elle chargée de : (i) examiner les questions et propositions soumises à son attention par le Comité de pilotage pour avis, (ii) émettre des avis sur lesdites questions et propositions avant leur soumission au Comité d'orientation et (iii) suivre le développement de l'action de la coopération dans les principaux domaines pour une meilleure coordination de l'aide.

286. La Commission Mixte Mali-Partenaires au développement est composée comme suit: (i) le Ministre chargé de l'Economie (Président), (ii) le Ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire, (iii) le Ministre chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, (iv) le Ministre chargé de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, (v) le Ministre chargé de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions, les ministres sectoriels (au besoin) et (vi) lesChefs d'Agences d'Aide et de Coopération et Ambassadeurs.

287. Il est créé auprès du Ministre de l'Economie et des Finances un organe de coordination dénommé Comité de Pilotage. Il est chargé de: (i) promouvoir les synergies entre les différents acteurs (Gouvernement, société civile, partenaires techniques et financiers), (ii) assurer la réalisation des travaux techniques du processus CSLP, (iii) initier, impulser et coordonner l'ensemble des activités rentrant dans le cadre de la préparation, du suivi et de l'évaluation du CSLP, (iv) faciliter les concertations entre les différentes parties, (v) veiller à la qualité technique des documents produits, et (vi) veiller à la publication et à la diffusion des documents. Le Comité de Pilotage est présidé par le Secrétaire Général du Ministère chargé de l'Economie.

288. Le Comité Technique National est organisé en groupes de travail autour des axes d'orientation stratégiques: (i) Cadrage Macroéconomique et Financier, (ii) Consolidation des Réformes Structurelles, (iii) Infrastructures et Développement du Secteur Productif et (iv) Renforcement du Secteur Social.

289. Il est créé au niveau de chaque région et du district de Bamako, un Comité Régional chargé de conduire le processus CSLP au niveau régional. Le Comité Régional est présidé par le Gouverneur. Il est composé de représentants de services techniques régionaux, de la société civile et des collectivités décentralisées. Son secrétariat technique est assuré par le DRPSIAP.

290. Il est créé au niveau de chaque cercle de région et de chaque commune du district de Bamako, un Comité Local chargé de conduire le processus CSLP au niveau local. Le Comité Local CSLP est présidé par le Préfet dans le cas de régions et par le Maire de la Commune dans le cas du District de Bamako. Il est composé de représentants du Conseil de cercle, des services techniques, de la société civile et des maires relevant du cercle ou du District de Bamako.

291. La Cellule Technique de coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CCSLP) assure le secrétariat technique des mécanismes institutionnels du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Le Secrétariat Technique est chargée de: (i) suivre le déroulement normal des groupes thématiques au sein desquels elle joue le rôle de secrétariat et d'animation, (ii) faire la synthèse des travaux des groupes thématiques, (iii) assurer la cohérence entre les travaux des groupes thématiques, (iv) préparer les documents à soumettre au Comité de Pilotage, au Comité Technique National, à la Commission Mixte Mali – Partenaires au Développement ou au Comité d'Orientation, et (v) organiser et animer les séminaires/ateliers nationaux et régionaux.

10.2 Le renforcement du Système Statistique National (SSN)

292. Le Système Statistique National (SSN) comprenant notamment la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique et ses

démembrements régionaux ainsi que les Cellules de Planification et de Statistique (CPS) des départements sectoriels n'est actuellement pas apte à répondre aux besoins d'informations pour le suivi évaluation des programmes et projets de réduction de la pauvreté. C'est pour remédier à cette situation que le SSN s'est doté d'un Schéma Directeur Statistique 2006-2010 (SDS) assorti d'un plan d'actions.

293. Ce SDS, adopté par le gouvernement en janvier 2006, établit, d'abord, un diagnostic du SSN. De ce diagnostic, ressortent les grands problèmes dont souffrent le SSN : (i) existence de lacunes institutionnelles graves, (ii) absence d'une stratégie concertée rendant la coordination difficile, (iii) absence d'une véritable politique de ressources humaines, (iv) valorisation insuffisante des données existantes et (v) inadéquation des moyens financiers mis en œuvre.

294. Afin de garantir un meilleur suivi et évaluation des ODM et du CSLP II, le SDS propose ensuite des solutions articulées autour des axes suivants : (i) le développement de la production statistique, (ii) le développement de l'utilisation des statistiques et (iii) le développement institutionnel.

Les principales activités retenues pour la période 2007 - 2001 sont les suivantes :

295. Axe 1 : (i) l'élaboration de manuels de procédures des différentes enquêtes (honoraire consultant, atelier validation, enquêtes pilotes), (ii) l'application de méthodologie d'élaboration des comptes nationaux selon les normes internationales, (iii) l'application de méthodologie d'élaboration des comptes régionaux , (iv) l'élaboration de nomenclatures, (v) l'élaboration de comptes nationaux suivant le SCN93, (vi) l'élaboration de comptes régionaux, (vii) Production des indices de conjoncture, (viii) la mise en œuvre de plusieurs enquêtes et recensements d'envergure nationale (ELIM 2009, RGPH 2008, EMEP 2011, Enquête 1-2-3 /enquête démocratie et bonne gouvernance (2007), Infrastructure de base/point d'eau), (ix) la mise en œuvre des opérations statistiques sectorielles (enquêtes de base : Production informelle d'or, EAC annuel, Production de fruits et légumes, Pêche, Investissement privé, Transport, Communication, Industrie, Commerce, EDS V 2010, Tourisme/artisanat, Points d'eau) et (x) la mise en place de systèmes d'informations dans les divers CPS.

296. Axe 2 : (i) les analyses et recherches à partir des données d'enquêtes et de recensements (10 études), (ii) la recherche sur la modélisation de l'économie nationale, (iii) la recherche sur la modélisation de l'économie nationale, (iv) les études économiques et financières de filières (riz, bétail, viande, pêche, avicole, karité), (v) une étude sur la consommation de la statistique, (vi) l'élaboration d'un plan de diffusion pour chaque CPS, (vii) l'ouverture d'une bibliothèque numérique dans chaque CPS, (viii) l'ouverture d'une bibliothèque numérique à la DNSI, (ix) l'ouverture d'une page Web pour chaque CPS, (x) l'établissement et mise en œuvre d'un plan de communication avec la presse publique et privé, (xi) l'ouverture de la base de données Malikunnafoni à la DNSI et dans les DRPSIAP et (xii) l'organisation de séminaires d'information et de sensibilisation.

297. Axe 3 : (i) La mise en place d'un système de motivation du personnel employé dans le système statistique national (statut, plan de carrière, indemnités, etc.), (ii) l'organisation de stages de perfectionnement (iii) l'octroi de bourses de formation aux étudiants admis dans les écoles statistiques, (iv) l'élaboration d'un plan de recrutement de statisticiens à la Fonction Publique (v) l'organisation de séminaires de formation des utilisateurs à la démarche et au langage de la statistique, (vi) la création et

mise en place d'un secrétariat permanent du CCSI, (vii) la création de l'Institut National de Statistique et d'Informatique, (viii) la construction et équipement d'un siège pour l'Institut National et (ix) les équipements des CPS.

10.3 Les indicateurs de suivi-évaluation

298. Pour le CSLP II un nombre restreint d'indicateurs qui serviront de Tableau de Bord ont été retenus. Ces indicateurs permettent de suivre d'une façon globale les progrès accomplis. Au niveau sectoriel, il sera effectué le suivi d'une gamme plus détaillée d'indicateurs.

Table 8: Indicateurs globaux CSLP II

INDICATEUR	Type[3]	Référence	OMD 2015	Objectifs Chiffrés du CSCRP					Périodicité	Source
				2007	2008	2009	2010	2011		
PAUVRETE ET SECURITE ALIMENTAIRE										
Incidence de la pauvreté	I	68,3% En 2001	34%	56,0	54,8	53,6	52,4	51,2	Tous les 5 ans/ Echantillon annuel	ODHD/ DNSI
Incidence de la pauvreté au monde rural	I	75,9% En 2001	38%	72	70	67	63	61	Tous les 5 ans/ Echantillon annuel	ODHD/ DNSI
CROISSANCE ACCELEREE SOUTENUE										
Taux de croissance réelle du PIB	I			7,0	6,3	6,5	7,8	7,1	Annuelle	DNPD
STABILITE FINANCIERE										
Solde budgétaire de base (en pourcentage du PIB)	R			-1,1	1,3	1, 4	1,5	1,4	Annuelle	DNSI
Taux d'inflation annuel moyen (Critère de convergence UEMOA)	I	<=3%		0,2	0,5	0,3	0,2	0,2	Annuelle	DNSI
Pression fiscale (Critère de convergence UEMOA)	R	> 17%		14,9	17,0	17,0	17,0	17,0	Annuelle	DGI/DNPD
GOUVERNANCE										
Rang du Mali dans le rapport « Indice de perception de la corruption » Transparency International	I	2,9[4] (rang 88 sur 158) En 2005		3,2	3,5	3,9	4,2	4,6	Annuelle	TI/ODHD
Taux du Budget national transféré effectivement aux Collectivités	A								Annuelle	DNT/MEF

[3] A : Activités, R : Résultats, I : Impact
[4] http://www.diploweb.com/graphiques/corruption0506022.htm

INDICATEUR	Type[3]	Référence	OMD 2015	Objectifs Chiffrés du CSCRP					Périodicité	Source
				2007	2008	2009	2010	2011		
DEVELOPPEMENT RURAL										
Superficies (ha) reboisée	A	2005 4 602		6 894	7 763	8 486	9 089	12102	Annuelle	MEA
EDUCATION										
Taux net de scolarisation au 1er cycle (OMD) selon le genre	R		100%	78,3	82,2	86,4	88,2	90,4	Annuelle	CPS/ MEN
Ration élèves/maîtres dans l'enseignement primaire	A	2005 54		53	52	51	50	50	Annuelle	CPS/ MEN
SANTE ET NUTRITION										
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD)	I	113,4[5] En 2001	56	110	100	93	84	70	Annuel	SNIS
Taux de mortalité maternelle (OMD)	I	582[6] En 2001	291	580	577	574	570	566	Annuelle	SNIS
Pourcentage de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé fonctionnel	A			52%	54%	56%	58%	60%	Annuelle	CPS/Santé
Taux de prévalence VIH/SIDA										
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (OMD)	I	33%[7] En 2001	16%	31%	28%	25%	20%	16%	Echantillon annuel	CPS Santé

[5] CPS/Santé : Indicateurs du PRODESS et du Budget-programmes
[6] CPS/Santé : Indicateurs du PRODESS et du Budget programmes
[7] CPS/Santé : Indicateurs du PRODESS et du Budget-programmes

INDICATEUR	Type[3]	Référence	OMD 2015	Objectifs Chiffrés du CSCRP					Périodicité	Source
				2007	2008	2009	2010	2011		
EAU POTABLE										
Proportion de population, urbaine et rurale, ayant accès durable à une source d'eau meilleure (OMD)	A	61,6% En 2001	100%	68,1 Rural 72,9 urbain	69,7 74,1	71,2 75,2	72,5 76,1	73,8 Rural 77,8 urbain	Annuelle	DNH
EMPLOI										
Taux de chômage	A									
GENRE/EQUITE										
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire (OMD)	R	0,65[8] En 2001	1	0,69	0,73	0,75	0,79	0,84	annuelle	CPS Education/CNDIFE
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT										
Nombre de km de routes bitumées entretenues	A	2005 3 418		3 840	4 071	4 315	4 574	4 818	Annuelle	DNR

[8] CPS/Education : Indicateurs du PRODEC et du Budget programmes.

Table 9: Indicateurs sectoriels

	INDICATEURS	OBJECTIFS CHIFFRES DU CSCRP						
		2007	2008	2009	2010	2011	PERIODICITE	SOURCE
I	MACROECONOMIE							
	CROISSANCE ACCELEREE SOUTENUE							
1	Taux de croissance réelle du PIB	7,0	6,3	6,5	7,8	7,1	Annuelle	DNPD
2	Taux d'investissement fixe (FBCF/PIBn)	19,3%	19,7%	20,0%	20,3%	20,9%	Annuelle	DNPD
	STABILITE FINANCIERE							
3	Solde budgétaire de base sur PIB nominal	-1,1	1,3	1, 4	1,5	1,4		
4	Taux d'inflation annuel	0,2	0,5	0,3	0,2	0,2	Annuelle	DNSI
5	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	-10,2	-7,3	-7,2	-7,1	-7,1	Annuelle	DNB
6	Taux de pression fiscale (norme ≥ 17)	14,9	17	17	17	17	Annuelle	DNB/DNI
7	Ratio Service de la dette sur recettes d'exportation							
8	Part de l'agriculture dans le PIB (production végétale et animale)							
9	Part du secteur manufacturier dans le PIB							
	FINANCES PUBLIQUES							
10	Taux de réalisation des recettes budgétaires	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Annuelle	DNB
11	Part du budget récurrent alloué à l'éducation de base au budget réccurent de l'Etat	18,3%	18,5%	18,8%	19,0%	19,2%	Annuelle	DNB
12	Taux d'exécution du budget récurrent alloué à l'éducation de base	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Annuelle	DNB
13	Part du budget récurrent alloué à la santé au budget récurrent de l'Etat	10,80%	10,85%	10,90%	10,96%	11,01%	Annuelle	DNB
14	Taux d'exécution du budget récurrent alloué au secteur de la santé	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Annuelle	DNB
15	Taux d'exécution du budget ordinaire alloué aux médicaments et vaccins	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Annuelle	DNB
16	Taux d'exécution du BSI (financement intérieur) alloué à l'entretien route	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Annuelle	DNB

	INDICATEURS	OBJECTIFS CHIFFRES DU CSCRP						
		2007	2008	2009	2010	2011	PERIODICITE	SOURCE
II	PAUVRETE ET INEGALITES SOCIALES							
17	Incidence de la pauvreté monétaire	56	54,8	53,6	52,4	51,2	Tous les 5 ans	ODHD/DNSI
18	Incidence de la pauvreté au monde rural	72	70	67	63	61		
19	Pourcentage des dépenses budgétaires liées à la réduction de la pauvreté	61,8%	62,8%	63,8%	64,9%	66,0%	Annuelle	DNB
20	Indice de Gini (inégalité des revenus et consommation)						Tous les 5 ans	ODHD
21	Taux d'accès aux micro-crédits							
22	Montant de micro-crédits octroyés par tête en milieu rural							
III	SANTE - NUTRITION							
23	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD)	110	100	93	84	70	Tous les 5 ans	CPS Santé
24	Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an (OMD)	91%	92%	94%	95%	96%	annuelle	CPS Santé
25	Taux de mortalité maternelle	580	577	574	570	566	Annuelle	CPS Santé
26	Taux d'accouchements assistés y compris les ATR	53%	56%	60%	63%	65%		
27	% de population vivant dans un rayon de 5 Km d'un centre de santé fonctionnel	52%	54%	56%	58%	60%	Annuelle	CPS Santé
28	Nombre moyen de consultations prénatales par femme	2,60	2,80	3,00	3,15	3,30	annuelle	CPS Santé
29	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	32%	29%	27%	25%	23%	Tous les 5 ans	CPS Santé
30	Taux de couverture CPN	72%	76%	80%	83%	86%		
31	Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	2,1%	1,8%	1,6%	1,4%	1,2%	Tous les 5 ans	CPS Santé
32	Taux de prévalence VIH/SIDA						Tous les 5 ans	CPS Santé

	INDICATEURS	OBJECTIFS CHIFFRES DU CSCRP						
		2007	2008	2009	2010	2011	PERIODICITE	SOURCE
IV	**EDUCATION**							
33	Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe	78,6%	81,0%	83,5%	86,0%	88,7%	Annuelle	CPS/MEN
	- Filles	69,4%	72,7%	76,1%	79,6%	83,3%	Annuelle	CPS/MEN
	- Garçons							CPS/MEN
34	Taux net de scolarisation dans le primaire selon le sexe	78,3%	82,2%	86,4%	88,2%	90,4%		CPS/MEN
	- Filles							
	- Garçons							
35	Taux d'achèvement au primaire							CPS/MEN
	- Filles							CPS/MEN
	- Garçons							CPS/MEN
36	Ratio élève/maître dans l'enseignement primaire	53	52	51	50	50	Annuelle	CPS/MEN
37	Pourcentage de redoublants dans le primaire	14%	12%	11%	9%	8%	Annuelle	CPS/MEN
	- Filles							CPS/MEN
	- Garçons							CPS/MEN
38	Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus selon le sexe	26,2%	28,4%	30,8%	33,4%	36,2%	Tous les 5 ans	DNSI
	- Femmes							
	- Hommes							
V	**EMPLOI**							
39	Taux de chômage						Tous les 2 ans	Enquête 123/DNSI
	- Femmes							
	- Hommes							
40	Taux de sous-emploi en milieu urbain						Tous les 2 ans	Enquête 123/DNSI

		OBJECTIFS CHIFFRES DU CSCRP						
	INDICATEURS	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**PERIODICITE**	**SOURCE**
VI	**GENRE/EQUITE**							
41	Rapport filles/garçon dans l'enseignement primaire	0,69	0,73	0,75	0,79	0,84	Annuelle	CPS/Education
42	Pourcentage de femmes salariées non agricoles						Tous les 2 ans	Enquête 123/DNSI
VII	**CADRE DE VIE**							
43	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	70,4%	72,7%	75,0%	77,5%	80,0%		
	- Urbain	74,3%	76,5%	78,7%	81,0%	83,3%		
	- Rural	66,4%	67,4%	68,4%	69,4%	70,5%		
44	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (Urbain, rural)	16,56%	17,38%	18,24%	19,14%	20,09 %		
	- Urbain	54,8%	57,56%	60,42%	63,41%	66,55 %		
	- Rural							
45	Nombre de logements économiques et sociaux construits par an							DAF/Habitat
VIII	**COMMUNICATION ET INFORMATION**							
46	Nombre d'abonnés au téléphone fixe pour 100 habitants							sociétés de téléphonie
	- Urbain							
	- Rural							
47	Nombre d'abonné au téléphone portable pour 100 habitants							sociétés de téléphonie
	- Urbain							
	- Rural							
48	Pourcentage de communes couvertes par les téléphonies mobile et fixe							Voir société de téléphonie

	INDICATEURS	OBJECTIFS CHIFFRES DU CSCRP					PERIODICITE	SOURCE
		2007	2008	2009	2010	2011		
IX	**DEVELOPPEMENT RURAL - ENVIRONNEMENT**							
49	Production céréalière totales (en tonnes)	3 938	4 239	4 563	4 911	5 287	*Annuelle*	*CPS Agriculture*
	- Mil							
	- Sorgho							
	- Riz							
50	Production de la principale culture d'exportation (coton)						*Annuelle*	*CPS Agriculture*
51	Valeur des exportations des produits d'élevage réalisés							
52	Quantité de poissons exportés							
53	Superficies (ha) reboisée	6 894	7 763	8 486	9 089	12 102	*Annuelle*	*CPS Agriculture*
54	% de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)						Annuelle	DNCN
X	**INFRASTRUCTURES ROUTIERES**							
55	Nombre de Km de pistes construites	195	184	173	163	154	Annuelle	CPS/Transport
56	Nombre de Km de routes bitumées entretenues	3 709	3 863	4 024	4 192	4 367	Annuelle	CPS/Transport
57	Nombre de Km de routes en terre entretenues	5 976	5 976	5 976	5 976	5 976	Annuelle	CPS/Transport
58	Etat du réseau routier - kms de routes bitumées en très bon et en bon état	1 983	2 158	2 348	2 555	2 781	Annuelle	CPS/Transport
59	Etat du réseau routier - kms de routes en terre en très bon et en bon état	1 356	1 568	1 813	2 096	2 423	Annuelle	CPS/Transport

	INDICATEURS	OBJECTIFS CHIFFRES DU CSCRP					PERIODICITE	SOURCE
		2007	2008	2009	2010	2011		
XI	**ARTISANAT ET TOURISME**							
60	Nombre de touristes par an						Annuelle	OMATHO
XII	**GOUVERNANCE ET PARTICIPATION**							
61	Durée moyenne de détention préventive							
62	Pourcentage des affaires jugées sur affaires enrôlées							
63	Pourcentage des ressources publiques affectées aux collectivités territoriales							
XIII	**SOLIDARITE - SECURITE SOCIALE**							
64	Taux de scolarisation des enfants en situation difficile							
65	Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé							
66	Population couverte par les institutions de sécurité sociale (INPS, CRM)							

11 PLAN DE FINANCEMENT DU CSLP II

299. La stratégie de mise en œuvre du CSLP repose sur un accroissement important des financements intérieurs à travers une plus grande mobilisation des ressources intérieures (taux de pression fiscale d'au moins 17 % dès 2008).

300. Rappels de Quelques Principes

- Le CSLP constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques, programmes et projets de développement économique et social du Mali. Partant, le financement du CSLP ne saurait a priori être distinct du budget de l'Etat.
- Pour l'année 2007, les travaux de modélisation effectués ont permis d'harmoniser les projections de dépenses du cadre macroéconomique avec celles du cadre budgétaire. Cette harmonisation a été obtenue en calant de manière exogène les prévisions du cadrage macroéconomique sur celles du cadre budgétaire, grâce à la mise en place d'une grille de passage permettant de rendre compatibles les deux nomenclatures de dépenses. En revanche pour les années 2008-2011, les données sont celles issues du cadre macroéconomique correspondant au scénario de croissance volontariste retenu comme scénario du CSLP II (7 % de croissance annuelle moyenne et atteinte du taux de pression fiscale de 17 % dès 2008).
- La matrice des actions du CSLP développée au cours des dernières semaines a été élaborée à partir d'une part des budget programmes pour les trois années 2007-2009 (qui contiennent des listes d'actions, mais pas de coûts) et d'autre part de divers programmes et projets sectoriels émanant des ministères concernés (qui contiennent des informations sur les coûts). Les informations sur les coûts sont fortement hétérogènes pour les différents projets et secteurs d'activités et ne sont pas directement comparables. En outre, il existe des domaines pour lesquels on ne dispose pas d'estimation de coûts chiffrés pour les actions programmées, voire des domaines pour lesquels on ne dispose pas de programme d'actions.

301. Tableau de Financement du CSLP

- Le tableau retenu pour le 'Financement du CSLP' est identique aux projections du TOFE élaborées par la DGB pour la période 2007-2011. Ce tableau risque cependant de sous-estimer les besoins de financement du TOFE. En effet, les hypothèses implicites sous-jacentes aux projections du TOFE effectuées par la Direction Générale du Budget pour les années 2008-2011 sont a priori plus conservatrices que celles qui résulteraient de la réalisation du scénario volontariste.

302. Travaux Futurs

- La mise en œuvre du CSLP est un processus itératif, qui implique notamment une amélioration progressive des méthodes d'élaboration du TOFE.

303. Il conviendra aussi d'améliorer l'évaluation des coûts des actions retenues dans le CSLP, dans le cadre normal du processus budgétaire, la Direction Générale du Budget étant seule habilitée et compétente pour réaliser ce travail.

- Hiérarchisation et finalisation des choix des actions en étroite liaison avec les services sectoriels concernés ;
- Elaboration conjointe des coûts par les DAF des départements ministériels dans le cadre des CDMT, et la Direction Générale du Budget ;
- Identification de besoins nets de financement ('gap') aux niveaux sectoriels.
- Agrégation des besoins nets de financement pour l'ensemble de l'économie malienne ;

- Recherche de ressources externes auprès des PTF pour combler les besoins de financement au moins pour les actions jugées prioritaires.

Table 10: Plan du financement du CSLP

RESSOUCES PAR NATURES/SOURCE	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**TOTAL**
RECETTES FISCALES	487,523	534,482	580,171	630,09	689,993	755,739	***3677,998***
RECETTES NON FISCALES	41,234	39,568	46,943	49,779	57,373	53,26	***288,157***
RECETTES EXCEPTIONNELLES	25,907	10,472	10,66	11,225	12,141	11,125	***81,530***
BUDGETS ANNEXES CPTES & FONDS SPECIAUX	5,387	5,672	6,091	5,992	6,785	7,204	***37,131***
TOTAL FINANCEMENT INTERIEUR	***560,051***	***590,194***	***643,865***	***697,086***	***766,292***	***827,328***	***4084,816***
FINANCEMENT EXTERIEUR BSI	233,465	245,899	268,4	290,3	317,2	345,3	***1700,564***
APPUI BUDGETAIRE	47,224	49,227	35,503	31,751	34,702	37,145	***235,552***
TOTAL FINANCEMENT EXTERIEUR	***280,689***	***295,126***	***303,903***	***322,051***	***351,902***	***382,445***	***1936,116***
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	***840,74***	***885,32***	***947,768***	***1019,137***	***1118,194***	***1209,773***	***6020,932***
BESOIN ADDITIONEL DE RESSOURCES	***95,019***	***94,281***	***66,617***	***55,915***	***35,155***	***31,973***	***378,960***
TOTAL RESSOURCES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP	**935,759**	**979,601**	**1014,385**	**1075,052**	**1153,349**	**1241,746**	***6399,892***

DEPENSES/NATURE	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**TOTAL**
Dépenses courantes	513,711	527,533	544,468	576,673	617,295	664,757	***3444,437***
Dépenses en capital (financement intérieur)	135,972	151,27	159,923	169,787	177,367	187,945	***982,264***
Dépenses en capital (financement extérieur)	233,465	245,899	268,4	290,3	317,2	345,3	***1700,564***
Budgets annexes comptes et fonds spéciaux	5,387	5,672	6,091	6,541	6,785	6,599	***37,075***
Appui budgétaires	47,224	49,227	35,503	31,751	34,702	37,145	***235,552***
Dépenses totales	**935,759**	**979,601**	**1014,385**	**1075,052**	**1153,349**	**1241,746**	***6399,892***

REPARTITION/SECTEURS D'ACTIVITE	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**Total**
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE	115,695	117,318	128,993	133,177	142,494	153,243	***790,92***
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	16,714	20,265	20,3	21,778	23,706	25,455	***128,218***
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	68,92	75,633	77,29	83,323	93,86	101,587	***500,613***

EDUCATION DE BASE	119,322	122,629	135,451	138,575	145,436	159,035	***820,448***
ENSEIG. SEC. SPERIEUR & RECH. SCIENTIFIQUE	39,169	41,494	44,171	47,763	52,004	56,805	***281,406***
CULTURE JEUNESSE ET SPORT	13,051	13,668	14,78	15,758	17,15	18,126	***92,533***
SANTE	72,684	65,307	70,146	72,299	79,797	87,417	***447,65***
SECTEURS SOCIAUX	27,849	36,62	38,799	38,976	41,126	43,342	***226,712***
EMPLOI	7,636	7,876	7,698	7,045	7,996	8,785	***47,036***
AGRICULTURE	118,283	131,192	132,908	145,563	158,222	170,297	***856,465***
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	53,859	68,353	72,882	79,626	85,12	91,03	***450,87***
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	99,217	115,376	119,051	131,83	140,332	150,908	***756,714***
TRANSPORT	10,57	13,749	14,58	15,969	18,133	19,982	***92,983***
COMMUNICATION	9,1	10,845	11,945	12,775	13,579	14,487	***72,731***
DETTE INTERIEURE	1,637	1,748	1,603	1,52	1,446	1,373	***9,327***
DETTE EXTERIEURE	61,522	34,239	34,41	36,103	37,852	41,513	***245,639***
INTERET DETTE EXTERIEURE	17,531	11,769	10,042	9,783	9,385	8,671	***67,181***
DOTATIONS NON REPARTIES	83,002	91,52	79,336	83,189	85,711	89,69	***512,448***
TOTAL	**935,761**	**979,601**	**1014,385**	**1075,052**	**1153,349**	**1241,746**	**6399,894**

12 CADRE LOGIQUE DU CSLP II

304. Ce cadre logique expose les activités prévues dans le CSLP selon les trois axes d'orientation stratégique et les 13 domaines d'intervention prioritaire. Selon la logique du cadre on présente en premier les résultats attendus dans les domaines d'intervention et les indicateurs qui s'y rattachent. Les activités nécessaires pour atteindre ces résultats viennent ensuite. Ces activités sont exposées globalement et renvoient souvent aux programmes sectoriels existants et à leurs indicateurs spécifiques.

Table 11: Cadre logique

	Logique d'intervention		*Indicateurs*	*Sources de vérification*	*Hypothèses*
Objectifs globaux	**Croissance forte et soutenue**		Taux de croissance annuelle du PIB	DNSI	Maintien de la croissance mondiale. Stabilisation des cours du dollar et du pétrole
	Réduction de la pauvreté		Incidence de la pauvreté Profondeur de la pauvreté Sévérité de la pauvreté	ODHD	Bon niveau des cours du coton et du riz
Objectifs spécifiques	**Accélérer la croissance à travers les filières agricoles**		Indices de production agricoles	CPS agriculture	Niveau satisfaisant de pluviométrie
	Améliorer le bien être à travers les secteurs sociaux		Indices de situation sociale (éducation, santé, emploi…)	CPS santé, Education…	Absence de crises de type acridien ou de récession économique forte
I. Le développement du secteur productif					
1 Résultats	**Augmentation de la sécurité alimentaire** **Maîtrise des crises alimentaires** **Augmentation des productions agricoles**		Niveaux des stocks de sécurité. Indices de productions agricoles (coton, riz, autres céréales…) et des exportations de produits d'élevage. Part de l'agriculture dans le PIB	CSA CPS agriculture	Niveau satisfaisant de pluviométrie Absence de crises de type acridien
1.1 Activités	**Assurer la sécurité alimentaire et le**				

	développement rural				
	La sécurité alimentaire	PNSA			
		PRSNMRA			
		DIDRN			
		PIDRK			
	Le développement rural	CSNDC			
		PNIR II			
		PASAOP			
		PCDA			
2 Résultats	**Développement des PME dans les secteurs des mines, du commerce, de la culture, du tourisme et de l'artisanat.**		Nombre de nouvelles entreprises	Greffe du tribunal ; DGI	Maintien de la stabilité politique et macro économique
2.2 Activités	Développer les PME et PMI Réformer la fiscalité.	PNI			
3 Résultats	**Diminution de toute forme de pollution et de dégradation des ressources naturelles et la désertification**		????	????	Poursuite des programmes régionaux de lutte contre la désertification Aboutissement des négociations APE
3.3 Activités	Préserver et gérer durablement les ressources naturelles	PNPE PEALCD			
4 Résultats	**Extension du réseau routier et des pistes rurales** **Augmentation de la concurrence entre les modes de transport** **Développement des télécommunications**		Nombre de Km de pistes construites Nombre de Km de routes bitumées entretenues Etat du réseau routier Indicateur du PST	CPS MTP	Poursuite des programmes régionaux de désenclavement routier et ferroviaire.
4.4 Activités	Développer les infrastructures Désenclaver le Mali tant à l'intérieur qu'à l'extérieur	PST PACT			

II. La poursuite et la consolidation des réformes structurelles					
5 Résultats	**Consolidation de la réforme des administrations publiques**				Maintien des engagements d'aide extérieure pour le Mali
5.5 Activités	*Décentralisation et déconcentration*	PDI PARAD	Indicateurs du PDI		
	Amélioration et modernisation de la gestion des finances publiques	PAGAMGPF	Indicateurs du PAGAMGFP	Cellule CARFIP	
6. Résultats	**L'environnement des affaires est amélioré**		Ratio investissement privé / PIB	DNSI	Bonne conjoncture mondiale, notamment dans le secteur aurifère
6..1 Activités	Poursuite de la réforme de l'environnement des affaires	(voir projet Banque)			
7. Résultats	**Amélioration de la compétitivité du secteur bancaire et renforcement du secteur financier non bancaire.**		Ratio crédits moyen terme / PIB	BCEAO	Poursuite de la politique monétaire prudente de la BCEAO
7.1 Activités	Développement du secteur financier	PDSF	Indicateurs du PDSF		
8. Résultats	**Promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques**				Maintien de la paix et de la démocratie
8. 1Activités		PRODEJ, application des mesures du GIABA et création de la CENTIF PDI	Indicateurs du PRODEJ Indicateurs du PDI		
9. Résultats	**Renforcement des capacités de la société de la société civile.**				
9. 1 Activités					
10. Résultats	**Renforcement des initiatives d'intégration régionale.**			Ministère des Affaires étrangères et	Maintien de la paix dans la région et en Afrique.

				Ministère des finances	
10.1 Activités	Application des conventions internationales	Plans d'actions de l'UEMOA, la CEDEAO, l'OMC (et des APE à venir)	Indicateurs de convergence UEMOA		
III. Le renforcement du secteur social					
11. Résultats	**Création et promotion d'emplois durables**	PNE, PEJ	Taux de chômage	DNSI Enquête 1 2 3	Maintien d'une croissance économique forte
11.1 Activités	Application du plan d'actions du plan national pour l'emploi				
12. Résultats	**Développement de l'accès aux services sociaux de base**				
12. Activités					
12.1 résultats	**La qualité la gestion de l'éducation est améliorée**			CPS éducation	
12.1 Activités	Mise en oeuvre du plan d'action de PRODEC	PRODEC PISE	Indicateurs du PRODEC		
12.2 Résultats	**La couverture sanitaire de base est améliorée**			CPS santé DNSP	
12.2 Activités	Mise en oeuvre du plans d'action de PRODESS	PRODESS PDS	Indicateurs du PRODESS et du PDS		
12.3 Résultats	**Satisfaction des besoins en eau de qualité et en quantité satisfaisantes**			CPS mines et énergie et eau	
12.3 Activités	Mise en oeuvre du plan d'action des plans eau et hydraulique	PNAEP et PROSEPA PAGIRE	Indicateurs des projets		
12.4 résultats	**Faciliter l'accès au logement des pauvres**		Indicateurs ELIM, enquêtes 1.2.3	CPS Habitat DNSI	
12.4 Activités					
13. Résultats	**La lutte contre le VIH/sida est renforcée**				Poursuite de la politique mondiale de baisse des prix des médicaments antiviraux et autre génériques

13.1 Activités	**Mise en œuvre de la stratégie de lutte VIH/SIDA**	Plan d'actions du CSN de lutte contre le VIH/SIDA	Indicateurs du CNS VIH/SIDA	Secrétariat exécutif du HCNLS	
14. Résultats	**L'Intégration au Système Commercial Multilatéral est assurée**	Cadre Intégré du Commerce	Indicateurs de suivi du CIC	MIC	
14.1 Activités					

13 CONCLUSION

305. Ce document CSLP II a intégré les principales observations et compléments proposés et validés par les participants de l'Atelier National sur la Préparation et le suivi-évaluation du CSLP 2ème Génération 2007 – 2001 du 11 au 13 septembre 2006. Certaines informations manquent encore, elles viendront prochainement enrichir ce rapport dès que les travaux respectifs seront achevés. Il s'agira : (i) d'informations sur l'état récent de la pauvreté qui découleront de l'exploitation de l'enquête ELIM, (ii) la sélection des principaux indicateurs pour le suivi et l'évaluation du CSLP et (iii) la présentation du plan d'actions qui intégrera des actions qui concernent des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

306. Le CSLP 2ème génération, dans sa version actuelle est donc encore évolutive, traduisant la volonté des autorités d'associer dans cet exercice la participation de tous acteurs du développement avec la nécessité de prendre en compte l'ensemble des problèmes de la société malienne. Le CSLP nouvelle génération n'est pas encore complet et intangible mais il présente, par rapport au CSLP I, des progrès importants qui devront être consolidés par une exécution et un suivi eux-mêmes en progrès notables.

307. La période de mise en œuvre du CSLP I a connu des contraintes liées aux aléas climatiques, à la fluctuation des cours des principaux produits d'exportation (coton et or) et d'importation (hausse du prix des hydrocarbures, matériaux de construction), et aux conséquences des conflits dans la sous-région. Il convient de trouver les voies et moyens permettant d'atténuer l'impact des facteurs exogènes.

308. Si les contraintes externes ont sans aucun doute freiné la croissance et corrélativement la réduction de la pauvreté, il n'en demeure pas moins que les facteurs endogènes demeurent prépondérants. Le taux de croissance de 6,7% n'a pas été atteint à cause des insuffisances et des lenteurs dans l'exécution des mesures structurelles. S'agissant des finances publiques, l'objectif global de contenir le déficit global des opérations financières de l'Etat est mis à mal à cause notamment (i) de la non réalisation de l'objectif de taux de pression fiscale (ceci nécessite des mesures nouvelles et hardies d'élargissement de l'assiette comme la fiscalisation du secteur informel, du foncier et du secteur agricole), (ii) de la difficulté de contenir les dépenses publiques (dette intérieure, dépenses sociales additionnelles) et (iii) du retard dans la mobilisation des ressources extérieures. De même, des contraintes sévères limitent l'environnement des affaires et constituent un frein à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Il s'agit en l'occurrence du fléau de la corruption, des coûts élevés de l'eau, l'électricité et du téléphone ainsi que des déficiences en infrastructure de transport. Le renforcement de la déconcentration qui devait accompagner la décentralisation n'a pas atteint le niveau critique qui permet de constater au niveau des collectivités locales une amélioration des conditions de vie.

309. Les défis du CSLP II portent sur l'accélération de la croissance et l'amélioration de la gouvernance économique et politique, condition préalable au développement.

310. L'insuffisance dans la mobilisation des financements extérieurs conduit à s'interroger sur les solutions appropriées à trouver aux politiques et procédures multiples des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). A ce titre, il est recommandé de mettre effectivement en œuvre la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide. Outre la problématique de l'appui budgétaire direct, des efforts en vue de la mise en œuvre effective des appuis budgétaires doivent être plus explicites et poursuivis.

311. S'agissant des mesures sectorielles, le CSLP II devra mettre un accent sur : (i) le parachèvement de la réforme du secteur coton, (ii) la diminution du coût de production avec notamment la réforme conséquente du secteur de l'eau et de l'électricité, (ii) l'extension des infrastructures de transport et de télécommunication (iv) le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles.

312. Il est recommandé dans le CSLP II l'accroissement de la part relative des recettes fiscales dans le budget de l'Etat à travers (i) l'élargissement et la diversification de l'assiette, (ii) une bonne identification des contribuables, (iii) la réduction drastique des exonérations, (iv) l'amélioration de l'efficacité des services de recouvrement avec la modernisation de l'administration fiscale par l'usage de l'outil informatique, (v) l'adaptation de la législation fiscale par le rapprochement du fait générateur et le renforcement du système de l'impôt à la source ainsi que la réorganisation de l'administration fiscale. Il s'agit aussi de mettre en place un système d'imposition favorable à une meilleure redistribution des revenus et à la mobilisation de l'épargne.

313. Pour lever les contraintes qui hypothèquent la mise en œuvre correcte du CSLP II et l'atteinte de ses objectifs, le Gouvernement doit accélérer la mise en œuvre des réformes institutionnelles, particulièrement le Plan d'Action d'Amélioration et de Modernisation des Finances Publiques visant à terme l'aide budgétaire directe de la part des PTF. Il doit aussi identifier les principaux leviers de l'accélération de la croissance avec l'identification des filières et secteurs porteurs ainsi que leur diversification, la levée des entraves, et le plan d'action pour l'accélération de la croissance économique. Il est recommandé de renforcer les capacités, notamment des DAF, des CPS et des Directions centrales des administrations, afin d'optimiser la programmation, la réalisation et le suivi des actions dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP II.

314. En plus, il est recommandé en conséquence de clarifier et de simplifier le dispositif institutionnel de suivi-évaluation du CSLP I. Il est aussi nécessaire de procéder à une harmonisation des méthodes, outils, instruments et indicateurs utilisés avec ceux du PTI/BSI et des budgets programmes.

315. L'évaluation du CSLP invite également à revoir le nombre et la nature des indicateurs retenus par composantes ou domaines thématiques pour une meilleure lisibilité et une plus grande pertinence.

316. L'unicité du CSLP II, cadre unique de référence, requiert une plus grande appropriation de tous les acteurs. Elle invite à une plus grande intégration de l'ensemble des grandes études sectorielles en cours au Mali. Le processus participatif invite par ailleurs à rechercher progressivement une régionalisation du CSLP II mais aussi à mieux cerner la contribution de la Société civile, des ONG et des communautés dans sa mise en œuvre.